VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1763
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne





Encarts : Barème d'entraide (réservé aux abonnés).



P.04
ACTUALITÉS
Action syndicale // Ils se sont fait entendre à Dijon



L. Jung

P.14
PRODUCTIONS
Colza, azote et insectes // Quelques repères entrée hiver



Mélodie Comte

P.19
RURALITÉ
Patrimoine // La transhumance des troupeaux reconnue par l'Unesco





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ACTION SYNDICALE : ILS SE SONT FAIT ENTENDRE

.05 MOBILISATION : PAS POUR DES PRUNES !

.06 CÉDER SON EXPLOITATION : UN LONG CHEMIN À BIEN PRÉPARER

.07 110 BOURGOGNE : FILIÈRE APICOLE, FILIÈRE NOISETTE, PHOTOVOLTAÏSME, GESTION DE L'EAU...

.08 FINALE DÉPARTEMENTALE JA 58 : TOUT UN SYMBOLE

.09 JEUNES AGRICULTEURS : LA GROSSE ARTILLERIE

.10 SANITAIRE : UNE DIMINUTION DES SOUTIENS

.11 BRETENIÈRE : LE MARCHÉ A-T-IL MARCHÉ ?

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.12 TENSIONS SUR LE FEADER : DES ANNONCES DE MARC FESNEAU ET MARIE-GUITE DUFAY

.13 CONCOURS : LES MEILLEURS JEUNES BERGERS DE BOURGOGNE

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 OLÉOPROTÉAGINEUX : CONSTRUIRE UNE NOUVELLE RELATION AVEC LES AGRICULTURES AFRICAINES

.15 TRAVAILLER EN COLLECTIF : UN BILAN DES GROUPES DÉPHY

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.16 ÉLEVAGES LAITIERS : UNE CONTRAINTE QUI N'EN EST PAS UNE

.17 GRIPPE AVIAIRE : LE RISQUE REDEVIENT ÉLEVÉ SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

PRODUCTIONS // VIGNE

.18 COSNE WINE TOUR : LE GOÛT DES AUTRES

DOSSIERS

.19 RÉTROSPECTIVE 2023 *(1re PARTIE)*

RURALITÉ // TERRITOIRE // SOCIAL

.27 PATRIMOIE : LA TRANSHUMANCE DES TROUPEAUX RECONNUE PAR L'UNESCO

.28 MULTIPLES CASQUETTES : S'ENGAGER POUR ÊTRE ENTENDU

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.40 INITIATIVE : L'ESPRIT DE NOËL



// LE DESSIN

// EN BREF

Écophyto La commission d'enquête veut davantage responsabiliser l'agroalimentaire

Présenté le 14 décembre, le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée sur l'échec des plans Écophyto contient un volet de recommandations pour *«instaurer des règles de marché loyales au service de l'agroécologie»*. Tout d'abord, il est proposé de faire peser davantage l'effort de réduction des phytos sur les entreprises agroalimentaires et la grande distribution. Pour cela, le rapport suggère de créer un *«fonds innovation agroalimentaire»* pour stimuler la valorisation des cultures de diversification, qui serait doté *«de 250 M€»* selon le rapporteur Dominique Potier (socialiste). Le rapport suggère aussi de créer une taxe sur les dépenses en publicité des entreprises pour financer une *«montée en puissance»* de la communication publique pour *«une alimentation saine et économe en produits phytosanitaires»*. Le rapport suggère également d'élargir le périmètre de l'OFPM (Observatoire de la formation des prix et des marges) à l'amont de l'agriculture (machinisme, intrants, agrofournitures), car aujourd'hui ce secteur est *«un angle mort»* estime M. Potier. D'autre part, il est proposé de supprimer *«les tolérances à l'importation»* sur les limites maximales de résidu (LMR) pour toutes les substances interdites dans l'UE. Il est aussi proposé de créer des *«mesures miroir»* sur les usages de phytos et *«d'inverser la charge de la preuve»*, qui pèserait donc sur les pays tiers.

Sécheresse Malgré 48% des nappes au-dessus des normales, incertitude persistante pour 2024

Dans son bulletin de situation hydrogéologique publié le 14 décembre, le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) rapporte une amélioration *«notable»* de l'état des nappes phréatiques réactives et *«plus nuancée»* de l'état des nappes inertielles. Au 1er décembre, 48% des niveaux des nappes sont repassées au-dessus des normales mensuelles, dont 20% sont même à des niveaux *«très hauts»*. En effet, la situation reste toutefois géographiquement *«très contrastée»*. Les niveaux des nappes réactives des deux tiers nord et du sud-ouest français sont ainsi *«très favorables»*, quand ceux des nappes de la Corse, du pourtour méditerranéen, de la plaine de la Limagne, du couloir Rhône-Saône, du sud de l'Alsace et du Bassin parisien sont «*sous les normales*», précise le bulletin du BRGM. La prudence reste donc de mise pour 2024, et le BRGM recommande de préserver l'état des nappes, et de maintenir ainsi la continuité entre eaux souterraines et eaux superficielles, en limitant les prélèvements en eau. *«Nous sommes certes très satisfaits que le début de la période de recharge des nappes soit excédentaire dans une large partie du territoire, mais il faudrait qu'il continue à bien pleuvoir pour garantir de bons niveaux pour l'an prochain»*, a indiqué Violaine Bault, hydrogéologue au BRGM, à l'AFP.

// EN IMAGE

Œufs La filière tire la sonnette d'alarme

Alors que les œufs n'ont jamais connu un tel succès en France, avec un record de consommation annoncé à 229 œufs par habitant pour 2023, la filière française tire la sonnette d'alarme. Deux sujets d'inquiétude majeurs du côté de la production d'œufs : l'annonce d'une nouvelle réglementation européenne inadaptée sur l'environnement avec la directive IED qui prévoit un abaissement des seuils de 40 000 à 21 400 poules et l'arrivée potentielle massive d'œufs ukrainiens sur le territoire. Sur ce sujet le plus important producteur d'œufs ukrainiens, Avangard, ouvre plusieurs bureaux de vente en France, annonçant leur prochaine commercialisation sur le territoire. La France pourrait ainsi devenir la destination privilégiée des œufs ukrainiens. Sur aucun de ces périls imminents, la filière n'a reçu un quelconque soutien de l'État. Elle appelle donc le Gouvernement à passer urgemment de la parole aux actes afin de préserver la souveraineté alimentaire du pays et assurer la sauvegarde des élevages comme annoncé. *« Sans action rapide, le pays sera en proie à des importations à bas coût et de piètre qualité, soustraites aux exigences et bonnes pratiques françaises attendues des consommateurs »*, déplore le Comité interprofessionnel de l'œuf (CNPO). Ajoutant que *« l'avenir s'annonce sombre pour les 3 000 élevages du territoire et les 11 400 emplois de la filière »*.

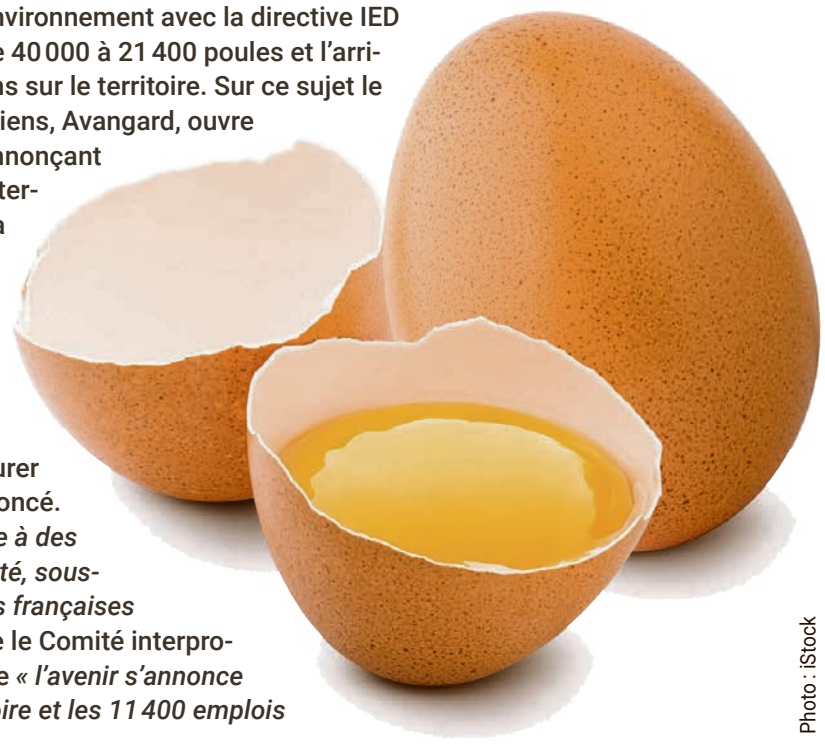


Photo : iStock

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// CONGRÈS NATIONAL DE LA COOPÉRATION AGRICOLE

Sortir des entraves

Le congrès national de la Coopération agricole, tenu à Dijon les 13 et 14 décembre, fut le moment d'un rappel de quelques fondamentaux, dans un contexte où l'agriculture se demande parfois si elle est la solution au problème, ou le problème lui-même…



Marc Fesneau, en compagnie de Dominique Chargé, président de la Coopération agricole (debout) lors d'une rencontre organisé à Dijon, en marge du congrès, avec des jeunes, adhérents de coopératives agricoles de toute la France.

> ***« La souveraineté, d'abord une mise en cohérence des politiques »***
>
> Marc Fesneau l'a redit en quittant le congrès de Dijon : *« j'ai porté le message de la souveraineté alimentaire mais cette dernière ne se construit pas en quelques jours. Nous devons nous appuyer sur l'outil de la planification. J'ai parfaitement entendu l'appel de Dominique Chargé sur le fait que la souveraineté est d'abord une mise en cohérence des politiques. Par la planification, on a besoin de montrer qu'on peut produire de la biomasse, réduire les produits phytos, gérer les besoins en eau… »* Pour Marc Fesneau, *« les coopératives sont des acteurs majeurs de la rémunération des agriculteurs et de celle de la transformation, au sein d'une chaîne de valeurs qui doit retrouver son équilibre ».*

Pour son premier congrès national en province, ce n'est pas par hasard si la Coopération agricole avait choisi Dijon et la Bourgogne-Franche-Comté : c'est ici que sont apparues les premières formes coopératives en agriculture, avec les fruitières.

Dominique Chargé, président de la Coopération agricole, le rappelait, en ouverture de l'évènement, qui s'est tenu les 13 et 14 décembre. Il précisait aussi pourquoi le congrès n'était ouvert qu'aux adhérents : *« Nous avons fait ce choix parce que nous voulions travailler ensemble sur des sujets qui concernent notre avenir et celui des nouvelles générations […] Nous voulions un temps de réflexion prospective et collective pour mettre en commun nos convictions et nos visions, et être force de propositions pour une France alimentaire, compétitive, durable, attractive et ambitieuse ».*

Des attentes exprimées

Une démarche lancée en parallèle des concertations annoncées en décembre 2022 pour l'élaboration du Pacte et de la Loi d'Orientation et d'Avenir agricoles (PLOA). Dominique Chargé a profité de la présence du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, pour rappeler les attentes de la Coopération agricole sur ce PLOA : *« nous voulons qu'il soit une boussole et une longue-vue, qu'il nous donne les moyens de naviguer avec sérénité, de faire face aux tempêtes, et de mener le paquebot de la ferme France dans la bonne direction et à bon port. Transitions, compétitivité, souveraineté : sur ces sujets cruciaux, nos coopératives sont vos alliées naturelles ».* Au-delà de ce volontarisme affiché, le président ne s'est pas privé de pointer les entraves que les entreprises du secteur rencontrent aujourd'hui :

- la difficulté pour accompagner leurs agriculteurs-adhérents face au défi du changement climatique. Dans ce cadre, Dominique Chargé demandait au ministre de revenir sur *« cette « vraie fausse bonne idée » de la séparation de la vente et du conseil […] C'est un véritable handicap pour nos agriculteurs qui sont aujourd'hui orphelins d'un conseil en bonne et due forme, pour notre sécurité juridique, pour l'ambition de transformation de nos modèles de production, et pour garantir notre souveraineté alimentaire, alors même que nous avons plus de 10 000 conseillers dans nos coopératives sur le terrain prêts à s'engager ».* Dans le prolongement de ce propos, Dominique Chargé rappelait à Marc Fesneau la volonté de la profession que deux de ses attentes figurent clairement dans le PLOA : inscrire dans le marbre la souveraineté alimentaire comme un principe fondamental, et poser le cadre de l'accompagnement des transitions et le rôle déterminant du conseil délivré par les coopératives auprès des agriculteurs.
- la seconde entrave pointée concernait les tergiversations administratives et gouvernementales sur le sujet de l'eau. Le président de la Coopération agricole appelait à remettre de la raison et à donner les moyens pour irriguer les champs et réutiliser l'eau dans les usines : *« nos coopératives sont prêtes à s'engager dans les process de réutilisation des eaux usées et attendent la parution du décret qui les autorise à le faire ».*
- troisième entrave : celle faite à la production. Dominique Chargé rappelait que, chaque jour, 27 exploitations agricoles disparaissent en France, faute de repreneurs. *« De nombreuses coopératives,* soulignait-il, *ont mis en place des dispositifs d'accompagnement et de conseil des jeunes agriculteurs, pour les sécuriser sur les plans techniques, économiques, financiers. Ces derniers temps […] de nombreux jeunes ont rejoint les bancs de l'enseignement technique agricole, c'est la preuve qu'il y a dans nos métiers, une envie et du sens qui les attirent. Soyons donc vigilants à ne pas les décourager… »* Le président insistait sur la nécessité de ne pas faire peser uniquement sur l'alimentation, les effets de l'inflation, générant un surcroît de consommation de viandes importées. Comme le gouvernement affiche sa volonté de réviser le cadre des relations commerciales, Dominique Chargé appelait à une révision *« à la condition qu'elle soit plus protectrice de la valeur de la production de nos entreprises, qui sont le lien avec les filières agricoles et alimentaires de nos territoires et participent à leur dynamisme et à leur équilibre économique ».*

« Autorité stratégique »

Dominique Chargé appelait à une compétitivité retrouvée, condition, selon lui, de la reconquête de la souveraineté alimentaire : *« Garantir la souveraineté alimentaire, c'est être en autorité stratégique sur ses chaînes d'approvisionnement dans un monde ouvert et régulé. Ça n'est pas l'autarcie, ou la fermeture des frontières. Bien au contraire, il s'agit également de reconquérir nos parts de marché dans la production mondiale ».* En conclusion, le président de la Coopération agricole a formulé, à Dijon, le vœu d'une plus grande cohérence gouvernementale sur les questions agricoles : *« il nous semble que chaque ministère joue son propre match, regarde la balle en l'air, sans la saisir et surtout sans qu'aucun arbitre ne siffle la fin de la partie. Ça n'est plus tenable. Aujourd'hui en fonction de nos interlocuteurs dans les ministères, nous ne savons plus si nous sommes le problème ou la solution, c'est le cas pour le carbone. Alors que nous avons la conviction de pouvoir être les acteurs des transitions dans le cadre d'une planification écologique, agricole et industrielle au service de la souveraineté alimentaire ».*

Berty Robert



// ACTION SYNDICALE

21

Ils se sont fait entendre

Les JA et la FDSEA de Côte-d'Or organisaient une manifestation vendredi dernier devant le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Leurs homologues d'autres départements les ont rejoints, notamment les Nivernais.



Jacques de Loisy, nouveau président de la FDSEA21, a *« tout de suite planté le décor » « Tout le monde n'a pas la chance d'avoir une Région efficace. L'argent de l'Europe est bloqué, c'est incompressible. La Région doit changer de braquet pour que les dossiers puissent avancer ».*

Grosse *« manif »* la semaine dernière dans la capitale des Ducs ! Près de 300 agriculteurs s'étaient donné rendez-vous dans le secteur de la Toison d'Or avant de rejoindre en tracteurs le Conseil régional, au centre-ville. *« Que de mal pour y arriver ! Il y avait plus de CRS que de manifestants, c'est inadmissible »*, tient d'ailleurs à préciser Guillaume Moyot, agriculteur à Étormay qui faisait partie du cortège. Une fois sur place, de la *« souplesse réglementaire et des moyens financiers »* étaient notamment demandés. En tête de gondole des mécontentements : les retards de paiement des fonds Feader. Une délégation emmenée par Jacques de Loisy et Baptiste Colson, présidents respectifs de la FDSEA et des JA21, a rencontré le Préfet et quelques élus du Conseil régional. D'autres responsables agricoles, notamment de la Nièvre (voir page 5 de ce numéro), avaient fait le déplacement et participaient aux échanges. Les manifestants patientaient devant les locaux de la Région et profitaient de l'attente pour laisser quelques *« petits souvenirs »*.



Au delà du Feader, l'action syndicale a été l'occasion de passer de nombreux messages…

Des nouvelles

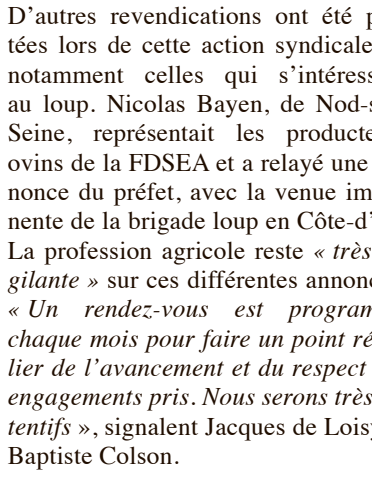
Des *« avancées concrètes »* étaient attendues avec impatience. Celles-ci ont été annoncées par les responsables syndicaux rejoints par Christian Morel, vice-président du Conseil régional, en charge de l'agriculture. Premier point : pour rattraper le retard des paiements, un conventionnement allait être signé avec les Chambres d'agriculture départementales, probablement dans les jours qui allaient suivre cette manifestation. Le manque de personnel étant a priori responsable de ces retards, des agents de Chambres viendront *« en soutien »*, pour aider à l'instruction des dossiers. Autre point : l'État devrait *« mettre des moyens »* pour aider la Région. Comme annoncé lors de la visite du ministre de l'agriculture deux jours plus tôt, l'État va *« reprendre et instruire 250 dossiers relatifs à la modernisation des installations agricoles en Saône-et-Loire »*. Répondant à la demande de la délégation, ce soutien sera *« très rapidement élargi »* à tous les départements. La Région s'est également engagée à ce que *« tous les dossiers déposés soient payés »*. Les agriculteurs qui ont reçu un accusé de réception de leur dossier PCAE (désormais PSN) peuvent commencer leurs travaux. Concernant les DJA, la Région s'est engagée à ce que *« l'ensemble des acomptes soient versés avant la fin de l'année »*, le versement des soldes en attente sera effectué avant la fin du premier semestre 2024. La possibilité de prêt court terme à taux 0 pour les exploitants qui ont des dossiers en attente a été confirmée, le Conseil régional prendra en charge les intérêts.

Autres sujets

D'autres revendications ont été portées lors de cette action syndicale, et notamment celles qui s'intéressent au loup. Nicolas Bayen, de Nod-sur-Seine, représentait les producteurs ovins de la FDSEA et a relayé une annonce du préfet, avec la venue imminente de la brigade loup en Côte-d'Or. La profession agricole reste *« très vigilante »* sur ces différentes annonces. *« Un rendez-vous est programmé chaque mois pour faire un point régulier de l'avancement et du respect des engagements pris. Nous serons très attentifs »*, signalent Jacques de Loisy et Baptiste Colson.

AG

Directement concerné



Matthieu Javelle, installé depuis deux ans sur la ferme familiale à Puits, dans le Châtillonnais, avait à cœur de participer à cette action syndicale. Ce double actif également salarié à la Chambre d'agriculture est directement concerné par les retards de paiement causés par la Région : *« Pour ma part, j'ai démarré un projet avec mon père il y a un peu plus d'un an avec une fumière et un stockage des céréales destinées à l'autoconsommation des bovins. Dès le départ, la Région nous certifiait que tout allait bien se passer. La suite a été visiblement un peu plus compliquée… En effet, à ce jour, je n'ai toujours rien reçu, alors que le bâtiment est terminé. Je ne suis sans doute pas le plus à plaindre dans cette histoire, car les porteurs de projets actuels qui n'ont rien commencé auront entre 1 et 1,5 % de taux d'intérêt en plus… Ce montant supplémentaire sera presque plus important que ce que la Région devait initialement apporter en termes de financement… En gros, ils auront davantage perdu à attendre, que d'avoir fait les travaux sans aide. Il devient urgent de retrouver un dialogue avec la Région, nous avons besoin d'être en contact avec des personnes pour pouvoir avancer ».*

« Dans la panade »



Mathieu Faivre, agriculteur à Montmain et secrétaire de JA21 : *« D'après la Région, un manque de personnel est à l'origine des retards de paiements… Les Chambre d'agriculture ont pourtant proposé leur aide dès le mois d'août, mais leur requête est restée sans réponse ! Notre action semble enfin les réveiller… Il va falloir que cette situation se débloque et vite, car des gars sont dans la panade, j'en veux pour preuve cette belle mobilisation syndicale, avec près de 300 agriculteurs et 80 tracteurs à Dijon ».*



Des agriculteurs étaient venus de toute la Côte-d'Or. Ici une partie de l'équipe JA de Fontaine-Pontailler-Mirebeau.

// MOBILISATION

Pas pour des prunes !

Le 15 décembre, un appel à mobilisation était lancé conjointement par les JA et les FDSEA de la Nièvre et de la Côte-d'Or. Retour sur l'événement.



JA 58

Une partie de la délégation de la Nièvre dont Emmanuel Bernard, Thomas Lemée, Simon Gauche et Benjamin Maillault (coprésidents des JA 58).

Une délégation (FDSEA 58 et JA 58) d'une centaine de personnes et notamment des jeunes agriculteurs s'est mobilisée le 15 décembre à Dijon pour manifester leur mécontentement face au traitement particulier des dossiers du Feader dont fait partie la DJA. Pour mémoire, ce regroupement était organisé conjointement par la FDSEA et JA de la Nièvre et de Côte-d'Or.

Considération

Durant l'événement, qui rassembla plus de 300 personnes au total, Thomas Lemée (JA 58) a martelé : *« Le monde paysan est encore capable de montrer qu'il est déterminé et que la patience des responsables a des limites. Cela fait 18 mois que nous sommes considérés avec mépris et arrogance. On ne peut plus accepter ça ! Aujourd'hui, nous avons besoin d'être écoutés, appréciés à notre juste valeur et que l'argent arrive dans les cours de ferme. C'est inadmissible que des jeunes installés en 2022 n'aient pas leur acompte de DJA en 2023 ! Il faut que les choses changent, que le Conseil régional comprenne que les aides pour les agriculteurs ne sont pas de l'argent de poche mais des financements nécessaires pour que les exploitations puissent continuer à exister et à nourrir la population »*. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, rebondissait : *« Aujourd'hui, le directeur du Conseil régional doit faire ses valises, ce n'est pas possible de rester en place après un échec comme celui du traitement des dossiers de la DJA. Et ce, alors que nos investissements ont subi l'inflation ou encore l'augmentation des taux d'intérêt. Tout le monde subit des frais supplémentaires, avec des normes en plus et des aides qui n'arrivent pas »*.

Faire son travail

Il poursuivait devant la foule rassemblée : *« Ici, la plupart des gens vont être en congés pendant 15 jours, tranquillement avec leur salaire et leur prime de Noël. Pendant ce temps-là, les exploitants (vous et nous), vont continuer à travailler. Cela n'est pas un problème car nous assumons nos choix et sommes engagés dans nos métiers. Pour preuve, pendant 70 ans, nous avons répondu présents pour que la France soit autonome. Nous avons aussi répondu présent pendant le Covid et répondons encore présents sur toutes les transitions et face au changement climatique… Face à nous, on nous administre en nous expliquant que finalement nous ne savons pas faire notre métier. Ce message qui arrive matin, midi et soir est diffusé par des gens qui prétendent savoir mieux faire. Ici au Conseil régional, il y en a un paquet. Je vous garantis que dans l'administration régionale, le militantisme amène à une situation de non-retour. Ces gens-là n'ont qu'une envie : nous voir disparaître. Alors, soyons clairs : nous demandons l'arrêt de création de nouvelles normes, car nous avons d'autres problèmes à gérer tous les jours. Pour ne rien arranger, dans ce bâtiment du Conseil régional, il y a des élus qui veulent faire voter une motion pour interdire le glyphosate alors que l'Europe l'autorise et en prime vous avez des gens qui sont pour une protection irraisonnée du loup. Selon moi, en Bourgogne-Franche-Comté, le loup n'a pas sa place et je pense aux éleveurs qui sont victimes en permanence de ces attaques et auxquels aucune solution viable n'est proposée. Je demande donc une revalorisation des indemnisations a minima. Pour rappel, nous sommes légitimes à faire cette demande car nous finançons une partie de ces indemnisations »*. Il concluait : *« Les agents du Conseil régional sont payés pour traiter ces dossiers, alors qu'ils fassent leur travail ! Pour tout cela, je préviens le Conseil régional : nous n'allons rien lâcher. Nous nous battrons et nous nous mobiliserons jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun dossier non réglé. À bon entendeur »*. Simon Gauche et Benjamin Maillault, coprésidents des JA 58, insistaient : *« Si les promesses faites par le Conseil régional ce 15 décembre ne sont pas tenues, nous reviendrons… »*.

Chloé Monget

Une situation ubuesque jusqu'au bout

Deux jours avant la mobilisation, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, annonçait au côté de Marie-Guite Dufay, que l'État allait reprendre 250 dossiers de PCAE du département de Saône-et-Loire. Une situation incompréhensible pour les agriculteurs nivernais qui se demandent du coup pourquoi cela n'est pas fait pour tous les départements. C'est ce qu'Emmanuel Bernard a expliqué au Préfet de Côte-d'Or lors de la réunion avec la délégation. Ce dernier a donc pris comme décision que le travail allait être mené dans tous les départements. D'autres sujets ont été passés en revue avec le Préfet de Région : le loup et la cartographie des zones humides qui est en cours de réalisation dans les ministères et qui aura un impact sur la PAC et sur les zones vulnérables. Sur cette carte il est indispensable qu'une vraie concertation ait lieu avec la profession agricole.

// MARCHÉ « ARTS ET SAVEURS »

Le marché aux milles saveurs

La Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec la Ville de Sens, a organisé la 31e édition du marché « Arts et saveurs », dans les halles du marché couvert de Sens, du vendredi 8 au dimanche 10 décembre. Avec, une nouvelle fois, un beau succès.

Le marché « arts et saveurs », organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la Ville de Sens, est revenu pour une 31e édition, dans les halles du marché couvert de Sens, du vendredi 8 au dimanche 10 décembre. Trois jours, où une trentaine de producteurs et artisans (22 producteurs et 12 artisans) de l'Yonne ou de départements limitrophes étaient présents pour faire découvrir ou redécouvrir leurs produits et créations aux visiteurs, encore venus en nombre cette année. « *Il y avait de la céramique, des bijoux, des gens qui travaillent le cuivre ou le tissu… Il y a beaucoup d'artisans en tous genres qui sont présents sur ce marché. Et les nombreux producteurs de produits de bouche que l'on peut trouver dans le département (du miel, du foie gras, des huiles, des escargots, du fromage… et tant d'autres encore)* », indique Christine Busson, élue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en charge de l'organisation du marché.

Devant les halles du marché couvert, des petits chalets ont également été installés par la Ville de Sens où sont venus exposer quelques commençants.

Des animations ont également eu lieu durant le week-end. « *Le lycée professionnel Sainte-Colombe de Saint-Denis-lès-Sens, qui propose des formations axées sur la vente et le service à la personne, était présent, avec des élèves, qui ont fait goûter des produits de producteurs locaux aux visiteurs. Le dimanche, une animation musicale a aussi été proposée* », détaille Christine Busson. Et comme chaque année, les visiteurs étaient nombreux, de quoi ravir les producteurs et artisans. « *Tous sont satisfaits de cet événement. Il y avait beaucoup de monde, surtout le dimanche. Dans l'ensemble, tous ont bien travaillé* », assure l'élue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui tient à souligner le soutien important des Jardins de la Croisière pour l'installation et le démontage des stands lors de l'événement.

Un bien beau marché qui lance parfaitement les fêtes de fin d'année.

Christopher Levé



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Une trentaine de producteurs et artisans exposaient lors du marché « Arts et saveurs » de Sens.

// CÉDER SON EXPLOITATION

21 Un long chemin à bien préparer

Comment se préparer à céder son exploitation agricole ? La réponse à cette question est souvent bien plus complexe qu'on ne le pense. D'où l'intérêt des ateliers que le service Installation-Transmission de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise sur ce thème.

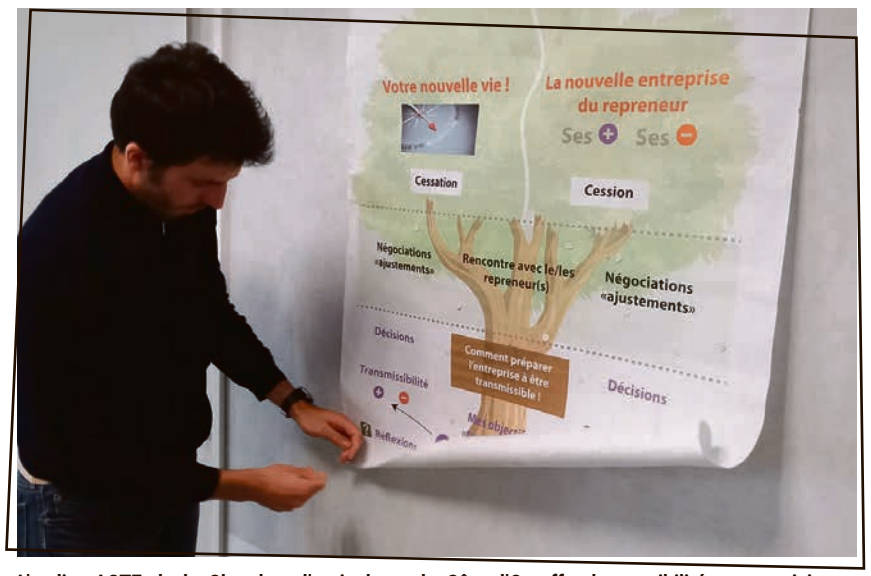
En ce jour de décembre, ils sont onze dans la salle de la Maison de l'agriculture, à Bretenière. Des agriculteurs qui se préparent à céder leur exploitation. Certains sont venus en couple, d'autres seuls, mais tous se posent la même question : préparer la suite d'une vie professionnelle bien remplie, en faisant les bons choix. Entre l'envie de céder son exploitation et le faire concrètement, il y a parfois une distance qu'on n'évalue pas toujours avec justesse. Tout cela ne se décrète pas d'un claquement de doigts. Il importe d'être bien accompagné et c'est le travail du service Installation-Transmission de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Il propose aux cédants des ateliers ACTE (Agir pour ma cessation et la transmission de mon exploitation) qui abordent cette question sous tous les angles possibles (économique, humain…). Ce jour-là, aux manettes de l'atelier, on trouve Amélie Fercoq et Alexis Parent, qui rappellent que l'enjeu du renouvellement des générations est central et ne peut pas être pris à la légère. Les cédants doivent donc travailler leur projet, avoir une vision claire de ce qu'ils en attendent et faire de vrais choix.

« Autant de valeurs que d'experts »

Les animateurs déploient beaucoup d'énergie pour ouvrir la réflexion, donner d'autres perspectives, conduire à penser au-delà des idées préconçues et élargir les horizons. Organisé de manière ludique, l'atelier pousse à s'interroger sur les critères de réussite d'une transmission mais aussi sur la capacité à se projeter des cédants. Ce jour-là, les participants ont été confrontés à plusieurs questions : qu'est-ce qui pourrait faire échouer votre projet de transmission ? Comment vous voyez-vous après votre cessation d'activité ? Quelle est la bonne valeur d'une entreprise ? Cette dernière question suscite beaucoup de débats parmi les cédants réunis. *« Des valeurs, il y en a autant que d'experts… »* remarque l'un d'eux, et de fait, les animateurs poussent les participants à en dresser la liste : valeur patrimoniale, économique, valeur de reprenabilité, sentimentale ou de rentabilité… *« on n'achète pas une exploitation pour les beaux yeux de la patronne,* réagit une participante, *ce qui compte c'est si le repreneur va pouvoir en vivre »*. *« Nous travaillons avant tout,* précise Amélie Fercoq, *pour le renouvellement des générations mais on sait aussi qu'il y a des cédants qui veulent valoriser au maximum parce qu'ils ont un projet derrière. On ne porte pas de jugement là-dessus »*. Alexis Parent, pour sa part, sensibilise à la différence à faire entre une ferme qui tourne bien, et une ferme qui a du patrimoine, dans la définition de cette valeur. La thématique de l'équilibre entre les possibilités du repreneur et les attentes du cédant est au cœur de tout mais les animateurs savent recentrer les priorités : *« même sur une valeur sentimentale, il faut mettre des euros ! En fait, la construction de la valeur de votre exploitation, c'est un peu un mélange de toutes les valeurs citées »*.

« Être clair sur ce qu'on veut faire »

Se projeter dans l'après activité est un autre défi. Certains y sont prêts, d'autres moins. Amélie Fercoq insiste sur la nécessité d'aborder ce point bien en amont : *« Plus vous serez en mesure de planifier ces choses et mieux la transition se passera. En préparant tout cela, vous pourrez argumenter clairement auprès des interlocuteurs que vous aurez à rencontrer au cours de votre démarche de cession (notaire, juristes…). Vous devez être au clair sur ce que vous voulez faire »*. Se projeter reste difficile mais le groupe présent ce jour-là se montre très productif. L'important, pour certains et certaines d'entre eux, c'est à la fois d'ouvrir une perspective sur la vie d'après, libéré des contraintes professionnelles, mais aussi, parfois, de se réserver la possibilité de garder un pied dans le métier, en aidant ponctuellement celui ou celle qui aura repris. Et si le projet de transmission échouait ? Cette possibilité-là est aussi envisagée. Impossibilité de trouver le repreneur, exploitation touchée par un sinistre, instabilité du contexte réglementaire, mésentente sont autant d'écueils potentiels. L'idée, lors de l'atelier, c'est de tenter, autant que possible, de prévenir ces écueils pour les éviter. Il importe de réfléchir à la forme sous laquelle on veut vendre sa ferme. Certains souhaitent qu'elle reste comme elle a toujours été, d'autres, au contraire, considèrent que la céder en plusieurs parties la rendrait plus accessible à des repreneurs aux moyens financiers limités. Là encore, les discussions sont animées. Le but n'est pas de dire qui a tort ou qui a raison, mais de cheminer dans sa réflexion, en la confrontant au point de vue des autres. Là aussi, l'important est de savoir vers quoi on veut aller. Quant au repreneur, qui est-il, finalement ? La majorité des participants à l'atelier dit ne pas le connaître pour l'instant mais même dans ce cas de figure, les deux animateurs préviennent : il faut faire attention au risque de transposer ses propres attentes sur un repreneur. Il faut ajuster les valeurs aux éventuels repreneurs. C'est l'intérêt du travail en groupe, qui permet d'échanger les points de vue, et de faire évoluer les perspectives. La chose n'est pas simple mais, comme conclut Amélie Fercoq, *« ce qu'on vous fait faire est inconfortable, mais c'est exprès : c'est ce qui permet d'avancer… »*



L'atelier ACTE de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or offre la possibilité aux participants d'aborder la question de la cessation d'activité et de la cession de son exploitation sous une multitude d'angles.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 À la (re)découverte de Claire Duick

Après avoir assuré un remplacement au poste de conseillère en diversification et circuit court, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, depuis le mois d'avril, Claire Duick a été titularisé, à ce même poste, en novembre. Rencontre avec celle qui s'occupe également d'animer le réseau Bienvenue à la ferme.

Son visage vous est peut-être déjà familier ? C'est possible, car Claire Duick n'est pas nouvelle à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Si elle est fraîchement titularisée (depuis novembre), elle a intégré la structure en avril dernier, en remplacement de Marion Lefoyer, sur le poste de conseillère en diversification et circuit court à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Et ce qui ne devait être qu'un remplacement s'est traduit en embauche définitive pour celle qui s'occupe également d'animer le réseau Bienvenue à la ferme. Il est alors temps de la présenter, pour ceux qui ne la connaîtraient encore pas bien.



Claire Duick, conseillère en diversification et circuit court, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, et animatrice du réseau Bienvenue à la ferme.

Originaire de Paris, Claire Duick est titulaire d'une Licence en économie, sciences politiques et sociologie (effectuée à Paris) et d'un Master en affaires internationales (fait à Genève, en Suisse).

À la suite de ses études, elle travaille à l'organisation mondiale du commerce à Genève, où elle était spécialisée en politique économique du Moyen-Orient, jusqu'en 2022.

Puis, c'est dans une tout autre voie qu'elle décide de s'orienter, celle de l'agriculture. *« Je me suis mis à suivre des cours en ligne afin de faire une reconversion professionnelle. Cela a duré pratiquement un an. Pendant ce temps, j'ai travaillé bénévolement dans des fermes, en Seine-et-Marne, en Touraine et dans la Nièvre »*, raconte-t-elle.

Une appétence pour le monde agricole

C'est donc en avril 2023 qu'elle intègre la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Mais alors, pourquoi le monde agricole ? *« J'ai toujours eu une appétence pour le monde agricole. J'aime travailler au contact des agriculteurs. J'aime également cette proximité qu'il peut y avoir avec le consommateur lorsque l'on est dans ce milieu, le travail en circuit court… »*, répond-elle. *« Pour moi, le milieu agricole est un milieu qui, je pense, est encore trop méconnu. Pourtant, l'agriculture a un impact sur différentes facettes du monde comme l'économie, l'environnement, la sociologie…, l'humain tout simplement »*.

Tant d'aspects qui plaisent à la jeune femme de 27 ans, elle qui vient d'un milieu très urbain. *« J'ai vécu à Paris jusqu'à mes 22 ans, puis à Genève jusqu'à mes 27 ans »*, sourit-elle. *« Je ne viens pas du tout du monde agricole, mais j'ai des attaches dans l'Yonne et la Nièvre. Ça me tenait à cœur de travailler sur la valorisation des ressources locales, de faire ce lien entre les producteurs et les consommateurs. Le but est que le consommateur comprenne comment sont fabriqués les produits qu'il consomme »*.

L'organisation du concours des fromages fermiers de Bourgogne

Au sein de la Chambre d'agriculture icaunaise, Claire Duick a deux principales missions. *« Il y a l'accompagnement aux projets de diversification : quand un agriculteur souhaite lancer une nouvelle production, se diversifier sur sa ferme, je suis là pour l'accompagner sur l'aspect réglementaire, je l'aide à cadrer son projet, je lui explique comment se lancer. Et il y a l'animation du réseau Bienvenue à la ferme : l'objectif est de créer des événements, d'offrir des opportunités commerciales aux membres du réseau, de les mettre en avant à travers des supports de communication, et de les aider à se faire connaître pour qu'ils puissent bénéficier au mieux des avantages du réseau, comme cela peut être le cas pour la foire de Sens, pour le marché « Arts et saveurs » de Sens, ou encore pour « Fleurs de vigne » à Auxerre »*, détaille-t-elle.

Aussi, dès 2024, Claire Duick se verra confier une nouvelle mission. *« Je vais désormais avoir la charge de rédiger la note de conjoncture économique lue par Arnaud Delestre, le président de la Chambre d'agriculture, lors des sessions »*.

Elle sera aussi mobilisée sur l'organisation d'un gros événement qui arrivera lors de la première partie de l'année civile : le concours des fromages fermiers de Bourgogne. Celui-ci aura lieu le 26 mai, pendant « Fleurs de vigne ». Autrement dit, ne soyez pas surpris de voir et d'entendre parler de Claire Duick encore un peu plus cette année !

Christopher Levé

// 110 BOURGOGNE

89 Filière apicole, filière noisette, photovoltaïsme, gestion de l'eau... Les projets de la coopérative

L'assemblée générale de 110 Bourgogne a eu lieu le jeudi 7 décembre, à Auxerre. L'occasion pour la coopérative d'annoncer ses projets à venir, conjointement menés avec Ynovae à travers l'union SeineYonne, comme de développement d'une filière apicole, d'une filière noisette, de la gestion de l'eau ou encore de l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur huit de ses sites. Le bilan des dernières récoltes a également été fait.



Walter Huré, président de la coopérative 110 Bourgogne.

« *L'union SeineYonne est en recherche de diversifications avec des projets qui sont en cours de développement. Plusieurs nouvelles opportunités et débouchés seront proposés avec des réalisations possibles à court et moyen terme* », a annoncé Walter Huré, président de 110 Bourgogne, lors de l'assemblée générale de la coopérative qui s'est tenue le jeudi 7 décembre, à Auxerre.

Des projets dont l'objectif est de faire face au défi climatique. « *Avec le changement climatique, on s'est demandé quelles cultures on sera capable de faire dans l'Yonne, dans quelques dizaines d'années. Dans ce cadre-là, nous sommes allés faire un voyage d'étude dans le sud-ouest de la France, rencontrer trois coopératives en Haute-Garonne et dans le Gers, dans une zone qui pourrait ressembler au climat qu'on aura certainement demain* », indique Walter Huré.

De là, deux projets ont émergé. Le premier est un projet de filière apicole. « *Le miel qui est consommé en France est importé à 75 % avec des origines parfois douteuses. L'idée est de développer cette filière pour amener des revenus complémentaires, susciter des vocations chez les adhérents actuels ou futurs et de lier les cultures mellifères, présentes à travers les contrats Barilla notamment, qui sont bonnes pour la pollinisation et la biodiversité, à ce projet* », détaille le président de la coopérative.
L'ambition pour SeineYonne est d'avoir, dès 2024, une première production de miel, avant de voir la filière se développer les années suivantes, qui sera à destination de grossistes.

Une filière noisette

Le second projet concerne la création d'une filière noisette. « *La France est un gros consommateur de noisettes, dont les 2/3 sont importés, notamment depuis la Turquie. Il y a donc un marché à développer* », assure Walter Huré.
Aussi, plusieurs avantages ressortent à faire de la noisette : « *c'est une culture pérenne, différente de ce qui se fait dans nos secteurs et qui est économe en produits phytosanitaires* ».

Cependant, la noisette a besoin de beaucoup d'eau pour se développer. « *Pour 1 ha de noisettes, il faut prévoir environ 2 000 m3 d'eau en réserve, l'irrigation est donc nécessaire. On n'implantera pas de culture de noisetiers sans au préalable s'assurer de son irrigation et de sa ressource en eau* ».
Ceci amorce donc un autre grand projet pour l'union SeineYonne, celui de la gestion de la ressource en eau. La solution pourrait passer par « *des retenues collinaires* », comme le soumet Walter Huré. « *Cela se fait dans le Gers, avec 2 000 retenues collinaires dans tout ce département. Si on se projette un peu dans le temps, si on veut conserver une agriculture et de la valeur ajoutée dans nos zones, il faudra à un moment donné savoir gérer l'eau. L'eau permettra d'assurer la viabilité de nos exploitations et d'amener de la plus-value sur nos territoires* ».
Dernier projet annoncé par Walter Huré, cette fois-ci exclusivement lié à 110 Bourgogne : l'installation de panneaux photovoltaïques au sol. « *Huit sites sont concernés par ce projet. L'objectif sera d'essayer de faire de l'autoconsommation d'électricité pendant l'été, lorsqu'on en a le plus besoin, et revendre la partie supplémentaire d'électricité produite* ».

Une succession d'aléas climatiques

Outre l'annonce de ces projets, un point sur les dernières récoltes a été fait par le président de la coopérative. À commencer par celle de 2022 qui fut « *faible en volume, mais compensée par des cours élevés* ». « *Malheureusement, les charges globales pour nos exploitations et notre coopérative ont dû faire face à des augmentations historiques* ».

La récolte 2023 et sa commercialisation subissent de plein fouet le fameux effet ciseaux tant redouté par le monde agricole. « *On a eu des charges à un prix qu'on n'avait jamais connu avant. Aussi, dans la plupart des zones, on pensait faire une bonne moisson. Mais c'était sans compter sur un énième aléa climatique : un coup de chaud avant la récolte qui a anéanti une partie des espoirs de faire une très bonne récolte. C'est une récolte décevante au vu de ce qu'on espérait, mais qui sera dans les moyennes historiques des dernières années* ».

Des aléas climatiques de plus en plus présents et récurrents ces dernières années. « *Cela fait plusieurs années que l'on finit la moisson d'été au 14 juillet. Il y a une vraie évolution par rapport au climat, on ne peut pas l'ignorer. On a désormais, dans une même année, des périodes de sécheresse, suivies de plusieurs semaines de pluie sans discontinuer. On voit les aléas climatiques se succéder et s'accentuer. Que ce soit pour les moissons ou pour les vendanges, la récolte se fait en moyenne trois semaines plus tôt qu'auparavant. C'est un fait* », confie Walter Huré.
En ce qui concerne les prix, là encore, ils ne sont pas où niveau qu'espéraient les agriculteurs. « *Ils sont simplement revenus à des niveaux que l'on connaissait avant la guerre en Ukraine. Cependant, il y a eu des prix d'approvisionnement tellement élevés que la marge finale ne sera pas bien épaisse pour les exploitations* », déplore-t-il.

Avec ce constat, les projets envisagés par l'union SeineYonne prennent tout leur sens. De vraies solutions pour le maintien des exploitations et de l'agriculture dans l'Yonne et ses départements limitrophes, pour les années à venir.

Christopher Levé



// FINALE DÉPARTEMENTALE JA 58

58

Tout un symbole

Le 9 décembre, les JA 58 organisaient leur finale départementale de jugement de bétail à Lucy (Montapas). Une première depuis 2001 !



Près de 80 candidats étaient inscrits pour les épreuves de jugement de bétail ovins, bovins et équidés.



JA 58

Une quarantaine de candidats ont participé au jugement des bovins.

« C'est une fierté d'accueillir la finale départementale de jugement de bétail car cela n'avait pas eu lieu dans le canton depuis 2001 ! » se réjouit le président des JA du canton de Saint-Saulge, Valérian Gauche, lors de l'événement le 9 décembre. Pour rappel, il se tenait à Lucy dans l'exploitation de Denis Adam.

Au total, près de 80 candidats étaient au rendez-vous pour tenter de décrocher une place pour la finale nationale qui aura lieu au salon de l'agriculture en 2024. Si l'enjeu évident était donc celui-là, un autre se dessinait en toile de fond comme l'évoquent les coprésidents des JA 58, Benjamin Maillaut et Simon Gauche : *« la tenue de cette rencontre permet de conserver et de renouveler une tradition avec de nouvelles animations comme des démonstrations de tonte ou de chiens de troupeau. Cela permet également de montrer à tous que les JA sont capables d'organiser des événements de qualité et de grande ampleur toujours dans une ambiance conviviale »*. Valérian Gauche rebondit : *« cela nous permet aussi de préparer notre canton au comice qui aura lieu en 2025 ; c'est un peu un banc d'essai »*.

Nouveau souffle

En plus de ces considérations, Simon Gauche et Benjamin Maillault pointent la particularité de cette édition : *« tous les cantons de la Nièvre ont répondu présents pour la participation à la finale départementale. Et, nous avons la joie d'en accueillir deux nouveaux, relancés en 2023 : celui de Decize-La Machine et celui de Pouilly-Donzy-Cosne-La-Charité. Pour nous, cette cohésion démontre une envie de se rassembler et d'avancer ensemble vers des objectifs communs »*. S'ils insistent sur le caractère de lien social à maintenir en période hivernale, ils reviennent aussi sur les enjeux futurs qui s'imposent aux jeunes agriculteurs : *« tous les soucis que nous rencontrons actuellement, comme les retards des traitements de dossiers en matière de DJA, semblent devenir un moteur inarrêtable pour la nouvelle génération. Ils veulent défendre leurs intérêts via une mutualisation des forces. Nous avons déjà prouvé l'intérêt de se rassembler pour porter des dossiers, et le contexte démontre encore une fois le besoin des jeunes de se retrouver pour aller encore plus loin »*. Ils concluent : *« Nous sommes persuadés que l'agriculture a un avenir, sinon nous ne serions pas tous ici aujourd'hui. D'ailleurs nous remercions chaleureusement les nombreux partenaires qui nous ont soutenus pour la tenue de cette édition. Les traditions de notre univers, à l'image des jugements de bétail, offrent de belles occasions de se retrouver, de s'ouvrir à tous et d'avancer en bloc. En somme, c'est le symbole de ce qu'est l'agriculture pour nous »*.

Chloé Monget

Classement

Voici le classement complet de la finale départementale de jugement de bétail des JA. En accord avec le règlement intérieur, Pauline Merlin (1re en ovin) ne pourra aller disputer la nationale au SIA en 2024 car elle a déjà participé à l'édition 2023. Ainsi, pour cette catégorie, c'est Chloé Gillet et Mathis Guillaubat qui représenteront la Nièvre. Pour les équidés, le nombre de participants n'atteignant pas les 20, une seule personne est sélectionnée pour la finale : Louise Lahaye. Enfin, pour les bovins, Quentin Larue et Louis Vuillaume porteront les couleurs du département à Paris.

Équidés : 1. Lahaye Louise, 2. Coichot Amandine, 3. Prud'Hom Coline, 4. Raymond Anthony, 5. Brisson Delphine, 6. Cherrier Camille, 7. Meunier-Béranger Noélise, 8. Létendard Perrine, 9. Perrbeau Charles, 10. Bellon Baptiste, 11. Combaret Alicia, 12. Pierrot Margot.

Ovins : 1. Merlin Pauline, 2. Gillet Chloé, 3. Guillaubat Mathis, 4. Beugnon Fabien, 5. Rogemont Romain, 6. Reveniehu Solène, 7. Poirier Émilie, 8. Claude Tiziana, 9. Larue Quentin, 10. Bernier Antoine, 11. Bellet Simon, 12. Detilleux Jeanne, 13. Éverard-Godbert Énola, 14. Perreau Charles, 15. Coichot Amandine, 16. Hénault Diego, 17. Deboux Antonin, 18 ex aequo : Meunier-Béranger Noélise et Pinier Aïdan, 20. Batoufflet Théo, 21. Blanco Fleur, 22. Vidal Romain, 23. Hecht Quentin, 24. Miro Julien, 25. Tardivon Victor, 26. Guenot Alban, 27. Brisson Delphine, 28. Piendet Célia.

Bovins : 1. Larue Quentin, 2. Vuillaume Louis, 3. Hénault Diego, 4. Reveniau Solène, 5. Pierdet Célia, 6. ex aequo : Hecht Quentin et Guenot Alban, 8. Raymond Anthony, 9. ex aequo : Vuillaume Paul et Joly Clément, 11. Boucher Pierre, 12. Garnier Quentin, 13. Meulé Arthur, 14. Lange Clara, 15. Sauvage Mathlide, 16. Troux Antoine, 17. Souverain Vincent, 18. ex aequo : Brisson Delphine et Bouchard Quentin, 20. Bonnet Clémentine, 21. Thollé Alexis, 22. ex aequo : Thomas-Anglade Yannick et Prévotat Florian, 24. Sylvain Sébastien, 25. Gauthier Julie, 26. Batoufflet Théo, 27. Rogemont Romain, 28. Just Benjamin, 29. Roux Lucas, 30. Breton Chloé, 31. Combaret Alicia, 32. Guillaudat Mathias, 33. Vidal Romain, 34. Naudin Louis, 35. Coichot Amandine, 36. Deboux Antonin, 37. Rolin Émilie.



JA 58

Louise Lahaye représentera la Nièvre au Salon de l'agriculture 2024 dans la catégorie jugement des équidés.

// JUGEMENT DE BÉTAIL

21

Une Barottine en finale

Maud Bessard, élève du lycée agricole de Châtillon-sur-Seine, s'est qualifiée pour la finale nationale de jugement équin.



Maud Bessard, Elsa Brenot et Mélissa Petit, les trois premières au classement, entourées d'Alexandra et Colette Bailly.

Il ne manquait plus que le cheval, pour être complet. La finale départementale de jugement de bétail en catégorie équine n'avait pu se tenir le 28 novembre à Châtillon-sur-Seine : elle a eu lieu le 7 décembre près de Vitteaux, au Gaec des Granges de Vesvres. Des jeunes de La Barotte, de la MFR Auxois sud Morvan et du CFA de Quetigny avaient fait le déplacement. La première place est revenue à Maud Bessard, une élève de Première CGEH au lycée La Barotte, domiciliée à Fontaine, près de Bar-sur-Aube. La jeune Barottine devance deux apprenties du CFA de Quetigny : Elsa Brenot, de Quetigny, et Mélissa Petit, de Fontaine-lès-Dijon. Maud Bessard se rendra au salon de l'agriculture pour disputer la finale nationale, en compagnie de neuf autres étudiants de Côte-d'Or.

AG

Les qualifiés pour le Sia 2024

Charolais : Mathis Daujon (La Barotte, Lezinnes 89). Simmental : Étienne Lucas (MFR ASM, Châtillon-le-Duc 25) et Loïc Carty (MFR ASM, Cussy-en-Morvan 71). Montbéliarde : Dorian Porco (La Barotte, Saint-Marc-sur-Seine). Prim'Holstein : Augustin Priet (La Barotte, Les Goulles), Alexandre Isselin (La Barotte, Lucey). Blonde d'Aquitaine : Clément Darbois (La Barotte, Frolois). Brune : Léa Gotti (MFR ASM, Villars-et-Villenotte), Frédéric Regley (La Barotte, Les Riceys 10). Équins : Maud Bessard (La Barotte, Fontaine 10).

// JEUNES AGRICULTEURS

La grosse artillerie

Le canton JA de Saint-Seine-l'Abbaye, en Côte-d'Or, continue de s'étoffer et atteint désormais les 32 membres !



Une partie des JA, réunis lors de leur cantonale.

Les assemblées cantonales JA se poursuivent en Côte-d'Or, avec un très beau dynamisme et un important recrutement. Le rendez-vous de Saint-Seine-l'Abbaye illustre parfaitement la bonne santé du réseau avec son effectif grandissant. *« Notre équipe est désormais composée de 32 personnes, c'est un record chez nous. Il faudrait vérifier mais personne ne doit faire plus dans le département »*, se félicite Valentin Forey, le nouveau président cantonal qui succède à Antoine Duthu. Les JA accueillent Joffrey Brocard, Marie Bailly, Arthur Drouot et Matthieu Franet pour cette nouvelle mandature. Parmi les autres nouveautés : Emmanuel Sommant devient vice-président et Quentin Virely occupe le poste de secrétaire.

Ce n'était pas prévu

Valentin Forey, chef du silo Dijon Céréales de Fromenteau, n'avait pas spécialement envisagé prendre les rênes de l'équipe aussi rapidement : *« tout s'est décidé lors de cette cantonale… Je me suis présenté car nous avons une belle équipe motivée et très soudée ! »*. Deux manifestations sont déjà dans les cartons pour 2024, comme l'indique ce fils d'agriculteur de 26 ans : *« nous allons organiser un repas avec des produits locaux le 9 mars à la salle des fêtes de Chanceaux. Cet événement avait déjà eu lieu en 2018 et avait connu une belle réussite, nous voulons renouveler l'opération. Nous nous reverrons à la mi-janvier pour fixer les différentes modalités. La seconde manifestation se tiendra en parallèle du Tour de France qui repasse par Saint-Seine, une seconde fois après 2017. Rien n'est encore décidé mais l'idée de proposer une nouvelle fresque, comme il y a six ans, a émergé lors de notre assemblée… »*. En 2017, Valentin Forey n'était pas de la partie et pour cause : cet habitant de Saint-Martin-du-Mont travaillait dans plusieurs fermes en Australie : *« j'y suis allé une année après mon BTS Acse à La Barotte. Cette fois, je serai bel et bien là ! »*.

AG

Seurre repart de l'avant

Le canton de Seurre s'est réuni le 1er décembre à Montmain. L'effectif JA est lui aussi en nette évolution, comme l'indique Laurette Millot, la nouvelle présidente du groupe qui succède à Vivien Niot : *« Nous approchons désormais la vingtaine d'adhérents. Oui, c'est une grande satisfaction, d'autant qu'il ne restait plus que quatre ou cinq JA il y a un an… Un important travail de prospection et de recrutement a été réalisé par l'ancienne équipe et ce n'est pas terminé : il y a encore beaucoup de monde à aller chercher ! »*. Une réunion est d'ores et déjà programmée le 19 janvier à la salle des fêtes de Bonnencontre. *« Nous évoquerons nos projets et organisations pour cette nouvelle mandature. Les personnes intéressées à l'idée de nous rejoindre sont bien sûr les bienvenues lors de cette réunion. Il y a sans doute de belles choses à faire avec nos homologues de Nuits-Saint-Georges et Beaune »*, mentionne Laurette Millot, fille d'éleveurs à Argilly et conseillère élevage à Alysé.

// SALON DE L'AGRICULTURE

Ils montent à Paname

Des jeunes du CFA et du lycée de Quetigny préparent le Trophée international des établissements agricoles 2024.

Après 2015, 2016, 2018 et 2020, Agro Campus Dijon reprend la direction de Paris pour une cinquième participation au TIEA, le Trophée international des établissements agricoles. Des épreuves s'intéressant à la communication, à la manipulation et à la présentation d'un bovin se dérouleront du 28 février au 3 mars dans le cadre du Salon de l'agriculture. *« Une participation à ce concours est formateur dans tous les domaines, c'est avec grand plaisir que nous nous sommes réinscrits »*, indique Natacha Petitjean, formatrice en zootechnie, qui encadre l'équipe en compagnie d'Isabelle Nihotte, son homologue spécialisée en éducation socioculturelle.

Deux animaux dans le lot

Le groupe nommé *« Jolie et ses Agris »* est composé de Théo Mazoiller (Vesvres), Manon Zecchin (Belleneuve), Léo Catinot (Brazey-en-Plaine), Enzo Girard (Gendrey), Baptiste Manlay (Saiserey) et Esteban Van Vaeck (Charny). Une vache charolaise de la ferme de Tart-le-Bas (Jolie) et son jeune veau né le 13 décembre (Ultrabelle) accompagnent les apprenants. *« Seulement six jeunes iront à Paris, mais leur classe entière est impliquée dans le projet. Ce travail entre dans le cadre de leur formation et sera comptabilisé dans un de leurs modules. Une vidéo sur la thématique « être éleveur de bovins, demain » fait notamment partie de leurs missions »*, présente Isabelle Nihotte. Quetigny avait réalisé sa plus belle édition en 2016, en se hissant à la quatrième place de sa section. *« En 2020, lors de notre dernière participation, nous n'avions pu terminer les épreuves à cause du covid, le Salon avait malheureusement fermé ses portes le samedi soir »*, rappelle Natacha Petitjean.

Visite de la capitale

Les jeunes Côte-d'oriens sont à la recherche de partenaires pour financer leur semaine à Paris, le montant de celle-ci est estimé entre 7 000 et 10 000 euros. *« Le budget est élevé, notamment à cause du logement… Les premiers retours de leur démarchage sont positifs, les jeunes sont très contents ! Cette participation permettra pour certains d'aller à Paris pour la toute première fois, ce sera un petit événement »*, précisent les formatrices. Avec cette participation au TIEA 2024, les jeunes de Quetigny rejoignent leurs homologues de la Barotte, les Brunes d'Or, déjà inscrits dans ce concours. Les deux établissements côte-d'oriens ne concourront pas dans la même catégorie, l'un étant classé dans les bovins allaitants, l'autre en laitiers.

AG

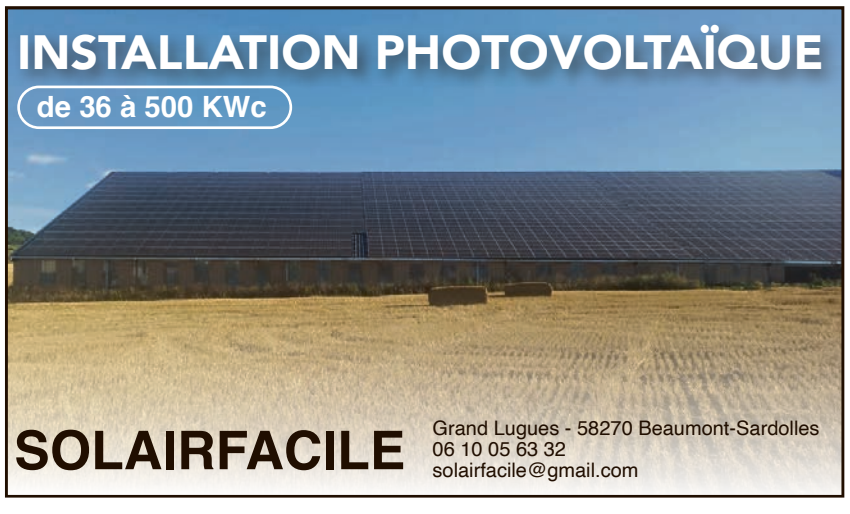


L'équipe « Jolie et ses Agris », réunie à la ferme de Tart-le-Bas.

« Hâte d'y être »



Théo Mazoiller, fils d'agriculteurs à Vesvres près de Vitteaux, fait partie des six titulaires. Cet apprenti de Première Bac Pro CGEA prépare les épreuves avec ses camarades de classe à la ferme de Tart-le-Bas : *« Chacun a un poste bien défini. Pour ma part, ce sera la manipulation de notre bovin à travers le salon et les différents rings ! Nous avons hâte d'y être, cette participation sera une belle aventure collective. Pour ma part, aller au Salon est un rêve depuis tout petit. J'y suis allé pour la toute première fois l'an passé, mais en simple visiteur. Ce déplacement aura forcément une saveur particulière, avec l'envie de bien faire ».*



// SANITAIRE

58 Une diminution des soutiens

Le 30 novembre, à Sermoise-sur-Loire, le GDS 58 tenait son assemblée générale présidée pour la première fois par son nouveau président Bertrand Léger.



Pour cette assemblée générale, se tenaient à la tribune (de gauche à droite): Cédryck Biet, Alexandre Seutin, Bertrand Léger, Lionel Malfroy (GDS BFC), Gilles Martin (vice-président) et Jérome Théry (DDCSPP).

Pour la première assemblée générale du nouveau président du GDS 58, Bertrand Léger (voir TDB n° 1716), les sujets furent nombreux, le 30 novembre à Sermoise-sur-Loire. Entre présentation des comptes 2023, du prévisionnel 2024, évocation des baisses des subventions de l'État, traitement des maladies (BVD, MHE, FCO 8, etc.), cette rencontre fut à l'image d'un contexte économique tendu pour le milieu agricole avec en toile de fond un sentiment d'abandon de l'État, la salle lance d'ailleurs durant les échanges : *« l'État impose mais ne finance plus, et c'est nous qui devons payer… encore ! »*.

Couac

Ainsi, c'est avec les comptes 2023 que débuta le rendez-vous. Cédryck Biet, trésorier du GDS 58, explique : *« l'exercice 2023 se termine en déficit de – 42 000 euros pour le GDS 58. Par rapport au prévisionnel, le manquement le plus notable – outre l'inflation – est la subvention du Conseil départemental annoncée à 200 000 euros mais revue à la baisse à 100 000 euros »*. Bertrand Léger, président du GDS 58, insiste : *« nous n'avions pas inventé ce chiffre de 200 000 euros. Même si nous sommes déçus qu'il ait été revu à la baisse, nous remercions tout de même le Conseil départemental qui nous a octroyé 100 000 euros pour 2023 »*. Pour le même sujet, Thierry Guyot, conseiller départemental délégué à l'agriculture, à l'alimentation de proximité et à l'insertion, assure : *« pour 2024, il y aura bien une subvention du Conseil départemental de 100 000 euros, comme nous l'avons promis »*.

Inacceptable

Lionel Malfroy, représentant du GDS BFC, évoque ce transfert de financement de la Région au département : *« le Conseil régional se désengage de nos actions, tout en réduisant les subventions restantes encore un peu plus. De ce fait, la compensation retombe sur les éleveurs avec un retour aux origines du GDS créé et financé entièrement par la profession. À mon sens, ces réductions montrent qu'aux yeux des institutions publiques, le sanitaire passe au second plan, ce qui est inquiétant et dramatique. L'aide au sanitaire est signe d'un respect des éleveurs et de la filière dans son ensemble. Au vu de cela, je vous laisse en tirer les conclusions que vous souhaitez »*. Alexandre Seutin, secrétaire général du GDS 58, martèle dans son rapport moral : *« la dotation financière pour la réalisation des missions déléguées par l'État reste bloquée à un niveau inacceptable. Il faut donc d'urgence que cette dotation soit réajustée […] la santé et le bien-être de nos animaux mais aussi des éleveurs sont encore mis à l'épreuve »*.

Pour continuer

Pour 2024, des solutions financières doivent donc être trouvées. En parallèle, Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58, stipule : *« Nous avons une érosion du nombre de bovins et donc une baisse du nombre de bovins cotisants avec des charges externes qui augmentent »*. Cédryck Biet et le Conseil d'administration ont la volonté *« de maintenir les aides et prestations proposées aux éleveurs (prise en charge totale des analyses BVD naissance, brucellose, leucose…). Nos tarifs doivent donc être revus. Ainsi, les cotisations passent de 1,25 euro / bovin en 2023 à 1,43 euro/ bovin pour 2024. Pour la facturation OVS, le son de cloche est le même avec un passage de 1, 32 euros à 1,42 euro »*. Après l'élection (ou le renouvellement) de nouveaux membres du Conseil d'administration (Bertrand Léger, Guillaume Sansoit, Alexandre Seutin, Denis Guillien, Jean-Loup Laudet, Pierre Nourit), l'utilisation de la caisse d'entraide a été évoquée. Pour 2023, seulement 2 dossiers (sur 3 dossiers transmis) ont pu bénéficier de la caisse d'entraide pour un montant total d'environ 9 800 euros. Rodolphe Morizot insiste : *« ce service existe pour vous aider en cas de coup dur »*.

Chloé Monget

Longue liste

Outre la santé financière du GDS 58, d'autres sujets ont été abordés, dont le bilan IBR. Rodolphe Morizot insiste : *« il faut regarder les progrès effectués ! Nous n'avons pas à rougir. Pour rappel, en 2015, nous comptabilisions 652 cheptels avec bovins positifs présents. En 2023, nous sommes à 50 ! l'engagement de chacun a donc porté ses fruits. Cela étant, pour les cheptels où l'IBR est toujours là, il est parfois difficile de trouver des solutions car de nombreux les leviers ont été activés. Au vu de cela, il nous semble très complexe d'atteindre l'objectif national 99 % d'indemnes d'ici 2030, et ce malgré toute la bonne volonté du monde »*.

S'en sont suivies des discussions autour de la BVD. Bertrand Léger complète : *« en matière de surveillance BVD, nous testerons dès cette campagne l'outil sérologique dans quelques dizaines de cheptels non vaccinés dans deux zones du département. L'objectif est de trouver une alternative au 100 % bouclage des veaux »*. **Le président et le directeur s'accordent sur la demande d'un arrêté préfectoral aux mouvements (comme celui accordé en Saône-et-Loire en 2023) et d'Alexandre Seutin, secrétaire général du GDS 58, de rappeler :** *« il faut aussi penser à ne pas introduire le virus chez soi et faire la recherche BVD lors d'achats d'animaux »*. **Ce dernier mentionne aussi la dermatite digitale (appelée communément Mortellaro) :** *« cette maladie latente et encore mal connue vient bouleverser les élevages concernés avec de nombreuses pertes. Il ne faut pas baisser les bras, ni se décourager, mais surtout faire notre maximum pour assainir nos troupeaux »*.

Afin d'avoir un panorama sanitaire complet lors de l'assemblée générale, le GDS 58 avait convié le Dr David Ngwa-Mbot, vétérinaire conseil au GDS France, pour réaliser un point sur la maladie hémorragique épizootique (MHE) : *« Selon les premiers chiffres collectés, il semble qu'elle touche principalement les adultes avec une morbidité variable. Pour la progéniture des animaux en gestation, nous relevons déjà des cas d'avortements mais, nous ne savons pas encore qu'elles seront les conséquences précises ni les impacts sur la reproduction. Avec l'arrivée du froid, sa progression ralentie, mais il est fort probable que la contamination atteindra tout le territoire à terme. De ce fait, le but est de limiter le nombre de cas et de foyer car gérer deux foyers n'est pas comparable à appréhender 1 759 foyers, comme c'est le cas actuellement dans les Pyrénées-Atlantiques. Pour l'instant, le meilleur moyen de détection de la maladie est le PCR. Sur ce point, malgré les demandes, l'État ne souhaite pas mettre en place de subvention sur ce volet pour le moment. Des demandes d'indemnisation auprès de l'État pour certains cas où les situations sont dramatiques, ont aussi été faites, mais pour l'instant sans réponse. Face à tout cela, nous devons nous interroger collectivement afin de prendre des décisions. Je pense qu'il faut apprendre de ce qui s'est déjà passé avant afin d'en tirer des conclusions pour avancer. Dans tous les cas, le mot d'ordre à l'instant T est de maintenir l'activité des marchés afin d'éviter une chute des cours »*. **Bertrand Léger conclut :** *« La liste des maladies vectorielles apparues, réapparues et potentiellement à venir est longue, non définitive et donne le vertige. Les principales clés ne peuvent venir que d'une stratégie nationale : prévention, prévision, anticipation et réflexion »*. **Le soutien de l'État est donc attendu sur ces questions sanitaires.**

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Un nouveau calendrier de formations

Un nouvel agenda de formations est proposé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose plus de 46 formations pour 2024 avec 12 nouvelles formations dans de nombreuses thématiques qui répondent aux besoins techniques, économiques et réglementaires des agriculteurs. Désormais, les entrées ne sont plus thématiques mais se réalisent par objectifs :

- je suis à la page, j'adapte la stratégie de mon exploitation ;
- je suis sécure, j'assure ;
- je travaille autrement ;
- je préserve durablement les ressources de mon exploitation ;
- je produis pour améliorer mes revenus ;
- je veille à la qualité de vie de mes animaux.

À consulter sur : https://bourgogne-franchecomte.chambres-agriculture.fr/nievre/formations/

CA 58



La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose plus de 46 formations dont 12 nouvelles pour 2024.

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout

// BRETENIÈRE

21 Le marché a-t-il marché ?

Un marché de Noël se tenait le 14 décembre à la Maison de l'agriculture. Rencontre avec un producteur qui participait pour la première fois à ce rendez-vous.

Une belle petite journée avec des ventes, de nouveaux contacts et beaucoup de convivialité. Ludovic Vasse n'en demandait pas tant pour sa toute première participation au marché de Noël de Bretenière. Installé depuis le mois d'avril à Essarois, entre Châtillon-sur-Seine et Recey-sur-Ource, cet ancien professionnel des travaux publics enchaîne les marchés en cette fin d'année. *« Quand on vient de se lancer dans la vente directe, il n'y a pas le choix, il faut se faire connaître »*, confie l'adhérent de Bienvenue à la Ferme, qui n'était pas dépaysé pour autant dans le hall de la Maison de l'agriculture : *« je connais déjà bien les autres producteurs du réseau, c'est déjà un plaisir de se retrouver. J'ai aussi recroisé plusieurs stagiaires de BPREA avec qui j'étais ces derniers mois ! »*.



Ludovic Vasse, apiculteur récoltant installé à Essarois, a vendu une dizaine pots de miel et environ 4 kg de pains d'épices.

Une belle récolte

Auteur d'une très belle récolte pour sa première année (près de 8 tonnes de miel dans ses 240 ruches), l'apiculteur transforme une partie de sa production. Pains d'épice, bonbons, biscuits, croûtons et toastes viennent ainsi étoffer sa gamme de produits initialement composée de sept variétés de miel. La journée du 14 décembre lui a permis de vendre une dizaine de pots et environ 4 kg de pains d'épices. Les bons produits de Ludovic Vasse sont notamment proposés au marché des Halles de Dijon chaque vendredi matin. Un magasin de vente directe est en cours de construction à la ferme. Ce producteur dynamique et passionné par son travail figure dans le nouveau hors-série Saveurs de Côte-d'Or, concocté par Terres de Bourgogne et proposé gratuitement dans les magasins Gamm vert du département.

AG

Contact : ruchersdufourneau@gmail.com

// MARCHÉS DE NOËL

58 Des rendez-vous particuliers

La fin d'année est là, et avec elle les nombreux marchés de Noël ; une nouvelle occasion pour les producteurs et exploitants de rendre visible leur profession.



L'huilerie Brossard était présente à la Charité-sur-Loire avec Angélique, ici en photo.



L'huile de moutarde était très attendue par les clients, puisque l'huilerie était en rupture pour ce produit depuis un an à cause des volumes bas de récolte.

Tradition oblige, les marchés de Noël étaient de retour cette année encore. Un moment qui se veut immanquable et privilégié pour les producteurs mais aussi pour les jeunes agriculteurs. Pour comprendre les raisons les poussant à participer, petit tour du côté de la Charité-sur-Loire et de Pougues-les-Eaux.

Diverses raisons

Pour Angélique, tenant le stand de l'Huilerie Brossard (Raveau) lors du marché de Noël de La Charité-sur-Loire, le marché de Noël est *« un rendez-vous que l'on ne peut pas manquer. Nous participons depuis une dizaine d'années car cela permet de voir notre clientèle habituelle mais aussi de nous faire connaître auprès de nouveaux venus, le tout dans une ambiance très sympathique »*. Elle analyse d'ailleurs les achats des consommateurs : *« je constate que pour offrir, le public boude un peu les produits non alimentaires au profit des paniers garnis. C'est assez nouveau et je pense que cela est lié à la conjoncture économique particulière ; mais cela n'est qu'un ressenti personnel »*. Du côté du marché de Noël de Pougues-les-Eaux, Jacky (Ferme de Chantolle à Pougues-les-Eaux) est ravi de participer car : *« On retrouve les autres professionnels locaux dans une atmosphère détendue et conviviale. On prend le temps de discuter, ce qui est très plaisant. J'ai d'ailleurs le sentiment qu'il y a une grande solidarité entre tous durant ces moments, rendant le tout encore plus agréable ! »*. Pascal Daviray (Domaine de Poulanges à Parigny-les-Vaux), et également présent lors du marché de Pougues, pointe : *« C'est l'instant idéal pour expliquer nos pratiques parfois méconnues, car les gens prennent plus le temps d'échanger avec nous. Parler de notre métier est indispensable si l'on souhaite se démarquer des produits industriels. Mais, ce lien est aussi à travailler au quotidien »*. Au-delà des stands des producteurs et artisans, les JA de Pougues-Guérigny se sont mobilisés pour la première fois afin de proposer une animation lors du marché de Noël : *« Nous avons apporté deux taureaux (dont Umberto – élevage Champeau) et deux petits veaux. De plus nous organisons une tombola où il faut deviner le poids d'un des taureaux pour espérer remporter un prix »* stipule Nicolas Pesson, président des JA du canton. Il poursuit : *« Notre présence ici est importante pour nous afin de montrer notre investissement dans les activités du canton. Nous sommes dans un milieu rural et représenter le monde de l'élevage permet de le rendre visible, de détailler nos façons de travailler pour que le grand public prenne conscience que l'agriculture française a de belles qualités, malgré ce que certains peuvent affirmer »*.



Pascal Daviray (Domaine de Poulanges à Parigny-les-Vaux) participait au marché de Noël de Pougues-les-Eaux.


Les visiteurs pouvaient découvrir de nombreux produits locaux à Pougues, comme ici les fromages de la chèvrerie de Chantolle.

En un mot

« Pas trop mal », *« compliquée mais surmontée »*, *« relativiser »*, voilà comment Pascal, Jacky ou les JA résument l'année 2023. Angélique sourit : *« la fin 2023 est synonyme de retour de notre huile de moutarde très attendue par nos clients depuis 1 an (car nous étions en rupture). Nous sommes donc heureux pour cette clôture de l'année ! Pour 2024, nous verrons bien comment cela se passe. Nous sommes conscients qu'il y a des enjeux à surmonter notamment avec les aléas climatiques potentiels, mais il ne faut pas se tourmenter pour autant, il faut simplement continuer »* et Pascal de rebondir : *« je ne suis pas forcément inquiet ou rassuré. Il faut prendre les choses comme elles viennent. L'important est de ne pas se lamenter et de poursuivre notre travail tout en trouvant des solutions pour avancer »*. Ces fêtes de fin d'année clôturent 12 mois bien remplis avant l'arrivée d'une nouvelle page à écrire dont le titre est déjà connu : 2024.

Chloé Monget

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// TENSIONS SUR LE FEADER

Des annonces de Marc Fesneau et Marie-Guite Dufay

Quelques jours avant la manifestation de Dijon, qui exprimait le mécontentement des agriculteurs face à la gestion, par les services de la Région, des fonds européens d'aide à l'investissement et à l'installation, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, est venu faire des annonces sur la reprise en main, par l'État, d'un certain nombre de dossiers.



Le 13 décembre, à Dijon, en marge du congrès de la Coopération agricole, Marc Fesneau a fait des annonces, en compagnie de Marie-Guite Dufay concernant la reprise en main, par les services de l'Etat, d'un certain nombre de dossiers de financements européens pour l'investissement ou l'installation en agriculture.

Lorsqu'il était venu inaugurer la Foire gastronomique de Dijon, le 1er novembre, Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, avait souligné combien la situation en Bourgogne Franche-Comté (BFC) sur le traitement des dossiers de financements agricoles Feader n'était pas acceptable. Un mois après, il était de retour, le 13 décembre, à l'occasion de l'ouverture du congrès national de la Coopération agricole. En marge de cet événement, il a fait des annonces, en compagnie de Marie-Guite Dufay, la présidente de Région, pour qu'on sorte enfin des blocages entraînés par les retards de traitement de dossiers. Cela n'aura pas empêché le Conseil régional d'essuyer une manifestation d'agriculteurs remontés à bloc, le 15 décembre, à Dijon (voir page 04 de ce numéro). En BFC, face aux difficultés qui apparaissaient, l'État avait déjà fait un effort, reprenant à son compte, au printemps dernier, l'instruction de 211 dossiers en attente, par le biais des services de la DDT. Le 13 décembre, Marc Fesneau est allé plus loin : *« Nous allons prendre en charge, sur nos effectifs, 250 dossiers supplémentaires Feader « Modernisation des installations agricoles » pour le département de la Saône-et-Loire, qui représente un tiers des dossiers PCAE de BFC »*. Pour sa part, la Région BFC procède actuellement au recrutement de trois agents instructeurs Feader, qui seront mis à disposition de l'État auprès de la DDT de Saône-et-Loire, ce qui permettra, en plus des 250 dossiers déjà mentionnés, d'en traiter davantage encore dans ce département, le nombre de dossiers additionnels étant en cours d'évaluation.

Embouteillage résorbé dans les six mois ?

L'État et le Conseil régional vont poursuivre leurs échanges notamment pour résoudre des situations similaires dans les autres départements de la région. *« Nous allons suivre les choses*, ajoutait Marc Fesneau, *afin de voir si des besoins complémentaires peuvent être satisfaits pour accélérer encore les procédures. L'objectif c'est d'apurer rapidement les dossiers en attente. On doit lever les incompréhensions et la désespérance que cette situation génère dans le monde agricole et retrouver un rythme normal de traitement de ce type de dossier de financement. Un travail va aussi être mené avec les Chambres départementales d'agriculture pour faciliter la déterritorialisation de l'instruction des dossiers »*. Le ministre et Marie-Guite Dufay estiment que « l'embouteillage » des dossiers Feader devrait être résorbé dans les six mois qui viennent. La présidente de Région a précisé que *« sans les excellentes relations entre la Région et les services décentralisés de l'État, nous ne serions pas parvenus à cet accord. Je remercie le ministre de l'Agriculture de cette « facilité » qu'il nous accorde, au service de la profession agricole. Le constat est objectif : nous n'avons pas suffisamment de moyens pour désengorger le traitement des dossiers. La main tendue par l'État est donc extrêmement appréciable »*. Elle a poursuivi en abordant la question des paiements : *« Pour que ces paiements se fassent, il faut que les dossiers soient complets. Grâce à l'accord que nous sommes en train de formaliser avec les Chambres, ces dernières vont travailler pour compléter les dossiers de paiement, ce qui rendra plus fluide leur traitement »*. Marc Fesneau a tenu à saluer le travail des agents des DDT qui ont été mobilisés pour venir en renfort de la Région, avant de conclure : *« Nous serons vigilants, Madame la présidente de Région et moi, pour que tout cela avance bien. Ma priorité, c'est que le retard pris soit rattrapé »*.

Berty Robert

Le sujet abordé en plénière du Conseil régional

En ouverture de l'assemblée plénière du Conseil régional de BFC qui se tenait le 14 décembre à Dijon, Marie-Guite Dufay, la présidente de Région, a précisé que la collectivité travaillait actuellement avec le réseau bancaire à la mise en place d'une solution de préfinancement, à destination des agriculteurs qui auraient candidaté sur les appels à projets PCAE que la Région a ouvert, et qui n'auront de réponse qu'à la mi-2024. Elle a, par ailleurs, précisé que, sur les Dotations jeune agriculteur (DJA), *« les soldes seront mis en paiement dès janvier 2024. Par ailleurs, toujours pour les jeunes agriculteurs qui ont candidaté à un appel à projet PCAE, un courrier a été envoyé aux exploitations concernées pour leur notifier les financements auxquels ils auront droit. […] Pour ces travaux, dont nous venons de donner le signal de financement au dernier comité de sélection, c'est 6 millions d'euros (Europe, Région, Département) de financement public qui sont investis pour 99 dossiers »*. **Par ailleurs, Marie-Guite Dufay a annoncé, à cette occasion, l'inscription, dans les orientations budgétaires de la Région, du** *« financement d'un ambitieux plan d'engraissement, pour aider la filière à créer de la valeur ajoutée sur notre territoire »*.

PUBLI REPORTAGE

FERME HAZOTTE À DAMPIERRE ET FLÉE

« LES DÉBUTS DES CASIERS AUTOMATIQUES SONT TRÈS ENCOURAGEANTS »



Une partie des collaborateurs de la ferme Hazotte devant le distributeur automatique à Dampierre-et-Flée.

Julien Hazotte et son épouse Marine pratiquent la vente directe depuis 12 ans. La ferme spécialisée dans l'élevage de porcs, valorise la production en circuit court : de l'alimentation à la transformation dans le laboratoire de l'exploitation et à la commercialisation.

Aujourd'hui, les produits de la Ferme Hazotte (porcs et viande Limousine du père et du frère) sont présents dans certains supermarchés, des Locavores, Ruches qui dit Oui, Gamm Vert et des magasins de producteurs dans un rayon de 80 km. La boutique adossée au laboratoire de Dampierre-et-Flée est ouverte tous les jeudis après-midi.

Depuis 2 semaines, un distributeur de produits frais a été installé en plein cœur du village. *« Des amis d'autres régions et déjà équipés de casiers réfrigérés me vantaient leurs bons résultats. »* explique Julien Hazotte. *« L'idée a donc fait son chemin et la rencontre avec Christophe Dupaquier, agent commercial pour le fabricant BS Distribution, basé à Foucherans, dans le Jura, a fini de nous convaincre. La proximité du SAV a beaucoup compté. »*

Le couple a opté pour un distributeur de 54 casiers, afin de proposer aux clients suffisamment de choix pour constituer un repas de l'entrée au dessert, avec uniquement des produits locaux, certains issus d'autres fermes. *« Nous touchons une clientèle différente de celle de la boutique, des clients qui viennent à toute heure ou qui n'ont pas le temps d'aller chez les commerçants. »* L'éleveur souligne la qualité des casiers BS Distribution, particulièrement adaptés aux produits ultra frais conservés à 3 ou 4° C, même par fortes chaleurs. L'installation des distributeurs à tiroirs ne nécessite pas d'abri et l'utilisation est très simple. Le contenu de chaque casier est répertorié sur l'écran 15'. Il suffit de sélectionner son ou ses produits (jusqu'à 10 par panier). Une fois le paiement par CB effectué, les tiroirs sont déverrouillés. Lorsqu'un nombre de casiers vides défini est atteint, l'éleveur est alerté par l'application, afin de réapprovisionner le distributeur. Côté sécurité, 3 caméras de vidéo-surveillance et une alarme équipent les distributeurs, connectés à distance à l'ordinateur de l'éleveur.

A l'issue des deux premières semaines de mise en service, les résultats sont au-delà des prévisions. *« Nous ne nous attendions pas à un tel démarrage à cette période de l'année où l'on consomme moins de viande. Notre niveau de chiffre d'affaires pour amortir l'investissement est de 150 € par jour. Nous sommes dans ce plan de marche avec des jours à 250 et 350 €. C'est très encourageant. »* La Ferme Hazotte ne compte pas s'arrêter là et projette l'installation d'autres distributeurs automatiques sur Dijon au printemps prochain.

// CONCOURS

Les meilleurs jeunes bergers de Bourgogne

Au Pôle ovin de Charolles, en Saône-et-Loire, la finale régionale des Ovinpiades des Jeunes Bergers a réuni plus d'une soixantaine d'élèves d'établissements agricoles du territoire. Claire Genette du CFPPA Charolles et Romain Rogemont du Legta de Challuy (Nièvre) sont les sélectionnés pour la finale nationale qui se tiendra au Salon international de l'Agriculture à Paris.



Les lauréats de ces Ovinpiades régionales : Claire Genette, Romain Rogemont et Diégo Henault (3e).

Pour figurer parmi les meilleurs jeunes bergers de Bourgogne, les candidats ont dû réaliser une série d'épreuves théoriques et pratiques, inspirées des gestes quotidiens de l'éleveur : trier des brebis à l'aide d'un lecteur électronique, apprécier la santé d'une brebis, évaluer son état corporel, lui parer ses onglons… La finale Bourgogne réunissait 65 jeunes issus de neuf établissements agricoles : CFA de Challuy (58), Lycée agricole de Challuy (58), EPL Auxerre La Brosse (89), Lycée agricole de Fontaines (71), CFA de Saône-et-Loire, CFPPA de Charolles (71), MFR Auxois sud Morvan (21), MFR de Mazille (71) et MFR du Charollais (71). Romain Rogemont, du Legta Challuy et Claire Genette du CFPPA de Charolles auront la chance de concourir au titre de Meilleur Jeune Berger de France 2024, lors de la finale nationale, le 24 février 2024, au Salon International de l'Agriculture à Paris. Ils seront rejoints par les champions du territoire de Franche-Comté, la région Bourgogne-Franche-Comté sera donc représentée avec fierté par ces 4 finalistes face à 36 autres candidats.

Ovinpiades mondiales

Nouveauté : après près de dix ans d'absence, la France relance les Ovinpiades mondiales. Une quinzaine de délégations étrangères sont invitées à participer à la 3è « Coupe du Monde des Jeunes Bergers ».

Ainsi une trentaine de jeunes âgés de 18 à 23 ans, suivant une formation agricole ou déjà en activité, se disputeront le titre de Meilleur Jeune Berger du Monde, du 25 mai au 1er juin 2024. Le Meilleur Jeune Berger et la Meilleure Jeune Bergère des Ovinpiades nationales 2024 auront l'honneur de porter les couleurs de la France. Au programme : une compétition itinérante pour découvrir la diversité de l'élevage ovin où ils retrouveront les épreuves mythiques des Ovinpiades nationales et deux nouveautés : tonte et pose de clôture mobile.

Après être accueillis à Paris, ils embarqueront dans un bus habillé aux couleurs des Ovinpiades vers le Limousin, l'Aveyron, l'Auvergne, la Bourgogne et la Bergerie nationale de Rambouillet. Les Ovinpiades des Jeunes Bergers sont une invitation à découvrir le métier d'éleveur de brebis, à travers des gestes concrets et des échanges avec des professionnels. Ils sont organisés dans le cadre du programme Inn'Ovin. Interbev Ovins et l'ensemble de la filière ovine les organisent pour susciter des vocations. La filière ovine (lait et viande) cherche à recruter différents métiers : chefs d'exploitation, éleveurs, bergers, salariés… Dans les prochaines années, plus d'un éleveur de brebis sur deux partira à la retraite. En 2022, seulement, 46 % de la viande ovine consommée sur le territoire était produite en France, le reste était importé.

Des élevages en mutation

Ce concours montre la volonté de la filière d'installer une nouvelle génération. Ce travail sur le long terme commence à porter ses fruits. Selon le recensement général agricole 2020 réalisé par l'Institut de l'Élevage (Idele), le départ de 500 éleveurs possédant plus de 50 brebis est compensé par 500 installations, chaque année, soit un départ pour une arrivée. *« Depuis 3 ans,* analyse Patrick Soury, président de la section ovine d'Interbev et d'Inn'ovin, *nous avons atteint l'équilibre entre cédants et candidats à l'installation en ovins viande. Mais les installations sont encore insuffisantes pour assurer la durabilité de la production de viande et de lait française. Les élevages sont en mutation. Les entrants s'installent avec des troupeaux de brebis plus petits. Cependant, les élevages sont plus compétitifs et produisent davantage sous signe de qualité. Ils représentent 18 % des élevages ovins/caprins, soit +6 % en dix ans. À noter aussi que ce métier est l'un des plus féminisés. Une ferme ovine sur trois est dirigée par une femme ».*

L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire

// CERFRANCE BFC

Le Côte-d'orien Philippe Dubief, nouveau président

L'agriculteur côte-d'orien Philippe Dubief est le nouveau président de Cerfrance Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Il succède, dans cette fonction, à Eric Coquille qui assumait ce mandat depuis 17 ans.
Âgé de 57 ans, le nouveau président est exploitant agricole à Losne, au sud-est du département de la Côte-d'Or. Philippe Dubief affiche son intention de poursuivre le travail engagé de proximité, de qualité des services.

Il désire également œuvrer pour que Cerfrance BFC accompagne les entreprises face aux nouveaux défis économiques, juridiques, fiscaux, sociaux, sociétaux et environnementaux. Il lui tient à cœur de porter la stratégie définie par le Conseil d'administration en binôme avec le directeur général, Thomas Lemaître, entré en fonction au mois de juillet. En parallèle de son exploitation agricole développée en famille, Philippe Dubief œuvre dans le syndicalisme agricole avec des responsabilités dans le monde plus spécifique des productions de céréales au sein de l'AGPB – Les Nouveaux Céréaliers.

Il a déjà un long parcours au sein de Cerfrance BFC : en 2009 il a été élu administrateur, un rôle dans lequel il s'est pleinement investi en suivant le cycle complet de la formation de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec) proposée par le réseau Cerfrance à destination des dirigeants et futurs dirigeants. Il est devenu membre du bureau en 2021.



Cerfrance BFC

// OLÉOPROTÉAGINEUX

58 Construire une nouvelle relation avec les agricultures africaines

Fin novembre, Augustin David, producteur en grandes cultures et viticulteur de la Nièvre, a participé à un échange, dans le cadre des Rencontres Oléopro organisées par la Fop, avec le président d'un grand groupe agroalimentaire de Côte d'Ivoire. Le but était de réfléchir aux enjeux respectifs des filières oléoprotéagineuses européenne et africaine dans un contexte international tendu et incertain.

Alors que, ces derniers mois, la présence française en Afrique a été fortement remise en question à l'occasion de soubresauts géopolitiques au Mali, au Burkina-Faso ou au Niger, comment les collaborations agricoles entre la France et cette zone du monde peuvent-elles perdurer et se développer ? La question était au cœur d'une table ronde organisée dans le cadre des Rencontres Oléopro qui se tenaient fin novembre à Montrouge, près de Paris et à laquelle participait le Nivernais Augustin David. Viticulteur en appellation Pouilly Fumé et producteur en grandes cultures, il est également administrateur de la Fédération des producteurs d'oléoprotéagineux (Fop) et préside depuis juin dernier l'association Agropol, qui œuvre au développement à l'international des filières oléoprotéagineuses. C'est à ce titre qu'il participait à cette table ronde, en compagnie de Jean-Marie Ackah, président du groupe agroalimentaire ivoirien Avos. Tous deux ont débattu des enjeux africains, des enjeux communs entre Europe et Afrique et comment, dans ce cadre, penser des partenariats d'avenir.



Rencontres Oléopro

Lors des échanges entre Augustin David et Jean-Marie Ackah, fin novembre, à Montrouge, dans le cadre des Rencontres Oléopro.

Enseignement croisé sur le changement climatique

Ils ont partagé des éléments de contexte : effets du covid, impacts des conflits géopolitiques. « *Nous avons aussi insisté*, précise Augustin David, *sur les défis climatiques, de plus en plus nombreux. L'Europe, sur ce point, a de l'appui technique à apporter au Sud, mais les pays du Sud peuvent aussi nous inspirer et nous apporter des enseignements. Cette prise de conscience est récente mais elle prend de plus en plus d'importance, y compris au sein des instituts techniques. Jean-Marie Ackah a aussi rappelé une donnée importante : la forte croissance démographique du continent africain, aux portes de l'Europe. Cela constitue un enjeu alimentaire et social qui nous concerne tous* ». D'où un fort besoin de structuration des agricultures africaines pour fournir nourriture et emplois à ses populations. Autre point important sur lequel Jean-Marie Ackah et Augustin David étaient d'accord : sortir d'une conception humanitaire des rapports avec l'Afrique (vertueuse ou morale mais pas forcément connectée aux réalités économiques) sans pour autant aller vers une vision purement commerciale des rapports, qui, peut, elle aussi, être dévastatrice pour les économies locales et les sociétés africaines, car sans lien avec les besoins véritables des territoires. « *Jean-Marie Ackah rappelait que, trop souvent, une forme de libéralisme entraînait des importations à bas coût, ce qui n'aidait pas à structurer et développer les agricultures locales* ». L'agriculteur nivernais témoigne du fait qu'au sein d'Agropol, la volonté, dans ce domaine, est de défendre une « troisième voie » qui intégrerait des valeurs d'aide et de solidarité mais inscrites dans les réalités économiques : « *une approche dans laquelle on assume qu'il puisse y avoir des intérêts économiques de part et d'autre, que des Européens qui vont en Afrique n'y vont pas uniquement pour aider des populations fragiles et qu'on soit avant tout dans du pragmatisme. Il ne faut pas de misérabilisme ni aborder la relation dans un sens uniquement descendant entre le Nord et le Sud…* ».

En finir avec le « pré carré »

Pour appuyer ce propos, Augustin David se réfère au contexte géopolitique récent où la France a été, d'une certaine manière, rejetée : « *tout cela montre qu'on doit s'engager dans une autre manière de collaborer. Lors des Rencontres Oléopro, on a pris en compte le fait qu'on doit continuer à travailler ensemble, mais plus en ayant en tête des notions de « pré carré », de domaine réservé, comme ça a trop longtemps été le cas entre la France et ses anciennes colonies africaines. On a besoin d'une posture et d'une manière de travailler différentes…* » En revenant sur plusieurs exemples concrets Augustin David avait à cœur de démontrer que cette relation renouvelée est possible et qu'elle est déjà à l'œuvre. L'agriculteur nivernais confirme par ailleurs qu'il est indispensable, pour l'agriculture française, de développer des partenariats internationaux, en particulier avec l'Afrique, tout en travaillant activement au développement de filières locales en France, afin de réduire certaines dépendances à des importations, notamment dans le domaine de l'alimentation animale : « *il faut travailler selon ces deux échelles stratégiques et chez nous, l'importance de la reconnexion des producteurs avec des metteurs en marché, des transformateurs, pour valoriser localement, est primordiale* ».

Travailler en ayant en tête ce « grand écart » entre des marchés mondiaux et la nécessité de structurer des filières plus locales : c'était tout l'intérêt des échanges entre Augustin David et Jean-Marie Ackah parce que dans la Nièvre comme en Côte d'Ivoire, les enjeux sont plus proches qu'on ne le croit. « *Même si les échelles et les contextes sont différents,* conclut Augustin David, *les logiques ne sont pas si éloignées* ».

Berty Robert

// COLZA, AZOTE ET INSECTES

Quelques repères entrée hiver

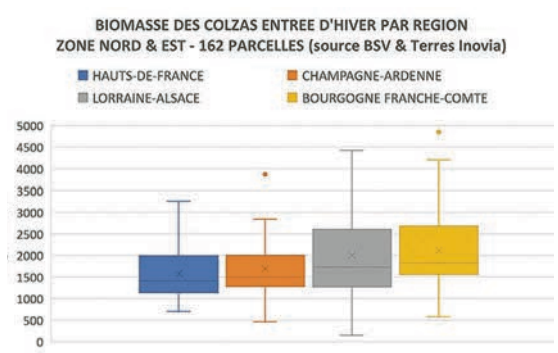
Les conditions depuis août ont été plutôt favorables à la culture du colza dans les secteurs nord et est. Températures élevées et pluies régulières ont permis de bonnes implantations et une dynamique de croissance soutenue jusqu'à présent. L'excès d'eau dans certains secteurs pourrait cependant devenir préjudiciable si ces conditions perduraient.

Dans l'ensemble, les colzas présentent de belles biomasses à l'entrée de l'hiver. Cela permettra de réduire la dose d'azote à apporter au printemps et de limiter l'impact des larves de grosses altises ou de charançons du bourgeon terminal en cas d'infestation sur la parcelle.

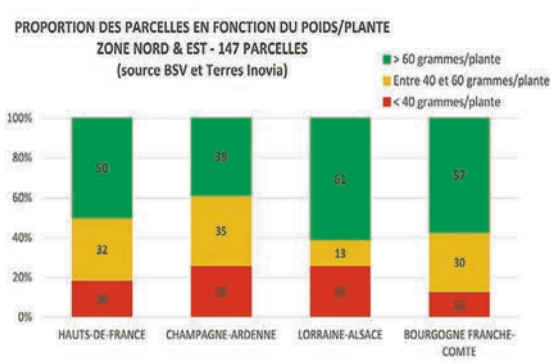
Réaliser les pesées à l'entrée de l'hiver

Il est important de réaliser les pesées à l'entrée de l'hiver, si ce n'est pas encore fait. Les pesées directes au champ ou les estimations par télédétection restent les moyens les plus sûrs pour estimer l'azote absorbé par les colzas à l'automne. Cette année, avec ces belles biomasses, les pertes de feuilles pourraient être importantes si l'hiver devenait rigoureux.

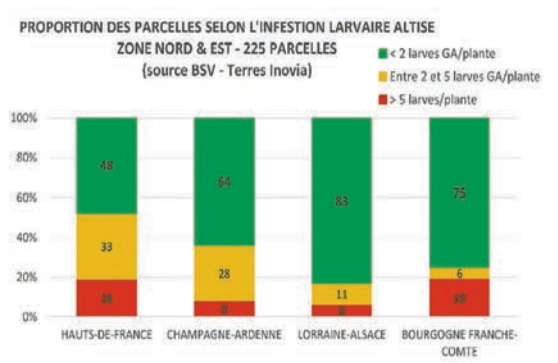
Comme on le voit sur le graphique 1, la moyenne des biomasses réalisées dans le cadre des BSV et par Terres Inovia est comprise entre 1,5 à 1,9 kg/m² selon les régions, avec de fortes variabilités entre parcelles.



Graphique 1



Graphique 2



Graphique 3

Gros colzas et gestion des larves d'altises

Avec un peuplement maîtrisé des colzas, les biomasses supérieures à 1,5 kg/m² indiquent très souvent des colzas pesant plus de 40 grammes/plante, état-clé recherché pour un colza robuste face aux dégâts de larves de grosses altises.

Comme on le voit sur le graphique 2, la proportion de parcelles avec des colzas présentant un poids supérieur à 40 grammes/plante, voire 60 grammes, est importante cette année sur toute la zone nord et est.

Couplé à des infestations larvaires des grosses altises globalement faibles à moyennes cette année, le risque de dégâts à la sortie de l'hiver devrait être relativement maîtrisé.

Comme on le voit sur le graphique 3, la proportion des parcelles avec une infestation inférieure à 2 larves/pante est majoritaire sur l'ensemble de la zone nord et est.

Mais, certaines parcelles, présentant un risque agronomique (faible biomasse, faim d'azote) et une infestation importante, nécessitent cependant une protection insecticide.

Mathieu Dulot, Terres Inovia

// TRAVAILLER EN COLLECTIF

Un bilan des groupes Déphy

C'est lors du colloque Écophyto organisé par la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté qu'a été présenté un bilan des actions des groupes Déphy qui permettent à des collectifs d'agriculteurs de réfléchir sur leurs pratiques, en particulier pour réduire le recours aux produits phytos.

Dans le cadre du colloque Ecophytos, organisé fin novembre à Beaune par la Chambre régionale d'agriculture de BFC, a été présenté un bilan du réseau des groupes Déphy qui fédère des collectifs d'agriculteurs et des fermes où sont menées des expérimentations, dans le but de réduire le recours aux produits phytos.

Une récente publication a fait le point sur dix ans de résultats nationaux obtenus par le réseau Déphy, fort de 2 000 fermes en France, dans toutes les filières de productions végétales.

Le réseau se montre de plus en plus économe, en matière de produits phytos, comparé à l'ensemble de la Ferme France. La synthèse Déphy montre une baisse de l'Indice de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT), hors biocontrôle, pour l'ensemble des filières suivies. Elles ont même dépassé les objectifs du plan Ecophytos 2 +. Par exemple, en grandes cultures polyculture élevage (GCPE) (voir encadré), par rapport à 2020, la baisse atteint 33 %, en maraîchage, c'est 37 %, et 29 % en viticulture. Les fermes du réseau présentent un niveau de charges opérationnelles en baisse et une stabilité des charges de mécanisation ce qui constitue plutôt une surprise dans la mesure où la baisse du recours aux produits phytos se traduit par des travaux mécaniques plus importants, notamment en désherbage. Les surfaces concernées par ces travaux sont passées de 30 à 43 % du total.

Le propos doit toutefois être nuancé si l'on focalise sur la Bourgogne Franche-Comté: la baisse du produit brut atteint 11 % dans les fermes du réseau Déphy régional et les charges de mécanisation sont ici en hausse de 3 %.

Importance de l'évolution des rotations

Dans les fermes du réseau national on constate des marges en légère baisse, ce qui n'est pas forcément corrélé à la baisse d'utilisation des phytos. Les baisses de produits bruts sont, en moyenne de 120 euros / ha en système GCPE. Elles sont à mettre en relation avec la présence d'années défavorables au rendement pendant la période observée pour les besoins de l'étude. Trois facteurs interagissent, qui peuvent apporter des explications à cette évolution: la diversification des cultures (62 % des systèmes avec changement de rotation), l'évolution des rendements et celle des prix de vente.

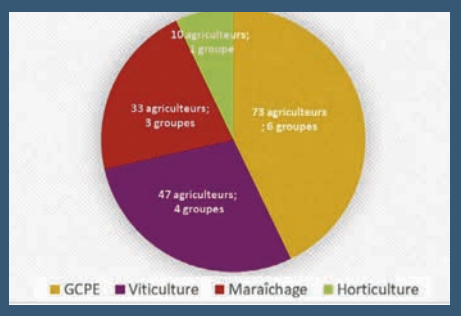
En système GCPE, on note d'importantes réductions des IFT pour les systèmes ayant changé de rotation, mais aussi plus de cultures de protéagineux et moins de céréales à paille. En polyculture élevage, on trouve plus de prairies.

Au bilan, il apparaît qu'à l'avenir, il faudra plus tenir compte du climat de l'année dans l'interprétation des performances obtenues, mais le bilan technico-économique et environnemental des fermes Déphy (en GCPE) est satisfaisant.

Les leviers mobilisés en agriculture biologique comme en conventionnelle ont prouvé leur efficacité et sont source d'enseignements dans l'optique de la stratégie Ecophytos 2030.

Berty Robert

L'exemple du secteur grandes cultures polyculture élevage



La composition du réseau des fermes Déphy en Bourgogne Franche-Comté

Dans le domaine de la réduction des IFT, les fermes en grandes cultures polyculture élevage (GCPE) du réseau Déphy ont obtenu de très bons résultats. La synthèse opérée par le réseau Déphy en 2023 révèle des résultats mesurés sur la période 2018-2020. Elle montre une baisse de 26 % des IFT (de 2,6 à 1,9) avec, toutefois, des différences entre grandes cultures et polyculture élevage. En grandes cultures, on est passé d'un indice IFT à l'état initial, de 3,4, à 2,6 sur la période 2018-2020. En polyculture élevage, on est passé de 1,6 à 1,2. La baisse a donc été plus marquée en grandes cultures, mais les systèmes en polyculture élevage sont, à la base, moins consommateurs que les grandes cultures. La baisse est aussi plus marquée sur les produits hors herbicides (-38 %) que sur les herbicides (-15 %). Il faut souligner que, sur ce chapitre, la baisse observée sur les fermes Déphy de Bourgogne Franche-Comté est plus importante que sur la moyenne française. Fait marquant en système GCPE: les émissions de Gaz à effet de serre (GES) sont en baisse. Le premier poste d'émission provient des engrais et leur utilisation diminue de manière significative alors qu'en parallèle, la consommation de Gasoil non-routier (GNR) ne varie quasiment pas sur la période observée (2018-2020).

// COCEBI

L'agriculture biologique en crise

L'assemblée générale de la coopérative Cocebi, qui fêtait ses 40 ans d'existence cette année, a eu lieu le jeudi 14 décembre, à Vermenton. L'occasion de fait un bilan des dernières récoltes et de pointer la crise actuelle que traverse l'agriculture biologique.



Guillaume Conseil, président de la Cocebi, a parlé de la crise que traverse actuellement l'agriculture biologique, lors de l'assemblée générale de la coopérative.

Si l'assemblée générale de la Cocebi avait des allures de fête, correspondant aux 40 ans d'existence de la coopérative, la crise actuelle que traverse l'agriculture biologique a toutefois longuement été évoquée lors de ce rendez-vous annuel. « *On vit une période chaotique pour la bio, que ce soit au niveau de la production, avec les aléas climatiques, ou au niveau des débouchés, avec une surproduction inédite et un tassement de la demande* », se désole Guillaume Conseil, président de la coopérative la Cocebi.

Le tonnage final de la récolte 2022 s'établit à 37 681 tonnes collectées par la coopérative, soit une légère baisse d'environ 2 000 tonnes par rapport à 2021. « *Dans un contexte très sec, la récolte fut précoce. Les rendements et la qualité de la récolte d'été furent malgré tout bons. Toutefois, dans ces conditions chaudes et sèches, les rendements ont une nouvelle fois décroché sur les zones à moindre potentiel. La récolte d'automne a été en net repli, en particulier en soja, sarrasin et maïs* », analyse Guillaume Conseil. « *Pour ne rien arranger, la majeure partie de la récolte de sarrasin a été détruite, en cause les contaminations au prosulfocarbe. C'est un vrai problème de santé publique, qui impacte l'agriculture bio mais aussi l'agriculture conventionnelle, car les produits contaminés sont impropres à la consommation animale et humaine. Les contaminations touchent potentiellement toutes les cultures d'automne, mais aussi les vergers et les jardins* ».

Un avis mitigé sur 2023

En ce qui concerne la récolte 2023, le sentiment est partagé pour le président de la coopérative. « *D'un côté, les rendements en céréales sont bons, mais associés à une forte progression des surfaces en bio ces dernières années et au tassement de la demande, cela engendre une surproduction importante et inédite pour la plupart des céréales à paille, d'où une difficulté de commercialisation et des déclassements à l'export voire en conventionnel, ce qui baisse le prix de vente* ».

Autre complexité de cette année, les pluies en période de moisson à l'été. « *Elles ont impacté la qualité des récoltes tardives, qui sont, heureusement, en faible proportion dans le département, contrairement à nos collègues du nord de la France qui ont beaucoup plus souffert. Ces pluies ont cependant contribué à de bons rendements sur les récoltes d'automne* ».

Symbole des difficultés que peut connaître l'agriculture biologique actuellement, la lentille connaît une forte baisse de production ces dernières années. « *La demande n'est pas fournie, avec des prix qui se maintiennent mais dont les mauvaises récoltes s'enchaînent. La coopérative a récolté jusqu'à 1 000 tonnes de lentilles en 2019. Aujourd'hui, nous peinons à atteindre les 500 tonnes, sans avoir complètement identifié le problème. Le climat? La fatigue des sols? Les recherches génétiques?* », se questionne Guillaume Conseil. « *De plus, les rendements de triage ont beaucoup chuté à cause de la bruche (un insecte se nourrissant des lentilles) passant de 75 % à 50 % en rendements de triage. La lentille est passée en quelques années du produit phare en bio à un produit que beaucoup ne veulent plus tenter par peur d'échec. Il y a donc urgence à trouver des solutions et des productions qui créent de la valeur* ».

Un axe de travail pour la coopérative est donc d'innover pour trouver de nouvelles cultures ou variétés qui correspondent à une demande « *et qui soient agronomiquement compatibles avec nos exploitations. La commission R & D et le service production, à travers la plateforme d'essai, travaillent toutes les opportunités qu'elles remontent des demandes d'agriculteurs ou des besoins de clients* », conclut le président.

Christopher Levé

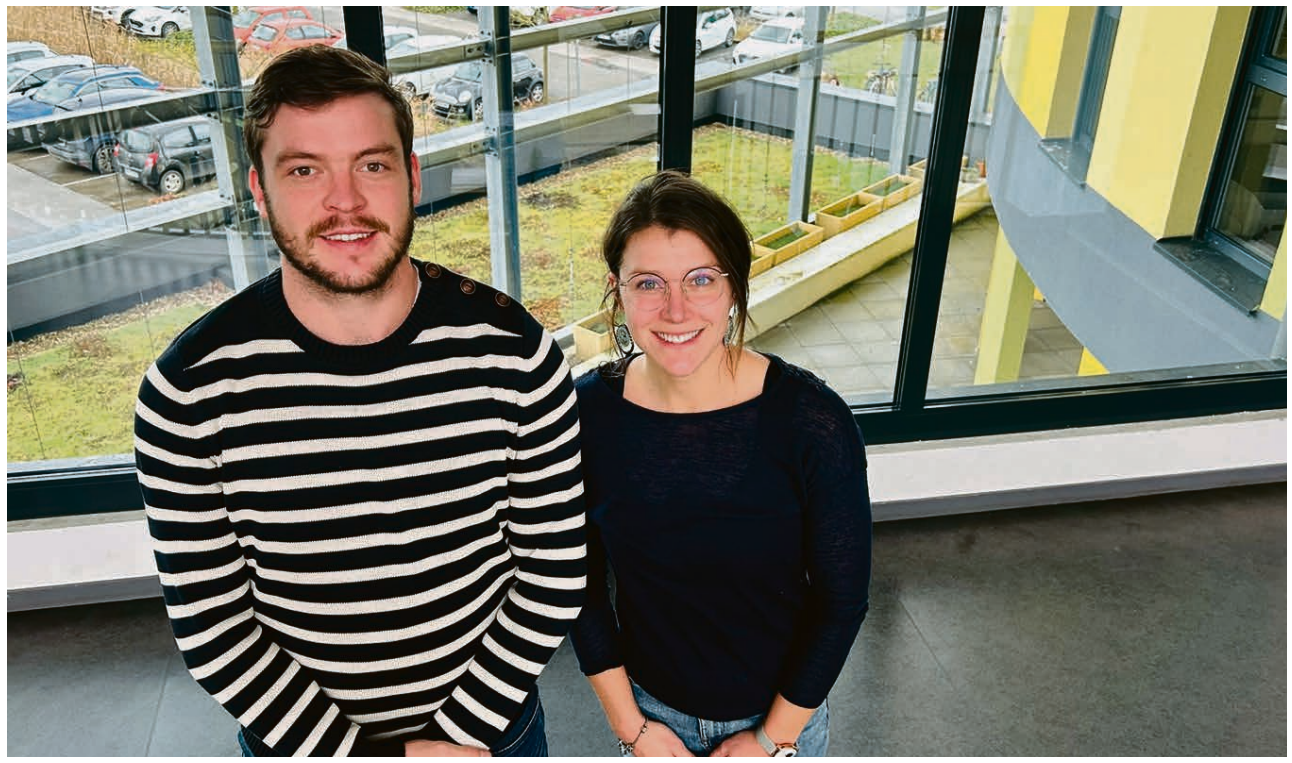
ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES LAITIERS

21 Une contrainte qui n'en est pas une

Une journée d'informations sur Boviwell vient de se tenir en Côte-d'Or. Ce diagnostic évalue le bien-être animal dans les élevages et devient obligatoire chez les laitiers.

Du neuf, dans les exploitations laitières : des indicateurs de bien-être animal font leur apparition dans la charte des bonnes pratiques d'élevage. *« Un diagnostic nommé Boviwell doit être réalisé dans chaque élevage qui renouvelle sa charte. D'ici 2025, l'interprofession laitière vise 100 % des troupeaux laitiers français évalués. Cette thématique nous a réunis à Baigneux-les-Juifs et Magny-Lambert le 11 décembre »*, présente Charlène Efligenir, en charge des productions animales à la FDSEA de Côte-d'Or.



Siméon Bernard (conseiller bâtiments à Alysé) et Charlène Efligenir (en charge des productions animales à la FDSEA) évoquent le rendez-vous du 11 décembre.

Des pistes pour progresser

Plusieurs critères sont pris en compte, comme le nombre de places à l'auge, l'état d'engraissement des vaches, la disponibilité en eau, la propreté, les aires de couchage et d'exercice, le comportement des animaux, l'état sanitaire ou encore le taux de mortalité. Siméon Bernard, conseiller bâtiments à Alysé, est agréé pour intervenir dans les élevages : *« Un diagnostic se déroule généralement en trois phases. Il y a tout d'abord un échange avec l'éleveur, sur ses différentes pratiques. Nous procédons ensuite à une phase d'observation des animaux, dans leur environnement. Le troisième temps consiste à présenter les résultats et mettre en place, si besoin, un plan d'actions avec d'éventuelles pistes d'améliorations »*. L'abreuvement et l'écornage des veaux font souvent partie des points perfectibles, comme l'observe le conseiller : *« dans tous les cas, si quelque chose ne va pas, l'éleveur a bien entendu du temps pour corriger le tir afin d'obtenir son attestation valable trois ans. Une précision importante : les personnes qui auditent ne sont pas là pour blâmer. Elles sont à disposition pour aider les éleveurs à s'améliorer, en cas de besoin »*, ajoute Siméon Bernard.

Communiquer positivement

Le déploiement de Boviwell intervient dans un contexte particulier, celui dans lequel la préoccupation sociétale est grandissante au sujet du bien-être animal. *« Une fois n'est pas coutume, ce nouvel outil ne doit pas être vu comme une contrainte, bien au contraire »*, assure Nicolas Michaud, éleveur à Pagny-le-Château et président d'Alysé, *« Boviwell va nous permettre de communiquer positivement auprès du grand public avec des indicateurs concrets. Jusqu'à présent, le bien-être animal n'était pas justifié noir sur blanc, il le sera désormais. Il s'agit là d'une très belle opportunité pour montrer que les éleveurs travaillent très bien. Cela calmera peut-être nos éternels détracteurs »*.

AG

// EN SAVOIR +

Une vidéo réalisée par Alysé est disponible sur notre site en scannant le QR code suivant ou via le lien www.agribourgogne.fr/articles/20/12/2023/Une-contrainte-qui-n-en-est-pas-une-92597/

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// SANITAIRE

Le GDS répond à vos questions

Les vaccins FCO 8 sont-ils efficaces vis-à-vis de la nouvelle souche de FCO sérotype 8 ?

Suite à l'émergence cet été d'une nouvelle souche plus agressive de BTV8 dans le sud du Massif Central, souche qui tend à s'étendre sur l'ensemble du territoire national, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a toujours considéré que les vaccins BTV8 actuels étaient protecteurs à l'égard de cette nouvelle souche. Une récente étude de l'ANSES confirme que le vaccin BTV pur (Boehringer) est efficace contre la nouvelle souche de BTV 8. D'autres études sont actuellement en cours concernant le vaccin SYVAZUL du laboratoire SYVA et le vaccin Bluevac de CZV nouvellement arrivé sur le marché français. Nous rappelons que l'éleveur peut vacciner directement ses animaux et que le vaccin est disponible auprès des vétérinaires ou des PSE. La vaccination doit obligatoirement être effectuée par un vétérinaire sanitaire si elle doit être certifiée (mouvements réglementés d'animaux pour les échanges ou les exports).

// RACE BRUNE

Quelle céréale choisir pour l'alimentation des brebis ?

Orge, maïs, triticale, blé, avoine, seigle : toutes ces céréales peuvent être utilisées pour alimenter les brebis, seules ou en mélange. Dans la plupart des rations en bergerie, un apport d'aliment azoté (tourteau d'oléagineux, protéagineux, complémentaire azoté) est souvent nécessaire. Les céréales apportent surtout de l'énergie. Le maïs grain est le plus riche avec 1,06 UFL (Unité Fourragère Lait) par kg brut. Le blé, le triticale et le seigle dépasse tout juste l'unité fourragère. L'orge titre en moyenne 0,95 UFL. Seule l'avoine est peu concentrée en énergie avec 0,77 UFL. Cela signifie qu'il faut en apporter plus pour obtenir une équivalence. Contrairement à l'orge, l'avoine est pauvre en amidon (400 g par kg de matière sèche contre 595 g). Elle est donc moins acidogène. Toutefois, le taux d'amidon ne suffit pas à expliquer à lui seul le caractère acidogène d'un aliment. Par exemple, le maïs grain et le blé dosent respectivement 740 et 690 g d'amidon par kg de matière sèche. Sa vitesse de dégradation dans le rumen est en revanche très différente : 5 % par heure pour le maïs contre 20 % pour le blé. Le maïs est donc beaucoup moins acidogène que le blé.

Équipe technique ovine de Bourgogne Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)



CIIRPO

Toutes les céréales conviennent pour les brebis

// GRIPPE AVIAIRE

89

Le risque redevient élevé sur le territoire français

Suite à la décision du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de relever le niveau de risque vis-à-vis de la grippe aviaire, de « modéré » à « élevé » sur l'ensemble du territoire français, les services de l'État dans l'Yonne appellent les éleveurs de volailles icaunais à la plus grande vigilance.

Les services de l'État dans l'Yonne appellent les éleveurs de volailles du département à la plus grande vigilance pour surveiller quotidiennement l'ensemble de leurs élevages et les signes d'alerte, en ce qui concerne l'influenza aviaire, ou plus communément appelée la grippe aviaire. Cela fait suite à la décision du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire de relever le niveau de risque vis-à-vis de cette maladie de « modéré » à « élevé » sur le territoire français, depuis du 5 décembre.

La préfecture de l'Yonne rappelle que toute augmentation anormale de mortalité doit conduire à appeler sans délai un vétérinaire sanitaire.

Des mesures de prévention immédiates

Alors, quelles conséquences pour les éleveurs ? Le passage en risque « élevé » entraîne la mise en œuvre immédiate des mesures de prévention et de biosécurité renforcées, sur l'ensemble du territoire, par les acteurs professionnels, comme : la mise à l'abri ou la protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basses-cours, zoos) ; la mise à l'abri et la protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de volailles ; l'équipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou d'équivalents, empêchant toute perte significative de plumes et duvets par un camion plein ou vide ; l'interdiction de rassemblements de volailles et d'oiseaux captifs ; l'interdiction de compétition de pigeons voyageurs jusqu'au 10 avril 2024, ainsi que la restriction aux transports d'oiseaux appelants (pour la chasse) et l'interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés (oies, cygnes, canards…).



Le risque concernant la grippe aviaire redevient élevé sur l'ensemble du territoire français.

À noter que les particuliers (détenant moins de 50 volailles) sont, quant à eux, invités à appliquer les mesures de biosécurité (disponible en ligne sur le site du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à agriculture.gouv.fr).

Pour rappel : la consommation de viande, de foie gras, d'œufs, et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille, ne présente aucun risque pour l'homme.

C. L. d'après communiqué

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21

Ce sera le moment d'acheter

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois prépare une nouvelle semaine commerciale. Les élevages participants seront bientôt connus.

Une semaine entière à cocher sur l'agenda : du lundi 22 au samedi 27 janvier. Durant ces six jours consécutifs, le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organisera la quatrième édition de sa semaine commerciale. *« Cet événement avait été instauré en 2021, quelques semaines après l'annulation inédite de notre concours de novembre, pour cause de Covid. Devant le succès rencontré par cette opération, nous avons décidé de la reconduire chaque année. La période choisie, cela va sans dire, est très propice pour l'achat d'un reproducteur »*, présente Jean-Luc Baudot, le président du comité semurois. Les inscriptions sont actuellement ouvertes, la liste des élevages participants sera connue et communiquée début janvier dans Terres de Bourgogne.

Une belle lancée

Jean-Luc Baudot espère retrouver le même dynamisme commercial que lors des dernières éditions : *« entre 20 et 30 reproducteurs sont vendus à chaque fois depuis trois ans. Notre concours 2023 s'est très bien tenu lui aussi, en terminant sur un bon bilan de 24 ventes, si nous comptons les animaux vendus les jours qui ont suivi notre rassemblement. C'est très bien : nous revenons à des niveaux similaires aux années 1990-2000, quand nous présentions un plus de reproducteurs à Semur »*. De très bons Charolais seront encore une fois proposés aux acheteurs, comme le souligne l'éleveur de Pont-et-Massène : *« nous ne le disons jamais assez, mais la génétique côte-d'orienne est d'un très haut niveau. Il suffit de regarder les ventes exceptionnelles réalisées cet automne à l'occasion de grandes journées d'élevage. Lors de notre semaine commerciale, tout le monde pourra trouver l'animal qui correspond le mieux à ses attentes et à ses besoins, le tout à un très bon rapport qualité-prix »*. Pour rendre visite à un sélectionneur, inutile d'appeler ou de prendre rendez-vous. *« Les participants se tiennent prêts à accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions »*, rappelle Jean-Luc Baudot.

AG

// ÉLEVAGE BOVIN

Coup de pouce à l'installation et aux jeunes

En Saône-et-Loire, le marché au cadran de Saint-Christophe-en-Brionnais s'engage pour le renouvellement des générations et dévoile ses actions concrètes en faveur des Jeunes agriculteurs du département mais aussi des départements limitrophes.

Le 24 novembre dernier, le marché au cadran de Saint-Christophe-en-Brionnais, accueillait les Jeunes agriculteurs du département Saône-et-Loire. Ils tenaient sur place leur conseil d'administration et en ont profité pour visiter le Cadran brionnais, guidés par le directeur Guillaume Berger, le président Pierre Auvolat et le vice-président du marché, Jean-François Péguet. Cette rencontre a été l'occasion, pour le marché, de marquer officiellement son engagement dans la charte départementale de l'installation en agriculture. Un partenariat a été signé entre le marché de Saint-Christophe, les JA 71, la Chambre d'Agriculture et le Département. Les responsables du Cadran brionnais s'engagent dans le renouvellement des générations en faisant un geste pour les jeunes et futurs éleveurs. *« Le marché a décidé d'être partenaire en actions »*, présentait Guillaume Berger avant d'exposer les actions concrètes inscrites dans une charte et destinées à tout nouvel installé avec ou sans DJA. Les jeunes de Saône-et-Loire et des départements limitrophes bénéficieront, pour la vente de leurs animaux, de la garantie de paiement avec virement à 48 heures. Ils se voient aussi accorder une réduction de 150 % sur leurs frais de marchés échelonnés sur 5 ans : 50 % la première année d'installation, 40 % la deuxième, 30 % la troisième, 20 % la quatrième et 10 % la cinquième. À cela s'ajoutent tous les avantages propres au principe du marché : *« un lieu de rencontre entre l'offre et la demande avec une moyenne de 80 acheteurs présents ; un outil de vente aux enchères à la pointe de la technologie ; un accès gratuit aux cotations nationales ; un service de proximité et d'échange avec les techni-co-commerciaux du marché »*, fait valoir Guillaume Berger.

Marc Labille



Un partenariat a été signé entre le marché de Saint-Christophe représenté par son directeur Guillaume Berger (à gauche) et son président Pierre Auvolat (à droite), les JA 71 (Maxime Bonnot, vice-président en charge de l'installation), la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire (Jean-Jacques Lahaye) et le Département (Josiane Corneloup).

VIGNE

// COSNE WINE TOUR

58 Le goût des autres

Le 2 décembre, le Legta de Cosne-sur-Loire organisait son 6e Cosne Wine Tour ; un moment unique de dégustation des vins de l'exploitation et d'autres lycées agricoles de France.



« La joie est le terme qui résume ce rendez-vous » souligne Alicia Momaud, responsable du Legta de Cosne-sur-Loire.

Au total 27 vins différents de 23 Legta de France étaient proposés le 2 décembre lors du 6e Cosne Wine Tour. *« Faisant partie du GIE Club des écoles, nous nous devons d'avoir un certain panel à mettre en avant lors de cet événement »* rappelle Sophie Ramet, directrice de l'exploitation pédagogique du Domaine des Athénées. Alicia Momaud, responsable de l'établissement ajoute que cette édition fut *« pleine d'effervescence pour les élèves avant l'arrivée des visiteurs mais aussi durant les dégustations qu'ils ont pu mener »*.

Soutenir l'avenir

Parmi les clients du jour, Charles-Henri Siméand évoque les raisons de sa venue : *« Je me rends régulièrement à la boutique des Athénées pour me fournir en vins ainsi qu'aux diverses portes ouvertes proposées par le Legta de Cosne. Je trouve que ces instants sont de belles opportunités pour se rendre compte du travail fourni par les élèves et de leur engagement au sein du lycée. Je suis d'ailleurs très agréablement surpris de la qualité des productions que le Legta de Cosne et les autres Legta de France peuvent offrir. Je pense que cela n'est pas assez connu et j'encourage tous les amateurs de bons vins à venir ici. En plus, par leur achat, ils soutiennent le développement des élèves et du lycée ; cet acte va donc bien au-delà d'un simple passage en caisse »*.

Premiers concernés

Pour mémoire, la manifestation est organisée et animée par les élèves en collaboration avec Valérie Chartreux, enseignante d'œnologie du Legta de Cosne-sur-Loire. Ainsi, tous les vins présentés ont été sélectionnés par les étudiants. Sophie Ramet précise : *« Nous essayons dans la mesure du possible de rester dans une fourchette de prix abordable avec des vins ne dépassant majoritairement pas les 20 euros »*. Parmi les cuvées offertes en dégustation, celle du Legta de Cosne-sur-Loire est un peu particulière comme l'explique Grégory Thomas, 17 ans et élève en Terminale en Conduite et gestion d'une exploitation agricole vigne et vin : *« C'est la première réalisée dans l'œuf de vinification en béton. Pour nous, cela était un challenge car nous ne savions pas du tout à quoi nous attendre en termes de notes. Finalement, le pari est réussi car il rencontre un bon succès. Nous sommes fiers de notre travail ! »* et rebondit : *« je suis aussi fier de mettre en avant les produits des autres Legta. Cela forme une cohésion entre tous pour montrer notre savoir-faire au grand public »*. Si pour la suite, Grégory se destine à intégrer l'exploitation familiale (Domaine Michel Thomas et Fils), pour le moment il est heureux d'avoir participé à : *« un événement valorisant pour nous, notre production, notre lycée, et tous les lycées représentés. En somme, on partage une passion et un certain goût de l'avenir »*.



La cuvée Chic'k a été élevée et vinifiée dans un œuf en béton ; une première pour les élèves.

Chic'k : l'avenir est un œuf couvé

La cuvée réalisée cette année par les élèves du Legta de Cosne était présentée par Grégory Thomas, élève de Terminale au lycée. *« Comme elle a été élevée et vinifiée dans un œuf en béton, nous avons cherché des jeux de mots autour de l'œuf pour son nom. Ainsi, nous avons repris le mot Chic'k (ou Chicken en anglais signifiant poulet), avec le slogan "l'avenir est un œuf couvé", car nous avons fait couver cette cuvée dans l'œuf ! De plus, nous avons écrit Chic car pour nous son goût est élégant. Pour rappel, c'est un Coteaux du Giennois avec cépage sauvignon offrant des notes de fruits blancs, d'agrumes avec enfin des réminiscences de fleurs blanches »*.

Chloé Monget

// FORMATION

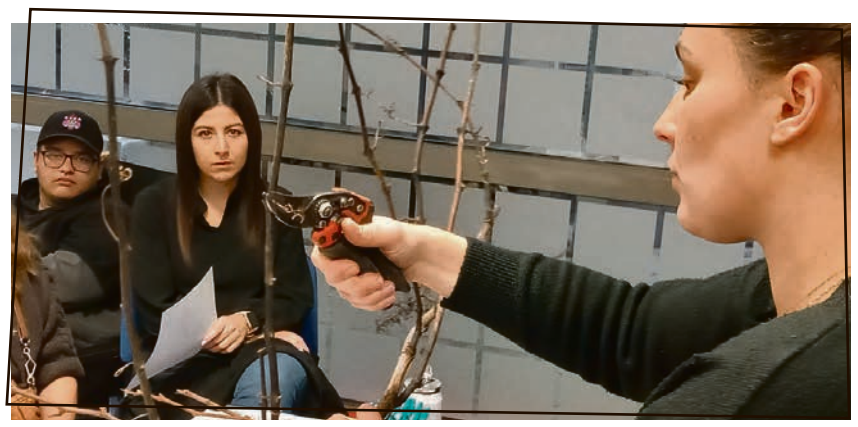
21 L'alliance du geste et de la réflexion pour la vigne

Un atelier taille de vigne était proposé à la CCI de Côte-d'Or par l'Anefa, dans le cadre de la Fabrik de l'Orientation. Initiés par une viticultrice des Hautes-Côtes de Beaune les participants découvraient qu'une taille ne se résume pas au maniement d'un sécateur : le geste est indissociable de la réflexion sur ce qu'on attend de la vigne.

Un atelier taille de vigne peut se tenir en pleine ville : la preuve avec celui organisé dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Côte-d'Or, à Dijon, par l'Agence nationale paritaire pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa). Au sein de la CCI, on trouve la Fabrik de l'Orientation, un lieu qui permet la découverte très concrète de métiers divers en organisant des moments dédiés (Labs) pour des personnes en insertion intégrées dans le Dispositif d'accès à la qualification (DAQ) ou des jeunes dépendants de la Mission locale. Le 12 décembre, les participants pouvaient donc s'initier à la conduite d'engins de chantier, à l'entretien de vélos… ou à la taille de vigne. Dans ce but, Laurence Berteau, chargée de mission emploi / formation au sein de l'Anefa, s'était adjoint les services d'une femme de l'art en la personne de Pauline Charles, viticultrice à Nantoux, dans les Hautes-Côtes de Beaune, sur le domaine familial qui compte 14 ha de vigne. Elle était venue expliquer aux participants deux types de tailles qui sont les plus répandues en Côte-d'Or : cordon de Royat et Guyot et, éventuellement, initier celles et ceux souhaitant s'y essayer. L'atelier de taille se complétait d'un second dédié à la découverte des arômes de vins. *« Il y a quelque temps,* explique Laurence Berteau, *que nous souhaitions participer au Labs. C'est une première pour nous et nous avons choisi la vigne mais on ne s'interdit pas, à l'avenir, d'y revenir avec d'autres métiers agricoles »*.

Une vraie compétence

Cet événement constituait une porte d'entrée vers les métiers de la vigne pour ces publics en recherche d'emploi qui pouvaient ensuite prolonger leur découverte et s'informer sur les opportunités offertes par le secteur en allant sur le site www.lagriculture-recrute.org. Se confronter aux subtilités des tailles cordon de Royat et Guyot, et surtout aux gestes précis qu'elles nécessitent, était un spectacle en soi pour les participants, qui pouvaient découvrir à cette occasion les effets que certaines de ces tailles ont, par exemple, sur le rendement de la vigne. La compétence professionnelle réclamée en l'espèce est donc réelle. *« Il est nécessaire,* précisait Pauline Charles, *d'expliquer que chaque cep de vigne est différent et nécessite un peu de réflexion avant de décider du type de taille qu'on va lui appliquer. Lorsqu'on taille, il faut avoir en tête l'année suivante et se dire que si on décide de laisser une branche plutôt que de la couper, c'est qu'on estime qu'elle pourra servir pour l'année d'après »*. L'atelier avait cette vertu : faire prendre conscience de la valeur des compétences recherchées dans ces métiers. Pour des secteurs professionnels en recherche constante de main-d'œuvre, c'est le meilleur moyen d'écarter les a priori parfois dévalorisants, par méconnaissance des savoir-faire à acquérir. Rien que pour ça, faire de la viticulture en ville, ça vaut le coup !



Pauline Charles, viticultrice à Nantoux, s'est livrée à une démonstration de taille très précise et commentée.

Berty Robert

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 1/2

Noël approche et Terres de Bourgogne pose déjà au pied du sapin une belle rétrospective. Replongez vous dans les temps forts des six premiers mois de l'année 2023 ! Pêle-mêle retrouvez ici en images les manifestations, reflet d'un monde agricole toujours prêt à défendre ses positions, l'émergence de l'agrivoltaïsme, le feuilleton des tensions avec la Région sur la gestion des aides européennes pour l'investissement et l'installation en agriculture, des visites ministérielles, de l'innovation, des fêtes, une réflexion sur l'avenir de l'agriculture régionale en 2040, des vins et du blé… Bon Noël à tous et rendez-vous au 5 janvier pour la suite de cette rétrospective !

// JANVIER



12 janvier : Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, se rend sur le site de l'usine Japy Tech, à Saint-Apollinaire, près de Dijon. Ce fabricant de tanks à lait, qui exporte dans le monde entier, accueille la Région dans son actionnariat, à travers un fonds d'investissement régional, dans le but de renforcer son ancrage local.



M. Baudoin

Le vendredi 13 janvier, la CAVB a réuni bon nombre de viticulteurs du Chablisien pour officialiser l'apparition de la flavescence dorée dans le département. Les premiers cas ont été recensés sur la commune de Maligny avec une quinzaine de pieds infectés constatés. L'objectif était d'expliquer aux professionnels de la vigne ce qu'est réellement cette maladie épidémique et dévastatrice, ainsi que les échéances à venir dans le département pour contrer au mieux sa propagation.



Le lundi 16 janvier, un chantier participatif de plantation de haie a été organisé à Escamps, où une classe de seconde professionnelle NJPF du lycée La Brosse était invitée. L'occasion de mettre en avant le projet d'un collectif de quatre agriculteurs où l'objectif est de planter au total 4 kilomètres de haies, sur leurs parcelles. Quelques jours plus tard, le vendredi 27 janvier, une seconde journée était organisée, toujours à Escamps, cette fois-ci avec des enfants de la commune.



Comme tous les ans, les vignerons ont fêté la Saint-Vincent avec la fameuse transmission. Ici, les coteaux du Giennois ont perpétué la tradition, avec la transmission du Saint-Vincent (statue) de Julie Nérot (Cave Nérot) au Legta de Cosne (à droite- représenté par la directrice de l'exploitation Sophie Ramet). Le clou, pour sa part, fut transmis du Legta de Cosne au Domaine de l'Épineau (Emmanuel Charrier).



23 janvier : Plusieurs éleveurs de Côte-d'Or évoquent les naissances dans leur cheptel. Parmi les professionnels rencontrés : Éric Bize, à Châtellenot, ici avec son jeune veau nommé Tango.



Sicafome

Le marché au cadran de la Sicafome à Moulins-Engilbert célébrait ses 40 ans d'activité. Si la société avait été, elle, créée en 1980, c'est bien le 25 janvier 1983 qu'eu lieu le premier marché. Depuis de nombreuses évolutions ont été réalisées parmi lesquelles l'ouverture de la buvette en 1994, celle de la seconde salle des ventes en 2008, la tenue de la première vente en station en 2009 ou encore la mise en place de la vente vidéo en 2016.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 1/2



26 janvier : La Fédération régionale des Cuma avait choisi l'Yonne pour tenir son assemblée générale. Ces structures, dans lesquelles deux agriculteurs sur trois sont impliqués en Bourgogne Franche-Comté, investissent de nouveaux champs d'action, grâce à une évolution législative. Vente d'énergie, activité de transformation et de commercialisation en circuit court sont désormais des secteurs qui leur sont ouverts.



***« Cela fait près de cinq ans que nous avons monté un dossier de modernisation de diversification de l'abattoir de Cosne, et à ce jour, nous piétinons pour avoir un engagement concret de la part des pouvoirs en place »* insiste Cyrille Forest, administrateur de Cosne Abattoirs du Haut val de Loire, lors d'une visite organisée le 27 janvier sur site pour faire le point avec : Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre, Anne-Marie Chêne, conseillère départementale de Cosne-sur-Loire et Yves Ravet, président de l'Agence de développement économique du bassin de Cosne-sur-Loire.**

// FÉVRIER



La 52e édition de la Saint-Vincent tournante du Chablisien a eu lieu le week-end dernier (4 et 5 février). Après trois ans d'attente, Fleys a enfin pu célébrer cette traditionnelle fête viticole, où les visiteurs sont venus en nombre.



Le mercredi 8 février, 622 tracteurs et près de 3 000 agriculteurs se sont rendus à Paris pour dénoncer *« la liquidation de l'agriculture »*. La suppression des moyens de production en agriculture et l'application de réglementations, comme la récente interdiction des NNI sur betterave sucrière, ont conduit la FNSEA Grand Bassin Parisien, la CGB et des structures départementales et régionales des JA à se mobiliser.



10 février : La vente aux enchères du GIE Charolais Évaluation livre un résultat exceptionnel à Créancey. Tous les reproducteurs sont vendus, le prix moyen s'élève à 4 413 euros (nouveau record). La top-vente est réalisée par un veau de l'EARL des Brosses (52), avec une enchère à 7 350 euros réalisée par des éleveurs de Saône-et-Loire.



Le 16 février, le syndicat de la race Brune organise une formation à destination des jeunes Côte-d'oriens pour apprendre à présenter un animal dans un concours. C'est le début d'une très belle année 2023 après plusieurs rendez-vous sur le calendrier.



Le 16 février, en pleine campagne pour les élections d'un nouveau président à la FNSEA, Arnaud Rousseau est passé à Bretenière, en Côte-d'Or, afin d'expliquer les raisons de sa candidature. Il a été reçu par Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 1/2



Le 16 février, la coopérative Feder et TotalÉnergies renouvelables France ont conclu un partenariat, à Venarey-les-Laumes, en Côte-d'Or. Le but est d'accompagner les développement de projets agrivoltaïques, en ciblant d'abord les terres à faible potentiel et en combinant énergie solaire et élevage. Feder est présente sur une vingtaine de départements. Dans ce cadre, un important projet agrivoltaïque doit voir le jour dans la Nièvre, à Rix, d'ici 2026.



Le 17 février dernier, des producteurs icaunais ont été à Paris dans le but de rencontrer des gestionnaires de la restauration collective (notamment de cantine scolaire), dans le cadre de la convention de coopération entre la Ville de Paris et le PETR du nord de l'Yonne. Avec l'objectif pour les producteurs de connaître les besoins des cantines parisiennes afin de leur faire des propositions correspondantes à leurs demandes.



22 février : Vingt jeunes de la MFR Auxois sud-Morvan préparent un projet de mobilité et témoignent dans Terres de Bourgogne. Leurs destinations : des exploitations agricoles en Italie, Belgique et Estonie.



Le 22 février, l'Anefa de la Nièvre proposait pour la première fois en partenariat avec Pôle Emploi de Decize, une réunion d'information dédiée aux métiers de l'agriculture. Pour mémoire, ce rendez-vous avait lieu dans le cadre de : « Mes événements emploi » de Pôle Emploi.



La 59e édition du salon international de l'agriculture a eu lieu du samedi 25 février au dimanche 5 mars, à Paris. Des éleveurs, des producteurs, l'Yonne avait son lot d'agriculteurs pour représenter le département.

CHAQUE JOUR, VOUS NOURRISSEZ DES MILLIONS DE PERSONNES EN FRANCE ET DANS LE MONDE.

AGRICULTEURS. INDISPENSABLES AU MONDE.



Depuis 120 ans, nous vous accompagnons dans toutes les transitions agricoles et les défis auxquels vous faites face. Et quelles que soient les difficultés que vous rencontrez, nous vous proposons des solutions d'assurances adaptées à vos besoins, en étant avec vous sur le terrain.
Et si, ensemble, nous relevions les défis de l'agriculture des prochaines années ?

Une équipe **Groupama** à votre écoute.
Groupama, **en Côte d'Or**, c'est :

20 agences de proximité et
14 conseillers spécialisés AGRI/VITI

Groupama
la vraie vie s'assure ici

#agrispensables

Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles - Siège social : 8 & 10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris - Entreprises régies par le code des assurances - Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Bruno de Hogues - Création Marcel. 09/2022.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 1/2



28 février. L'élevage de Côte-d'Or fait belle figure au salon de l'agriculture à Paris. Parmi les plus beaux résultats : le sacre de Dolly d'Huilly, une jument d'Édouard Beurton, dans le concours des Traits Auxois.

// MARS



Le 1er mars, au Salon de l'agriculture, à Paris, lors de l'inauguration du stand de la Bourgogne Franche-Comté, Christian Decerle, le président de la Chambre d'agriculture de BFC, évoque, en présence de la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay, les difficultés qui apparaissent dans la gestion du Feader, passée de l'État à la Région. Ce fut le premier épisode médiatique de tensions entre le monde agricole et la Région qui n'ont cessé de monter en puissance, tout au long de l'année…



Le 3 mars, l'élevage nivernais (ici bovins) était bien représenté lors du Salon de l'Agriculture de la Nièvre. Pour rappel, les producteurs de la Nièvre ont eux aussi eu leur moment de gloire avec l'obtention de médailles dans le cadre du Concours général Agricole.



Le lycée de Châtillon-sur-Seine, avec l'équipe de Brune d'Or, monte une nouvelle fois sur le podium du trophée international de l'enseignement agricole, organisé à Paris le 4 mars.



La 27e édition du forum des métiers de l'agriculture, organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, a eu lieu le jeudi 23 mars, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse. 21 organismes professionnels étaient présents pour présenter la diversité des métiers qui composent le monde agricole.



Le vendredi 24 mars, une journée pédagogique sur les contrôles liés aux aides versées aux exploitations agricoles dans le cadre de la PAC a été organisée, par la FDSEA de l'Yonne et la DDT, au Gaec Erfort, à Venouse. Une journée destinée aux céréaliers et aux éleveurs, où les corps de contrôle étaient présents pour présenter leurs méthodologies de contrôle.



Pour la première fois, une vingtaine d'étudiants de l'association GTV Juniors, issus de l'École vétérinaire de Maisons-Alfort, se rendait dans le Morvan pour un séminaire (du 24 au 26 mars). L'objectif était simple : présenter les atouts du milieu rural et spécifiquement ceux du Morvan. Durant leur séjour, ils ont pu visiter l'exploitation du Gaec des Pompons (Saint-Agnan).

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 1/2



Les Trophées de l'agriculture ont eu lieu pour la toute première fois dans l'Yonne, le jeudi 30 mars, à Auxerre. Durant la soirée, sept agriculteurs (ou groupe d'agriculteurs) ont été récompensés à travers six catégories différentes et un prix coup de cœur du public.



Dès le 26 avril et pour une dizaine de jours, les sachets de baguette de pain de 444 boulangeries de la région BFC (dont 50 dans l'Yonne) abordait la phrase « Trouve ton job en agriculture ». Une campagne de communication à l'initiative de la FRGEAR (fédération régionale des groupements d'employeurs agricoles et ruraux) qui avait pour objectif de faire connaître les groupements d'employeurs de la région et mettre en avant les travaux saisonniers à venir en viticulture et en agriculture, comme, les travaux en verts, les vendanges ou encore les moissons. Au total, 222 000 sacs à baguette ont été distribués dans l'ensemble de la région BFC (dont 25 000 dans l'Yonne).

// AVRIL



Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, s'est déplacé en Côte-d'Or et dans la Nièvre, le 3 avril, dans le cadre de l'élaboration de la future loi d'orientation agricole. Lors de ce voyage, il a notamment abordé la question des déserts vétérinaires, qui commencent à poser de sérieux problèmes aux éleveurs.



Une nouvelle édition des Trophées de l'agriculture s'est tenue à Dijon le 27 avril. Dix initiatives terrain sont mises en avant lors de cet évènement organisé par le Bien public et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.



22 avril : Une nouvelle Fête du bœuf se tient à Créancey avec 109 bovins et 36 ovins. Le joli succès populaire de cette édition fait « presque » oublier les moindres plus-values réalisées sur les animaux. Parmi les principaux résultats, le Gaec Loiseau, de Meilly-sur-Rouvres, remporte le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois.



Le 28 avril à Beaune, dans le cadre de l'assemblée générale de la MSA Bourgogne, Olivier Damaisin, coordinateur national du plan de prévention du mal-être agricole, est venu présenter les grandes pistes d'actions contenues dans ce plan. A l'occasion de sa visite, il s'est également rendu dans une ferme de l'Yonne et une autre de Saône-et-Loire. Le plan national se déploie en sept chantiers principaux, de la prévention des actes suicidaires à l'accompagnement des transitions agricoles, en passant par une meilleure prise en compte de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie au travail.



C'était une première ! Le 25 avril , le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, organisait, à Bretenière, près de Dijon, la « Croisée des Champs ». Un événement qui permettait d'aborder la mise en œuvre de la transition agroécologique en confrontant les points de vue d'agriculteurs, mais aussi de chercheurs ou d'entrepreneurs innovants.



Lors de la Foire de Sens, qui a eu lieu du vendredi 28 avril au mardi 2 mai, l'Afdi BFC s'est vu remettre une dotation exceptionnelle de 2 000 euros de la part de Groupama Paris Val-de-Loire, le samedi 29 avril, pour l'achat de nouveaux réfrigérateurs à Madagascar.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 1/2



Le 30 avril, le comice agricole de Mirebeau-Fontaine rencontre un énorme succès pour sa grande journée festive de 2023. Plus de 10 000 personnes participent à l'évènement organisé à Fontaine-Française. Daniel Bollotte, Jacky Bourgeois et Martine Bornot et tous les membres bénévoles sont sur le pont.

// MAI



Le 7 mai, une vache Brune du Côte-d'orien Alain Terrillon établit un record national avec l'équivalent de 163 192 kg de lait standard produits au cours de sa carrière.



Le mercredi 10 mai, le négoce Agri 89, basé à Monéteau, fêtait ses 30 ans, à Appoigny. L'occasion pour la famille Moreau de remercier leurs fidèles, mais aussi de parler d'agriculture et de ses transformations.



Comme tous les ans, les rencontres « Made in viande » d'Interbev ont eu lieu dans la Nièvre le 11 mai. Cette année encore, de nombreux acteurs locaux (bouchers, éleveurs, organismes de la filière) ouvraient leurs portes pour expliquer leurs métiers.



Le colloque Objectif cultures propres (OCP), organisé en Côte-d'Or le 11 mai par Arvalis, Terre Inovia, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Alliance BFC, la Chambre régionale d'agriculture et de nombreux autres partenaires aura tenu ses promesses : aborder les nouvelles voies de désherbage prenant en compte les contraintes croissantes de respect de l'environnement. Plus de 300 participants y étaient rassemblés.



Le vendredi 12 mai, plus de 200 personnes étaient présentes à La Brosse, pour fêter les 140 ans d'existence de l'établissement. Des élus, des élèves, ainsi que des anciens brossards, tous les ingrédients étaient réunis pour mettre à l'honneur un lieu mythique, ses formations et ses formateurs.



Le 23 mai, les fondateurs de la Fermille (atelier de découpe et de transformation de Saint-Benin-d'Azy) réalisaient une visite des lieux avec explications des prestations futures.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 1/2



Le président de la FNSEA et le ministre de l'Agriculture participent à l'assemblée générale de la FDSEA de Côte-d'Or, qui se tient à Sombernon le 26 mai. Arnaud Rousseau et Marc Fesneau abordent les dossiers d'actualité et répondent aux questions des participants.



Le samedi 3 juin, l'esprit était festif à la MFR de Gron, pour fêter les 70 ans de l'établissement. Des anciens de toutes générations confondues sont venus assister à cet événement, qui s'est déroulé sur une thématique champêtre.

// JUIN



L'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne s'est tenue le jeudi 1er juin, à Perrigny. À cette occasion, une table ronde a été organisée sur la thématique des *« attentes sociétales à l'épreuve de la réalité »*. Avec pour intervenant, Sébastien Windsor, président du réseau Chambres d'agriculture France, Damien Calandre, directeur de Duc, et Dominique Vérien, sénatrice de l'Yonne.



Les 3 et 4 juin, le concours de la race Brune organisé à Châtillon-sur-Seine réunit 110 animaux et établit un nouveau record de participation. Les jeunes générations sont nombreuses à ce rendez-vous, à l'image d'Enaël et Jules Étienne de Quemigny-sur-Seine, en compagnie ici de Gérald, leur père.

ASSURANCES CLIMATIQUES

PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL



C'EST DANS NOTRE CULTURE.

Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.
12/2023 – 4396 – Édité par Crédit Agricole S.A, agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 775 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES 1/2



Lors de la conférence régional agricole, dans les locaux du Conseil régional de BFC, à Dijon le 13 juin, les responsables des JA et de la FRSEA BFC (Florent Point et Christophe Chambon) sont intervenus dans l'objectif d'alerter les décideurs sur la situation intenable pour de nombreux agriculteurs, liée aux retards de paiement sur les aides aux investissements du Feader. Symboliquement, des JA ont condamné les portes du Conseil régional.



Le 16 juin était le jour officiel de l'ouverture de la Cité des Climats et vins de Bourgogne, à Beaune, en Côte-d'Or. Le dispositif des cités du vins, qui comprend également un site à Mâcon, en Saône-et-Loire et un autre à Chablis, dans l'Yonne se trouvait ainsi complété. Début septembre, 33 000 visiteurs avaient déjà découvert les lieux.



Le 17 juin, Nevers accueillait pour la première fois la deuxième édition de « Place à l'Agri » lancée par l'Anfea. Cet événement cherche à promouvoir les métiers de l'agriculture auprès du grand public. Ainsi, diverses villes sont sélectionnées chaque année.



La FDSEA de la Nièvre, menée par Romaric Gobillot président de la section bovine, effectuait sa troisième action de vérification dans certaines enseignes nivernaises le 21 juin. L'objectif était de cibler les viandes bovines en provenance de l'étranger afin de les retirer des rayons en vue de promouvoir et défendre le travail de l'élevage français.



Le jeudi 22 juin, le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, s'est rendu dans l'Avallonnais, sur l'exploitation de Franck Commaille à Saint-Germain-des-Champs. L'objectif pour le préfet était de découvrir le fonctionnement d'un élevage de bovins allaitants. Dans le même temps, la profession (à travers la FDSEA et les JA) a tenu a mettre en avant les enjeux de l'agriculture dans le département de l'Yonne.



C'est à Genlis, en Côte-d'Or, qu'a eu lieu la restitution de six mois de travaux, rencontres et ateliers qui se sont tenus dans le cadre de la démarche « Imaginer demain – Agir aujourd'hui. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis ». Le but était d'imaginer le visage de l'agriculture de BFC dans une vingtaine d'années, en prenant en compte les attentes sociétales et en imaginant d'autres formes de travail agricole. La restitution du 27 juin ne marquait d'ailleurs pas la fin d'un processus qui se poursuit encore et qui doit être évolutif.

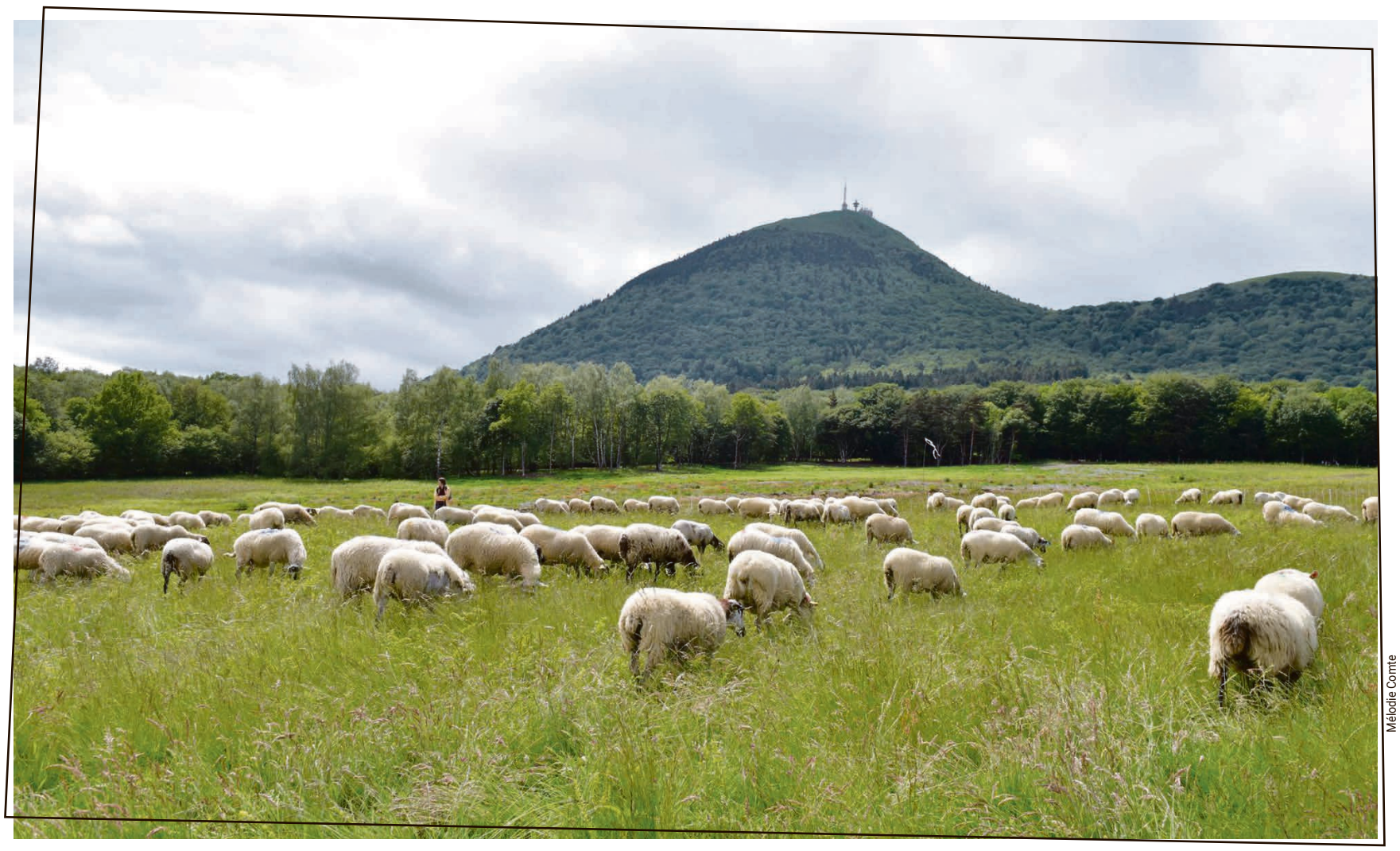


Les moissons s'enchaînent en Côte-d'Or. Parmi ses reportages de l'été, Terres de Bourgogne s'est intéressé le 27 juin à l'ETA du Mornay, basée à Brazey-en-Plaine et cogérée par Étienne François et Clément Fichot.

// PATRIMOINE

La transhumance des troupeaux reconnue par l'Unesco

Le Comité intergouvernemental de sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'Unesco, réuni à Kasane (République du Botswana) a validé mardi 5 décembre, la candidature de *« la Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux »*.



Mélodie Comte

Au pied du Puy-de-Dôme, à la belle saison, les brebis s'élancent sur les pentes du géant endormi.

Cette candidature à l'Unesco était présentée par l'Albanie, Andorre, l'Autriche, la Croatie, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Roumanie et l'Espagne, dans le prolongement de la démarche faite en 2019 par l'Italie, la Grèce et l'Autriche. La décision du comité est le résultat d'un travail collectif de longue haleine initié par la France en 2019, par les acteurs du Pastoralisme et de l'Élevage regroupés au sein d'un Comité de Pilotage animé par le Collectif des Races Locales de Massif (Coram). Ce comité réunit représentants de l'État, organismes agricoles et autres acteurs des territoires. En juin 2020, ce comité avait déjà abouti à une inclusion des savoir-faire et des pratiques de la transhumance en France à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Une première étape couronnée depuis le 5 décembre, par un must : l'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Jean-Luc Chauvel, éleveur en Haute-Loire, coprésident du Comité de Pilotage au titre du Coram, a été l'une des chevilles ouvrières du dossier. Il revient sur le chemin parcouru : *« En 2017, alors que se tenait à Coblence en Allemagne, une rencontre des bergers d'Europe, nous avons lancé l'idée avec l'Espagne, l'Albanie, la Croatie, l'Autriche, l'Italie et la Grèce de déposer un dossier à l'Unesco. Les Italiens avaient déjà enclenché ce type de démarche, mais qui portait sur les chemins de la transhumance. Notre volonté était d'aller plus loin en faisant reconnaître la pratique dans son ensemble ».*

Déplacement saisonnier

La transhumance est un déplacement saisonnier de personnes et de leur bétail entre plusieurs régions géographiques ou climatiques. Chaque année, au printemps et à l'automne, des gardiens de troupeaux, hommes et femmes, organisent le déplacement de milliers d'animaux le long de sentiers pastoraux traditionnels. Ils conduisent les troupeaux à pied ou à cheval avec leurs chiens et, parfois, en compagnie de leurs familles. Pratique ancestrale, la transhumance découle d'une connaissance approfondie de l'environnement et implique des pratiques sociales et des rituels relatifs aux soins, à l'élevage et au dressage des animaux ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles. Tout un système socio-économique s'est développé autour de la transhumance, de la gastronomie à l'artisanat local en passant par les festivités marquant le début et la fin d'une saison. C'est bien cette alliance entre tradition et innovation *« ayant un impact bénéfique sur les écosystèmes, préservant les races locales et améliorant la fertilité des sols et la biodiversité »*, qui a fait mouche auprès du jury. Olivier Maurin, coprésident du comité de pilotage qui élève des brebis laitières basco béarnaises et des porcs gascons dans les Pyrénées aux portes de la vallée d'Aspe, s'en félicite : *« C'est un hommage fort rendu par l'Unesco aux éleveurs, bergers et vachers transhumants qui, par leurs pratiques et leur passion pour leur métier, leurs animaux et leur territoire font vivre cette pratique. C'est cet attachement qui permet de préserver des filières de qualité basées sur des systèmes d'élevage vertueux, d'entretenir les territoires pastoraux et la biodiversité afin de répondre aux exigences sociétales pour une agriculture plus durable ».*

Et maintenant ?

Dans le cadre de la démarche d'inscription au PCI de l'humanité, un plan de Sauvegarde et de Valorisation de la Transhumance réalisé par le comité de pilotage animé par le Coram a été également élaboré. Il intègre notamment une analyse des risques et des menaces pesant sur la continuité de cette pratique. *« Ce plan constitue ainsi un programme opérationnel en faveur de la Transhumance devant permettre d'insuffler une politique dynamique en faveur de la connaissance, de la promotion, de la valorisation et de la transmission de cet héritage culturel y compris avec nos homologues d'autres pays grâce à la mise en place de programmes de coopération internationale. S'engager à préserver la transhumance, cela amènera forcément les États à prendre des décisions plus fermes qu'aujourd'hui vis-à-vis notamment de la prédation du loup »*, résume Patrick Escure, éleveur dans le Cantal, représentant de Chambre d'agriculture France au comité de pilotage.

Trouver un équilibre entre usagers de la montagne

L'enjeu du classement est également de donner de la visibilité à une pratique certes ancestrale, mais dont le décor, la montagne, n'est plus désormais le seul apanage des éleveurs, vachers et bergers. *« Au-delà du folklore, la transhumance est une activité économique à part entière qui procure un équilibre aux éleveurs dans la gestion de leur exploitation »*, témoigne Laurent Bouscarat, directeur d'Auvergne Estives. Partie prenante du comité de pilotage, il voit dans le classement Unesco, une opportunité pour faciliter le dialogue entre tous les usagers de la montagne, éleveurs et touristes en particulier : *« On a besoin de montrer que la transhumance et le pastoralisme façonnent les paysages. En ancrant officiellement la pratique, cela va permettre d'asseoir les devoirs et droits de chacun ».*

Sophie Chatenet



Réussir SA

Le classement par l'Unesco représente également une opportunité pour faciliter les échanges entre tous les usagers de la montagne.

SOCIAL

// MULTIPLES CASQUETTES

S'engager pour être entendu

Figure connue du paysage nivernais, Philippe Guillien a cumulé les casquettes professionnelles durant toute sa carrière. En mars prochain, il raccrochera celle du Crédit Agricole, l'occasion pour lui de revenir sur ses engagements.



En 2024, Philippe Guillien quittera ses fonctions d'administrateur au Crédit Agricole.



Famille Guillien

Philippe Guillien, à droite, avec son épouse Michèle et leur fils Mathieu en 1987 dans la cour de leur ferme.

« J'en ai eu des casquettes différentes, mais on ne va peut-être pas tout mettre » sourit humblement Philippe Guillien en évoquant les nombreux engagements qui ont rempli sa carrière. À la retraite depuis environ trois ans, il quittera ses fonctions d'administrateur au Crédit Agricole en mars prochain lors de l'assemblée générale : *« 13 ans au Crédit Agricole, c'est une page importante qui se tourne, et revenir dessus est nécessaire pour comprendre l'importance de l'engagement quand on est exploitant agricole »*. Afin de comprendre l'impact de ces 13 ans, il faut revenir à son installation.

Intervention décisive

Installé en 1981, son engagement général commence dès cette année-là : *« on peut dire que j'ai du caractère, avec un comportement toujours en réaction à ce qui se passe autour. Si un point ne me plaît pas ou me pose question, je dois parler, tout timide que je suis »*. En partant de ce postulat, il évoque une anecdote : *« Lors d'un conseil de CDJA, seuls les cadres se portaient volontaires pour être candidat à la Chambre d'agriculture… J'ai alors demandé pourquoi car je ne trouvais pas cela normal. Si je n'avais pas posé la question, je n'aurais pas été élu, et quelque temps plus tard je suis devenu président de CDJA »*. Assez naturellement il prend ses fonctions et détaille : *« au début, on a un peu le sentiment d'être en décalage, puis, peu à peu on parle d'égal à égal avec le préfet, le président de Chambre, les présidents des OPA et j'en passe. Cette mise à niveau a de nombreux avantages. D'une part, on est au courant de ce qui se passe. D'autre part, on comprend les fonctionnements de chacune des structures. Ensuite, on est entendu lorsque l'on dit quelque chose. Enfin, si ce que l'on dit est pertinent, il y a souvent des actions qui suivent. Pour toutes ces raisons, l'engagement est indispensable si l'on souhaite participer aux décisions qui sont prises pour notre secteur »*. Ainsi, après sa présidence, il commence à` enchaîner les engagements (voir encadré) et, là, il souligne : *« Je voulais savoir comment fonctionnent les banques, car c'est un peu le nerf de la guerre »*.

Garde-fou

« Être administrateur au Crédit Agricole, c'est être assidu dans ses missions. Avec un conseil tous les mois, il faut s'y rendre afin de ne pas être perdu la fois d'après. Je pense que ce genre de conseil est important, outre définir les grandes orientations, il fait office de garde-fou ». Il poursuit en détaillant ce point de vue : *« De plus en plus, les décisions se prennent au niveau européen, et si sur certains projets les actions ne sont pas suivies par le gouvernement, l'Europe utilise les banques pour passer tout cela. Par exemple, pour un prêt, la banque sera obligée d'avoir un regard social et environnemental sur une entreprise. Que cela soit bien ou mal, je ne me prononce pas. Il faut simplement que cette injonction de la BCE ne soit pas appliquée de manière zélée afin de ne pas mettre en péril le modèle de notre société et c'est là que les comités doivent continuer leur travail de modération. En sus, il faut maintenir la répartition de nos collaborateurs sur tout le territoire ou encore la prise en compte de la diversité de tous nos clients. L'avenir de l'agriculture ne sera pas simple, mais nous ne sommes pas dans une situation désespérée en France. Maintenant, je pense que l'agriculture ira au-delà de la nourriture, notamment avec le développement des énergies comme les biocarburants ; à nous de nous positionner pour prendre en compte ces modifications. En parallèle, pour l'avenir, il est nécessaire de se recentrer sur nos métiers et nos problématiques. Si une filière ne fonctionne pas ce n'est pas en la diversifiant qu'elle ira mieux. Il faut trouver le fond du problème et le régler. La diversification ne doit pas être une béquille provisoire, mais bien un projet en soi. Le Crédit Agricole peut être pris en exemple, puisqu'il a développé l'assurance comme activité complémentaire. Toutefois il a fallu plusieurs années pour se stabiliser et son rapport, appréciable aujourd'hui dans le contexte de hausse des taux, n'a pas vocation à rééquilibrer dans le temps l'activité de crédit, notre cœur de métier »*. Toujours en rapport à ce milieu qu'il a vu évoluer depuis son installation, il regrette un point en particulier.

Incompréhension

« J'ai l'impression qu'en France l'agriculture est marginalisée : il ne faut pas déranger et il faut produire en accord avec des attentes émises par des personnes vivant en ville. Ils idéalisent le parcours de nos parents, fait de labeur et de servitude, une vie qu'ils ne voudraient pas vivre. Pour moi, cela est le miroir d'un problème global de société : on a 80 % de la population vivant en ville qui veut imposer sa vision (à tous les niveaux) aux 20 % qui vivent dans les campagnes. C'est inacceptable car ils ne connaissent pas la vie en ruralité. Il y a donc un décalage de compréhension due à une méconnaissance du milieu. Dans la même veine, les lois et autres réglementations sont travaillées de manière théorique et l'implication des exploitants permet de recentrer ce travail sur la pratique. En effet, qui mieux que nous, exploitants, pour connaître et comprendre nos problématiques ? Mais, encore une fois, pour nous faire entendre il faut des personnes engagées dans les organismes professionnels ou syndicaux ; sans cela, les décisions se prendront pour nous ». Pour conclure, il pointe : *« je quitte le Crédit Agricole en 2024, car j'ai atteint l'âge limite, mais je vais être remplacé ; les institutions sont plus fortes que les individus… si chacun s'implique pour qu'elles fonctionnent ! »*.

Chloé Monget

Implication

1981 : installation et président CCJA de Corbigny.
1985 – 1989 : président CDJA.
1989 -1995 : secrétaire général de la FDSEA 58.
1989 -2002 : président du Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique.
1983 jusqu'à aujourd'hui : élu chambre.
1993 -2010 : président Adasea.
1994-2017 : président du marché de Corbigny.
2011 – 2024 : administrateur au Crédit Agricole Centre-Loire.

// RÉINSERTION

Rencontre avec les employeurs

Le 20 novembre une rencontre entre détenus et employeurs était organisée à la maison d'arrêt de Nevers.

Au sein de la Maison d'arrêt de Nevers, l'Unité Locale d'Enseignement (ULE) et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la Nièvre proposent un programme d'actions collectives « Dedans-Dehors » pour accompagner les personnes sous main de justice dans leurs projets d'insertion sociale et professionnelle.

C'est dans ce cadre que des employeurs du Club Les Entreprises s'engagent de la Nièvre ont été sollicités pour venir à la rencontre de détenus. Après une 1re édition en juin 2023, le 2e rendez-vous a eu lieu le lundi 20 novembre. Le Groupement d'Employeurs Insertion et Qualification BTP, l'ARIQ BTP, le Groupement d'Employeurs Insertion et Qualification Viti viniculture et ID'EES Intérim ont rencontré 10 détenus âgés de 18 à 45 ans. La Fabrique Emploi et Territoires, la Mission locale Nevers Sud Nivernais et un conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ont également apporté des conseils aux participants. L'objectif de ces rencontres est d'une part de permettre à des détenus de préparer leur réinsertion professionnelle en découvrant différents employeurs du territoire, et d'autre part de changer les représentations et de dépasser les a priori côté entreprise. Lors de cette rencontre, de nombreux projets ont émergé via : la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'apprentissage d'un nouveau métier pour repartir à zéro, devenir soigneur animalier ou encore créer une entreprise d'espaces verts, etc. Tout cela peut permettre une réinsertion dans la vie active et éviter la récidive. Une nouvelle édition sera proposée aux employeurs et aux partenaires au printemps 2024.

D'après communiqué

Contact : Sandrine Lerat au 06 87 29 35 81 ou s.lerat@lafabriquemploi.fr



La première rencontre (ici en photo) à eu lieu en juin 2023 à la maison d'arrêt de Nevers.

Club de la Nièvre Les entreprises s'engagent / la Fabrique Emploi et Territoires

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// VGP – Vérifier ses engins de levage

• 9 et 10 janvier à Bretenière

// Gérer sereinement ses démarches administratives

• 12 janvier à Bretenière

// Booster ses ventes en circuits courts !

• 15 et 22 janvier à Bretenière

// Apprendre à rédiger son Document Unique d'Evaluation des Risques PRO (DUERP)

• 16 janvier à Créancey

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// CAP opérateur conducteur de scierie

• Jusqu'à fin janvier

L'école de production du Morvan 58 (EDPM 58) a ouvert un CAP d'opérateur conducteur de scierie le 20 novembre à Biches. Si vous avez entre 15 et 18 ans, êtes sans solution de formation et motivés pour rejoindre une formation qualifiante dans des métiers d'avenir, contactez l'EDPM58 pour rejoindre ces effectifs. Pour mémoire un internat est disponible.

Renseignements ou candidatures : contact@edpm58.fr ou au 07 64 08 58 58.

// Réussir l'élevage de chevrettes

• Le 23 janvier

Assurez le renouvellement de votre troupeau caprin ! Conduire l'élevage des chevrettes pour assurer une production laitière à 13 mois. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Soin du pied & initiation au parage

• Le 25 janvier

Les boiteries sont une des principales cause de réforme en élevage bovin. Celles-ci sont de plus en plus fréquentes dans les élevages nivernais et les éleveurs sont parfois démunis face à cette pathologie qui impacte le fonctionnement du troupeau. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• Vendredi 12 et mardi 16 janvier

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. La formation dure une journée. Les prochaines vont se tenir vendredi 12 et mardi 16 janvier. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

NIÈVRE

// Fermeture de fin d'année

• du 26 décembre au 2 janvier

La Chambre d'agriculture de la Nièvre ferme exceptionnellement ses portes du 26 décembre au 2 janvier inclus. Le service EDE assurera une permanence durant cette période. Pas de passeports édités en urgence le vendredi 22 décembre uniquement.

// Génétique charolaise

• Jeudi 4 janvier

Elva Novia organise une soirée génétique charolaise à Béard, dans la Nièvre, à la salle sous la mairie, le Bourg, à 18 h30. Au programme : présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais 2024 et offre génotypage par Pierre Dubois, responsable des produits génétiques allaitants. A 20 heures, tartiflette offerte par la coopérative.

Inscription sur www.elvanovia.fr, rubrique Agenda. Renseignement auprès de François Bouche, inséminateur conseil, au 06 16 07 54 55

// Bilan maraîchage

• le 9 janvier

À partir de 9 h, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, un bilan maraîchage est proposé. Ainsi, Judith Nagopaé, conseillère production légumière, présentera le bilan de campagne 2023, lancera la campagne 2024 et présentera la Fermille avec à la fois l'atelier de transformation et son magasin de producteurs locaux. Cette réunion bilan se clôturera par une dégustation de pommes de terre issues des essais variétés mis en place en 2023. Des notations seront réalisées avec un jury.

Inscriptions : Karine Guesquin, assistante service productions végétales au 03 86 93 40 30.

YONNE

// Réunion syndicale de la GCB Yonne

• Mardi 16 janvier

La CGB Champagne Bourgogne organise ses réunions syndicales en janvier. Celle de l'Yonne aura lieu le mardi 16 janvier matin, au 12 faubourg St Laurent, à Villeneuve-sur-Yonne. Cette réunion est réservée aux planteurs adhérents du syndicat. À noter la participation de l'ITB (Institut technique de la betterave) lors de cette réunion.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 116{,}46 \text{ (indice 2023)}}{110{,}26 \text{ (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/12/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 460 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,60	3,62	3,61	
		300-350	3,53	3,77	3,65	0,31
		350-400	3,48	3,59	3,52	0,07
		400-450	3,37	3,55	3,48	0,01
		450-500	3,30	3,47	3,41	0,09
	R	350-400	3,33	3,47	3,42	0,12
F	U	250-300	3,14	3,53	3,48	0,04
		300-350	3,40	3,51	3,46	0,00
		350-400	3,42	3,52	3,48	0,03

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 141 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,17	3,29	3,23	
		- 5 ans	3,15	3,36	3,22	-0,02
		5 à 10 ans	2,98	3,15	3,04	-0,10
	U	24 à 36 mois	2,72	3,10	2,94	
		- 5 ans	2,66	3,05	2,79	0,03
		5 à 10 ans	2,60	2,87	2,67	-0,04
		+ 10 ans	2,47	2,69	2,56	-0,03
	R	24 à 36 mois	2,50	2,59	2,55	
		- 5 ans	2,53	2,67	2,63	0,12
		5 à 10 ans	2,42	2,58	2,53	0,08
		+ 10 ans	2,27	2,46	2,38	0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 625 - Taux de vente : 97 %

Broutards : L'offre diminue sensiblement en cette fin d'année. D'un côté, les éleveurs ont anticipés les mises en ventes depuis plusieurs semaines et de l'autre côté, les engraisseurs français et italiens ont libérés des places. Du coup, on constate un déséquilibre entre l'offre et la demande et un net regain d'intérêt pour les bons lots et qui s'accompagene d'une hausse sensible des tarifs. Aucun invendu.

Laitonnes : Forte demande. Vente rapide et totale.

Vaches / génisses 30 mois : Les apports baissent en cette fin d'année. Les cours sont reconduits suivant la qualité et la préparation des animaux.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/12/2023

Effectif : 144

Broutards :	(220 - 370 kg)	700 - 1250	3,23 - 3,36
Broutards :	(405 - 485 kg)	1370 - 1590	3,29 - 3,37
Laitonnes :	(260 - 335 kg)	840 - 1110	3,28 - 3,44
Génisses 24 - 36 mois :	(500 - 705 kg)	1350 - 1960	2,58 - 2,77
Vaches :		1100 - 1840	

Cours sensiblement reconduits en broutards et laitonnes. Peu d'invendus.
Placement régulier en vaches maigres, tassement des tarifs en vaches viandées qui sont peu représentées à cette époque de l'année.

Bovins gras : 2

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/12/2023

Effectif : 22

Commerce plus calme. Vente globale.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/12/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 522 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,12	4,31	4,19	-0,32
		de 38 à 44 kg	3,80	4,28	4,08	-0,39
		de 44 à 50 kg	3,93	4,49	4,12	-0,26
		+ de 50 kg	3,28	4,21	4,09	0,15
	R	de 32 à 38 kg	3,50	4,16	3,82	-0,11
		de 38 à 44 kg	3,52	4,03	3,79	-0,23
		de 44 à 50 kg	3,56	3,84	3,77	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,36	1,63	1,48	-0,03
F	U	+ de 60 kg	1,37	1,54	1,45	-0,02
	R	+ de 60 kg	1,08	1,32	1,17	-0,17

AGNEAUX LAITONS — *Effectif : 48 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,20	4,27	4,27	
	R	de 32 à 38 kg	4,18	4,18	4,18	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 9 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	55	55	55	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 29 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25 - 35 kg	47	122	92	-19,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 692 - Taux de vente : 94 %

Agneaux : L'offre a brutalement diminué cette semaine caractérisant la fin très proche de la vente des agneaux gris dans notre région. L'autre caractéristique est la baisse flagrante de la qualité. En effet, de nombreux éleveurs cherchent à vider les bergeries avant de commencer la nouvelle campagne d'agnelage. Coté commerce, l'ambiance est un peu plus calme : les achats de précaution semblent réalisés par les abattoirs et les prévisions de consommation restent incertaines pour les fêtes.

Brebis : Peu de qualité cette semaine. Les cours sont reconduits dans les bonnes lourdes.

Béliers caprins : Demande suivie. Pas de changement.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

13/12/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 104 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,27	3,36	3,33	
F	U	300-350	3,48	3,58	3,55	0,19

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 78 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,70	2,78	2,76	-0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 182 - Taux de vente : 92 %.

Broutards : Commerce plus fluide et vente plus rapide.

Laitonnes : La demande reste très forte, cours reconduits à haussier.

Vaches : Très peu de volumes cette semaine, les cours sont péniblement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

13/12/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 629 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,38	5,00	4,61	0,19
		de 38 à 44 kg	4,47	4,86	4,56	0,18

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 112 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,52	1,98	1,77	0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 95 - Vente : 91 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	25	76	58	-5,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 923 - Taux de vente : 90 %

Agneaux : La demande est toujours aussi forte. La qualité cette semaine reste très hétérogène, les bons animaux se vendent vite à des cours haussiers.

Brebis : Très peu de volumes cette semaine, les bonne brebis lourdes se commercialisent rapidement.

Agneaux Maigres : Le manque d'un acheteur se fait ressentir, beaucoup trop d'invendus pour établir une cotation.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

18 Déc. 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché stable pendant cette période de fêtes de fin d'année et prix reconduits mais encore et toujours non rémunérateurs pour les éleveurs bovins!

Bovins maigres : Les marché est plus calme à l'approche des fêtes, avec moins de sorties. Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Dans les départements, les DDT ont dû recevoir les cartes d'évolution des indices de pousse de l'herbe, qui servent à l'estimation des pertes pour le dispositif de gestion des risques climatiques. Pour une meilleure transparence, ces informations doivent être accessibles individuellement à chaque éleveur. Nous invitons les Sections Bovine et tous les éleveurs se rapprocher de leurs assureurs et/ou de leur DDT afin de demander l'accès à ces informations !

ENVIRONNEMENT

Le jeudi 14 décembre 2023, Quentin MATHIEU, Conseiller alimentation pour le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a reçu l'ensemble des filières sur le sujet de l'Agriculture Biologique. Lors de ce rendez-vous, il a entre autres confirmé que l'excédent de l'enveloppe de l'aide à la conversion (CAB) sera alloué à l'Agriculture Biologique pour les élevages en difficulté et non aux MAEC ou autre. La FNB a demandé un rendez-vous en janvier et des mesures urgentes pour éviter les dé-conversions notamment.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Alors que l'ensemble des mesures phares ont été annoncé dans le cadre du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture, à l'exclusion de la LOA (loi d'orientation) vendredi dernier, la FNB ne peut que déplorer qu'aucun élément fort et impactant quant à la viabilité économique et la mise en œuvre des EGALIM2 n'aient été prononcés lors de cette annonce!
En effet, contractualisation et rémunération via la prise en compte du coût de production de référence sont autant de points essentiels à la réussite du renouvellement des générations des éleveurs bovins viande, via l'application et l'amplification des objectifs EGALIM2!

FAIT DE LA SEMAINE

Le ministre de l'Agriculture a présenté, ENFIN, le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture, après des mois d'attente! Parmi les mesures qui peuvent être félicitées : la sécurisation & l'accélération des projets de stockage de l'eau ou bien la mise en place d'un diagnostic modulaire à l'installation et à la transmission.. Malgré ces mesures, il faut rappeler que le défi est grand et demande toute la mobilisation nécessaire des pouvoirs publics, quand on sait qu' 1 éleveur bovin sur 2 prendra sa retraite dans les 10 ans à venir!

FOCUS

MHE : Vers un ralentissement ?

Cette semaine, aucun nouveau département n'a été infecté par la MHE en France. On pourrait penser que la propagation de la maladie en France tend à se ralentir, probablement dû à un début d'inactivité ou de ralentissement de l'activité vectorielle. En effet, la DGAL a annoncé seulement 68 foyers supplémentaires par rapport à la semaine précédentes et 51 suspicions pour la semaine à venir. Il y a à ce jour 3 704 foyers en France.

CHIFFRE A RETENIR

0,74€/kg

Lorsqu'on compare les cotations aux coûts de production, sur les animaux standards et les animaux Label Rouge, il faut noter une inversion des tendances avec un écart sur un animal Label Rouge (0,74€/kg de différence) qui est plus faible que celui constaté sur un animal standard (0,79€/kg) à la commercialisation, constat fait sur ce mois de novembre et grande première!

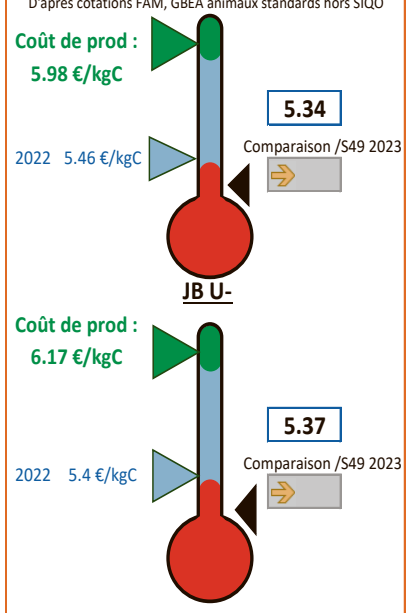
EN REGION

Afin de se pencher sur le sujet du temps de travail en élevage allaitant, la FNB a lancé une expérimentation auprès de plus de 50 élevages un peu partout en France, s'appuyant sur l'application mobile *Aptimiz*.
Les premiers résultats seront bientôt disponibles dans les zones ayant débuté l'expérimentation. Ainsi, des réunions d'échanges seront prévues en début d'année en Bourgogne et en Auvergne-Limousin afin de partager avec les éleveurs, les enseignements de cette expérimentation.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

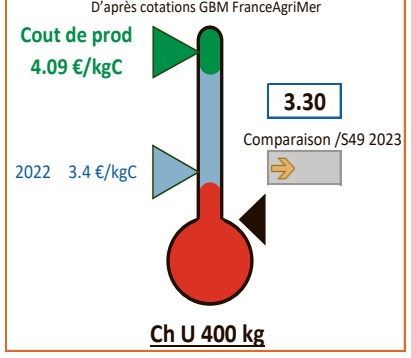
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

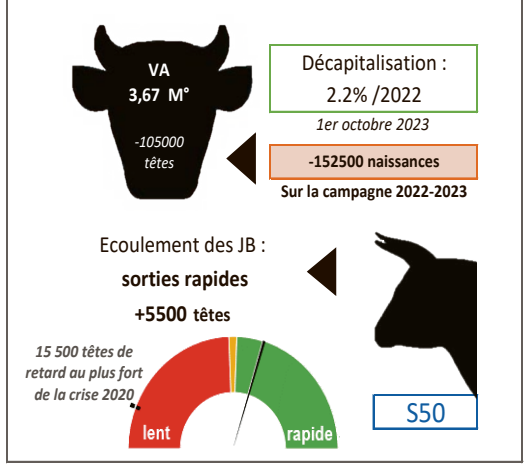
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

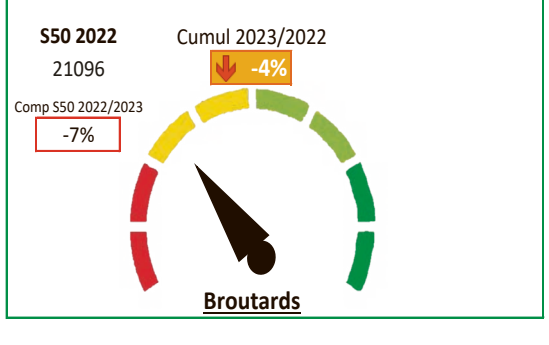
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

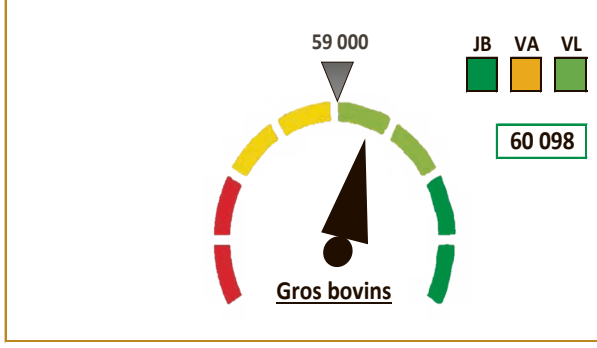
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 51
du 18 au 24 décembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les effectifs sont modérés pour les derniers marchés de l'année. En face, les achats sont plus dynamiques pour se couvrir avant la trêve ; les Italiens ont également libéré des places en ateliers. La demande est donc un peu plus soutenue et profite aux animaux plutôt lourds, de qualité, et vaccinés FCO. Les tarifs sont globalement reconduits voire légèrement haussiers sur certaines places. En femelles, la demande reste forte et les prix sont fermes.

Gros bovins maigres : Les effectifs se stabilisent sur une qualité toujours très hétérogène et plutôt moyenne. Les bons sujets sont recherchés et dynamisent un peu la vente. Dans le reste, le tri est sélectif. Globalement, les cours sont plutôt facilement reconduits cette semaine.

Boucherie : Les volumes sont stables et s'échangent de façon fluide dans une ambiance calme avant les fêtes. Les tarifs sont globalement reconduits en toutes races. Coté viandes industrielles, les stocks sont désormais résorbés en abattoirs, ce qui permet d'enrayer la baisse et de stabiliser les cours cette semaine.

Veaux : Les effectifs sont un peu plus importants avant la fermeture des marchés mais sans appesantir l'ambiance. Les transactions sont globalement fluides en toutes races pourvu que la marchandise soit de bonne qualité. Les limousins manquent un peu d'où une légère plus-value. Seuls les laitiers légers sont toujours invendables. En veaux gras, les besoins sont modérés, notamment en femelles, mais le marché reste actif en mâles.

Ovins : Les apports sont variables régionalement : les sorties de lacaunes sont importantes tandis que les agneaux gris se raréfient en zone allaitante en attendant les premiers laitons, et sont encore de qualité hétérogène. La demande est davantage contenue, le gros des achats ayant déjà été réalisé pour les fêtes. Les cours sont donc réajustés à la baisse mais se maintiennent à des niveaux très satisfaisants. Le constat est identique en agnelets. En brebis, le commerce reste fluide et régulier.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

01 - Recherche tracteur 4 roues motrices 100 cv avec chargeur années 80-90, 8000 h, faire offre.
✆ 06 82 07 33 68

38 - Vends tracteur Holder AG3 tondeuse 3 points benne 3 points charrue 2 socles remorque.
✆ 07 86 87 39 60

38 - Vends tracteur Ford 7910 2 rm BE + Recherche tracteur Renault 7012 BE.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur New Holland T6140 5920heures attelage avant bon état.
✆ 06 81 62 15 57

Travail du sol

71 - Vends charrue 4 fers, Rabewerk, non stop mécanique, semoir anti limaces Delimbe 24 m.
✆ 06 76 92 41 08

Récolte

26 - Recherche cueilleur à maïs avec broyeur.
✆ 06 24 01 73 22

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

71 - Vends foin 250 balles rondes diamètre 130 de bonne qualité saison 2023, 120 euros/tonne.
✆ 06 02 48 86 52

Divers

01 - Vends rouleau paker avec chariot 2m50 ; 8 places cornadis veau ; 2 cuves 1000L plastique ; 1 vis à grain diamètre 100 3 m triphasé ; 10 barres fer neuf 6m, 70x35 pour rayonnages.
✆ 06 07 68 22 34

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (5106)
✆ 06 30 11 59 25

23 - Vends faneuse Potinger 69N de 2006 bon état 1500euros à prendre sur place.
✆ 06 84 04 51 29

38 - Recherche aplatisseur à céréales 3 rouleaux triphasé et presse moyenne densité John Deere 336 ou 342 ou 332.
✆ 07 84 41 13 73

38 - Vends pirouette 6 m 80 matériels salle de traite Gascoigne melotte.
✆ 06 70 24 56 64

38 - Vends herse plate 5m avec treuil manuel 300 euros.
✆ 06 73 13 88 80

39 - Vends 50 autobloquants ou cornadis avec séparation, 34 m de long, scellés.
✆ 03 84 73 07 15

43 - Vends cause cessation divers matériels : tracteurs, travail du sol, semis, mélangeuse et maïs épis en botte d'enrubannage 900 kg/boule.
✆ 06 16 20 79 14

57 - Vends presse Claas Quadrant 5200RF, 2016, 62.000 bottes, toutes options, très bon état, révisée pour 2024, tandem suiveur.
✆ 06 62 49 43 33

58 - Cause retraite vend tracteur Deutz Fahr 6165 RC Shist rel. prise de force avant 3 500 h., - tracteur Deutz Fahr 6 140 avec fourche MC 7 500 h, godet mélangeur Emily ouverture droite et gauche, - dérouleuse Lucas (5003)
✆ 06 73 78 84 96

67 - Cherche pompe a injection ou moteur avec pompe pour tracteur Cormick FU 237 D_an 1958 ou bonne occasion. Vends occasion peseuse ensacheuse gatineau avec agrafeuse Sofagraf, planteuse asperge Schiebel 1 r, grand ventilateur et petit ventilateur sur roue Law pour oignon, scarificateur double rang et scarificateur 1,1 m extensible hydraul. avec dent et adaptation soc butteur.
✆ 03 88 70 72 74
ou 06 14 36 28 98

67 - Vends semoir pneumatique legumes 4-6 rangs, laveuse asperge Delp triage électronique par calibre avec 3 bandes de sortie latérale et laveuses trieuses électronique Hermler 14-16 sorties, pulvé Platz asperge avec pendillard pour 3 rang (haute performance), éplucheuse asperge Hepro (vente ou location), materiel neuf Heuling pour entretien fraiseraie : destoloneuse avec ou sans coupeuse, feuilles, désherbeuse entre buttes, brosses de nettoyage buttes, plant de fraise frigo ou mottes variétés confirmées Mazzoni, griffe diasperge sélection (hors 67-68-57).
✆ 03 88 70 72 74
ou 06 14 36 28 98

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 euros.
✆ 06 13 52 27 12

71 - Cessation vend pirouette 6 toupies, combiné, bol mélangeur-pailleur 17 m3, Volvo bétail FL614, TB état.
✆ 06 07 57 55 40

88 - Vends un plateau paille avec échelette botte ronde 8 mètres de marque Lacampagne pneu large taille basse très bon état.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Vends remorque Jocquin 6 T., TBE, à voir sur place (5105)
✆ 03 86 56 30 30

Elevage

01 - Vends louve à veaux tbé Marchand + mamette bé + pièces diverses.
✆ 06 81 87 23 36 le soir

38 - Vends vaches et génisses Aubrac pleines toutes garanties sanitaires.
✆ 06 81 62 15 57

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends Jeep Renegade 4x4, septembre 2016, 170 cv, diesel, 2.1 L, 1ère main, 104 000 km, très bon état, révision complète octobre 2023, prix argus.
✆ 06 85 19 39 36

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

69 - Vend 4x4x Toyota Hilux simple cabine de 2006 - 161 800 kms - TB état - 12 500 TTC (TVA récupérable).
✆ 06 11 53 17 27

Tourisme

26 - Vends 207 1,6 HDI, Urban Move, 5 portes, gris aluminium, TBE, 88000 Km garantis, de 2012. 7000 euros.
✆ 06 30 52 92 07
ou 06 69 28 65 05

Achat-Vente

Récolte

74 - Vends foin regain 2023, vends génisses Prim'holstein dont red.
✆ 06 82 10 30 18

Fourrage

39 - Eleveurs, achetez votre paille, foin de qualité, rendus livrés en direct du producteur.
✆ 06 73 92 81 55

52 - Vends foin luzerné en bottes carrées à partir de 80 euros/T, possible transport en supplément (4807)
✆ 06 77 11 67 69

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

69 - Vends foin 2023 TB qualité + logettes + goutte à goutte diam 16.
✆ 06 75 04 16 27

88 - Vends très belle paille de blé ou d'orge ainsi que paille déclassée en départ ou livrée.
✆ 06 36 83 53 99

Propriété

69 - Vends vignes en cru Fleurie (11 ha) et cru Chiroubles (2 ha). (4802)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

71 - À vendre vignes appellation Fleurie. Renseignements :
✆ 06 07 98 02 65

89 - Jeune viticultrice cherche parcelle de vigne pour consolider son installation, secteur Auxerrois et Chablisien. (5108)
✆ 06 26 63 17 81

Immobilier

42 - Recherche ancienne ferme, exploitation agricole terrain, centre équestre, haras, foret . Sur toute la Région Rhône Alpes Auvergne. Réponse rapide, discrétion garantie. 06 74 47 20 20
✆ 06 74 47 20 20

Location

Immobilier

58 - A louer ferme polyculture élevage 59 ha, bâtiments,matériel à vendre. (5002)
✆ 06 59 92 52 08 -
03 86 37 98 70

Emploi

Offre

01 - Recherche salarié agricole 01 secteur Bresse val de Saône pour exploitation d'engraissement de bovins. Connaissance en manipulation de bestiaux et conduite télescopique indispensable.
✆ 06 20 56 61 62

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 42

Suivez-nous sur notre page Facebook

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Cichy Manutention

concessionnaire Manitou/Yanmar

RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.

Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12,03€ euros (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 42

71 - Mâconnais domaine viticole recherche salariés/ées motivés, temps plein, permis B, CDI après essais.
✆ 06 19 18 27 05

73 - Corentin Cerruti cherche associé maraîchage bio (Albertville).
✆ 06 31 10 68 19

Demande

71 - Aide agri, sud 71 et grande région, avant et pendant retraite, avec chambre à louer. Urgent
✆ 07 80 75 27 20

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

Travail à façon

PRESTATIONS DE SERVICES

Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.

Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Divers

38 - Vends 2 pneus neige Michelin 225 50 17 98H montés sur jantes 4 trous 140 euros 25% d'usure.
✆ 07 80 56 62 57

Rencontre

73 - Savoyard 60 ans calme doux souriant très calin tactile, rencontre Belle des prés franÁaise rondeur, jolie forme. Bienvenue en Savoie pour amour en montagne.
✆ 07 85 18 69 35

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (4903)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Année 2024, prends génisses ou vaches en pension. (5001)
✆ 06 82 24 54 96

21 - A vendre 10 vaches charolaises inscrites pleines, vêlage février, mars 2024.EARL du Mont Rond - Parisot Bruno et Vincent – la Motte Ternant. (5104)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais en IA depuis 40 ans vends 12 taureaux 12 à 15 mois dont 7 pour génisses, tous génotypés. FN de 105 à113. Index élevage : ISERV103.8, - ALAIT 105,4,-IVMAT 106.3. 70 % vaches qualifiées RR. EARL du Montrond – Parisot Bruno et Vincent – La Motte Ternant. (5103)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Vends génisses prêtes race montbéliarde sélection Jurabétail, très belles (5101)
✆ 06 45 65 16 90

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps,livraison toutes distances. (5110)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

54 - Gaec des Hirondelles à Lalœuf vend taureaux repro Holstein et Red Holstein sans cornes prêts à saillir.
✆ 07 87 86 70 63

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme. (4806)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends plusieurs taureaux 18 mois HBC, bonnes origines, livraison possible. (4901)
✆ 06 22 22 86 46

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends cause retraite 4 génisses montbéliardes gestantes, IA, échographiées, terme de mars à mai, contrôle laitier. 1800€ HT l'unité.
✆ 06 64 69 64 55

71 - Vends génisses limousines pour la reproduction, à saillir. Ind IBR, BVD, Région Charolles.
✆ 06 45 27 64 40

71 - Vends génisses 30 mois charolaises, vaches pleines, laitonnes, inscrites HBC, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Vends veaux reproducteurs limousins 16 mois, type viande, Issy-L'Évêque, Gaec Saunier.
✆ 06 11 56 51 42

71 - HBC vend vaches et génisses pleines, génisses 2 ans à saillir, veaux et taureaux reproducteurs hivernés au pré. Gaec Devillard, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

88 - Vends 2 taureaux Prim Holstein possibilité de livraison CI upra père US et canadien.
✆ 06 08 52 64 91

Caprin

18 - Vends troupe. brebis 95 animaux, présumé pleines, agnelage prévu aux environs du 22 février 2024.
✆ 06 40 96 67 25

Porcin

43 - À vendre porc fermier 250 kg.
✆ 06 43 23 87 94

Volaille, lapin

21 - Recherche lapins fermiers pour consommation (5109)
✆ 06 62 31 24 05

Chien

01 - A retenir chiot Fox Terrier F. poils durs n°011294 mère 250269606893381.
✆ 06 33 87 00 48

21 - Vends chiots Border Collie Lof parents sur troupeau (3 mâles) pucés, vaccinés, 500 euros. N° mère : 35807/6811 (5107)
✆ 06 78 70 08 41

38 - Vends cause santé chienne de pied 3 ans extra en laisse non lof n° puce 250268743768389 siret 40936164900018.
✆ 06 30 70 89 17

42 - Vends chiots Braque de Weimar, 2 femelles, 3 mâles, nés le 12 novembre 2023, pucés, vaccinés, non Lof, Siret 324 417 534 00017 la mère chasse, prix 720 euros.
✆ 06 60 71 75 63

Equin

01 - Vends pouliche de trait 30 mois pie rouge ; poulain pie rouge demi trait réservé au sevrage ; papiers en règle ; licolée.
✆ 06 72 56 66 46

71 - Vends beau cheval comtois hongre 3 ans, toise 1,68 m, dressé au labour, calèche et roulotte.
✆ 06 88 59 16 46



Pour les fêtes, offrez un abonnement à vos proches !

Terres de Bourgogne **Abonnement**

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ **Je m'abonne pour 1 AN - 120 €**
☐ **Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €**
☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

A.C. BIEN ETRE, SAS au capital de 20 000 € ayant son siège social : 6 bd Clémenceau, 21000 DIJON, immat.794 705 525 RCS DIJON ; Le 18/11/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS. La Présidente

AL23011018

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

EST LYONNAIS GRANULATS
SAS au capital de 300000 €
Siège social :
PARC TECHNOLOGIQUE
4 AV JEAN BERTIN
21000 Dijon
802 856 401 RCS de Dijon

L'AGO du 10/06/2022 a nommé, à compter du 01/04/2022, directeur général M. THIEULOT ERIC, demeurant 12 bis rue Blaise PASCAL 78960 Voisins-le-Bretonneux en remplacement de M. BOISSELON ALAIN
Mention au RCS de Dijon

AL23011020

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MA PIECE AUTO DIJONNAISE, SAS au capital de 2 000 € ayant son siège social : 8, av Kellermann, 21000 DIJON, immat.904 584 042 RCS DIJON ; le 24/11/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 8, av Kellermann, 21000 DIJON au 6-8 rue de Bastogne 21850 ST APOLLINAIRE à compter du 01/12/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. Le Président

AL23011022

MODIFICATION DE CO-GERANT

TAXI SEMUR EN AUXOIS FANNY BOURION
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 17, rue de Paris
21140 SEMUR EN AUXOIS
888 944 899 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29/11/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Dylann THIBERT, demeurant 17 rue de Paris – 21140 SEMUR-EN-AUXOIS pour une durée illimitée à compter de la même date. Pour avis - La Gérance

AL23011144

MODIFICATIONS DES STATUTS

MELANIE CLOVIS
SCI au capital de 400000 €
Siège social : 10 RUE DU COTTAGE
21121 Fontaine-lès-Dijon
493 553 614 RCS de Dijon

L'AGE du 14/04/2023 a décidé de : - Transférer le siège social 15 rue des Alisiers 21121 Daix, à compter du 14/04/2023. - Nommer Gérant M. MARTIN Vincent, demeurant 15 rue des Alisiers 21121 Daix, en remplacement de M. MARTIN Pierre, à compter du 14/04/2023. Mention au RCS de Dijon

AL23011198

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

CROSSFIT ODN – SARL - 3 000 € - 9 Rue du Puits de Têt 21160 MARSANNAY LA COTE 977 710 979 RCS DIJON - AGE 30/11/2023 remplacement de la dénomination sociale «CROSSFIT ODN» par TORVALD» et de modifier en conséquence l'art. 3 des statuts.

AL23011226

MODIFICATION DU CAPITAL

VACHON
EARL au capital de 61 100 €
siège social
4 rue Jean Vachon
21130 AUXONNE
383 204 336 RCS DIJON

Décision du 30/10/2023 l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 238 900 € par incorporation de réserves, ancienne mention : 61 100 €, nouvelle mention : 300 000 €.
Pour avis. La gérance

AL23011248

NON DISSOLUTION MALGRÉ LES PERTES

LE SMART
SARL au capital de 10 000 euros
Siège social
29, rue Vannerie
21000 DIJON
448 302 703 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Le Gérant

AL23011268

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER D'AMENDEMENT ET DE CONCASSAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 562 320 euros
Siège social
RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
017 251 125 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 07/12/2023, l'AGO a pris acte de la démission de M. Jean-Pierre STOCKER de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis, la Présidente

AL23011290

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DOMAINE CHARLOPIN-TISSIER, EARL au capital de 7 500 €, siège social : 17 Grande Rue, 21220 MOREY ST DENIS,739 979 592 RCS DIJON, AGO du 20/09/2023 : nomination en qualité de cogérante de M. Yann CHARLOPIN, demeurant 17 Grande Rue 21220 MOREY ST DENIS. Pour avis. La Gérance

AL23011300

DÉMISSION DE GÉRANT

GAEC DE MOUSSEE au capital de 116080 €, siège social : 6 Rue de la Rescousse 21130 LES MAILLYS,322471475RCS DIJON, AGE du 29/09/2023 : démission de M. Fabrice JOVIGNOT des fonctions de gérant au 01/07/2023.
Pour avis

AL23011301

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA FABRIQUE
EURL au capital de 5 000 €
82C Rue du Faubourg Raines –
21000 DIJON
901 783 472 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 11/12/2023, l'associé a décidé de transférer à compter du 11/12/2023 le siège social à l'adresse suivante : 5 Route de Saint Philibert – 21220 GEVREY CHAMBERTIN
L'article 4 des statuts a été modifié
Mention au RCS de DIJON

AL23011306

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI DES ECUGNIERES
Société civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 6 rue des écugnières -
21390 PRECY SOUS THIL
822 330 569 R.C.S. DIJON

Aux termes des décisions du 08/12/2023, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 500 euros, pour le porter de 1 000 euros à 1 500 euros, par la création de 50 parts nouvelles de 10 euros chacune. L'article deuxième – CAPITAL SOCIAL a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros.
Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de 1 500 euros.
Pour avis – La gérance.

AL23011308

AVIS DE TRANSFORMATION

FINANCIERE A.E.F.P.
SA au capital de 121 959,21 Euros
SIEGE SOCIAL :
21120 TIL CHATEL
389 093 014 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du
22 Novembre 2023, il résulte que :
La collectivité des associés à l'unanimité, de la société FINANCIERE A.E.F.P. a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 22 Novembre 2023.
Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : société anonyme
Nouvelle mention : société par actions simplifiée
Administration :
Ancienne mention : Président du conseil d'administration- Administrateur:
Mr Fred PERRIN
6 Rue du Génie 52200 SAINTS GEOSMES
Nouvelle mention : Président :
Mr Fred PERRIN
6 Rue du Génie 52200 SAINTS GEOSMES
Maintien des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant :
- Titulaire de Mr Didier ROUX, domicilié 3 Route du Guidon
71800 SAINT JULIEN DE CIVRY
- Suppléant du Cabinet REVISION, GESTION, AUDIT dont le siège social est : 1 Rue du Dauphiné 21121 FONTAINE LES DIJON
Agrément :
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis et mention
Le Président

AL23011313

NON DISSOLUTION

CL DISTRIBUTION - CLD
Société par actions Simplifiée
au capital de 9 600 000 €
Siège Social : 17 rue Marguerite Yourcenar –
21000 DIJON

RCS DIJON 398 330 357

Par délibération en date du 29/11/2023, l'AGE, statuant en application de l'article L 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.
Pour avis

AL23011318

NON DISSOLUTION

DISTRI-SECUR'IT
SAS au capital de 10 000 €.
Siège social : 15 Rue Louis Lumière,
21160 MARSANNAY LA COTE.
843 491 788 RCS DIJON

Selon délibération du 30/11/2023, l'AGE statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL23011320

MODIFICATION DU PRESIDENT

PROSPER WINE
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 18, rue du Château,
21000 DIJON
884 180 837 RCS DIJON

Par décision du 30/11/2023, l'associée unique a nommé Rémi BARBIER, demeurant 3 route de la Fontaine Salée, la Rochette, 21430 Diancey en qualité de Président en remplacement de Clémentine BARBIER, démissionnaire, à compter de ce jour pour une durée illimitée et a supprimé en conséquence l'article 26 des statuts.
La Présidente

AL23011324

MODIFICATION DU CAPITAL

MILLET-GRAND ET FILS
SARL au capital de 80 000 euros
Siège social : 15 rue du Carré
21220 CHAMBOLLE-MUSIGNY
822 282 729 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 01/12/2023 a décidé d'augmenter le capital de 320.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, pour être porté à 400.000 euros et a modifié en conséquence les articles 6, 7, 8 des statuts. La même assemblée a désigné, à compter de cette date et pour une durée indéterminée, Michelle MILLET demeurant 15 rue du Carré 21220 Chambolle Musigny.

AL23011326

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BATI CENTRE EST
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : impasse Le Lierre
21910 SAULON LA CHAPELLE
RCS DIJON : 877 503 045

L'assemblée générale extraordinaire du 04 Décembre 2023 a décidé de transférer le siège social à 6 Thornes Office park Monkton Road, WAKEFIELD WF27AN en Grande Bretagne et ce à compter du 06 Décembre 2023 et que par conséquent celle-ci renonce à la nationalité Française et va acquérir la nationalité Britannique.

AL23011335

GÉRANT

Dénomination : SARL ETABLISSEMENTS MORISOT.
Forme : SARL.
Capital social : 38112 euros.
Siège social : 1 MOULIN DE CHATELLENOT, 21290 TERREFONDREE.
326015682 RCS de Dijon.
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 août 2023, à compter du 31 décembre 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Monsieur Etienne BONGARD (partant)
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL23011333

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : DU VAUDESOU.
Forme : SAS.
Siège social : 1 LE MOULIN DE CHATELLENOT,
21290 TERREFONDREE.
948890413 RCS de Dijon
Aux termes d'une décision en date du 18 août 2023, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 3000 euros à 753000 euros.
Modification ART 7.
Mention sera portée au RCS de Dijon

AL23011334

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SELARL DR ANTOINE SCHNEIDER
SELARL au capital de 57921
Siège social :
18 CRS GENERAL DE GAULLE 21000 Dijon
912 595 428 RCS de Dijon

Le 01/12/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 11 bis Cours Général de Gaulle 21000 Dijon, à compter du 01/01/2024.
Mention au RCS de Dijon

AL23011340

CESSATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

K2H DEVELOPPEMENT
SAS au capital de 2 000 700 euros
Siège social
4 PL DE L ABBE DEBRIE 21121 Ahuy
827 535 907 RCS de Dijon

L'AG du 28/12/2022 a pris acte de la cessation, à compter du. 30/09/2022, des fonctions des Commissaires Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement, AB AUDIT et M. SALEMBIER LIONEL. Modification du RCS de Dijon.

AL23011348

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE NOUVELLE FRANCE SERVICE FRAIS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social
8 Route de Valognes
50260 SOTTEVAST
824 358 410 RCS CHERBOURG

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2023, la société susvisée, dont le Président est la coopérative agricole laitière LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN, a décidé de transférer son siège social situé 8 route de Valognes, 50260 Sottevast à l'adresse suivante : Route de Combertault, 21200 Sainte-Marie-La-Blanche, à compter du 1er novembre 2023.Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de Cherbourg sous le n° 824 358 410, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon.
Pour avis, La Présidence

AL23011358

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

TRANSFORMATION

CABINET R. LAURIN
SARL au capital de 38264,70 euros
Siège social
3 RUE DU DOCTEUR CHAUSSIER
21000 Dijon
016 850 265 RCS de Dijon

Par acte du 22/11/2023, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 22/11/2023, et a nommé Président FINANCIERE SAINT ANDRE, SARL au capital de 1000 euros, ayant son siège social 2 RUE DE MIRANDE 21000 Dijon, 885 271 775 RCS de Dijon. Accès aux assemblées et vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre associés et entre ascendants et descendants du cédant, et y compris en nue-propriété et/ou en usufruit, ainsi que la mise en communauté de biens, est soumise à l'agrément. préalable de la collectivité des associés. Si la société est unipersonnelle aucun agrément n'est requis. Modification du RCS de Dijon.

AL23011360

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ECLISS.
Forme : SARL.
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 190 Rue DE LA PIECE LEGER, 21160 MARSANNAY-LA-COTE.
790205744 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 8 décembre 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 1 novembre 2023, de transférer le siège social à 71 rue de la Pièce Léger, 21160 Marsannay la Cote.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL23011368

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA PLUME ET LE MICRO
SARL au capital de 1 000 €
ayant son siège
41 rue Sambin 21000 DIJON
RCS DIJON 878 496 249

Suivant décisions de l'associé unique du 09/12/2023 : le siège social a été transféré du 41 rue Sambin 21000 DIJON au 7 rue de Montigny 21000 DIJON avec effet rétroactif au 01/09/2023. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis.

AL23011373

ETUDE DE Me CEZARD-MICHEL
Notaire à RAON L'ETAPE (Vosges)
49 Rue Jules Ferry

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI STEPHEC
RCS de ancien DIJON
nouveau EPINAL
SIREN : 902 851 799

Aux termes d'une assemblée générale extra-ordinaire en date du 12 décembre 2023, les associés ont décidé de transférer le siège de la société de LES MAILLYS (21130) 2 Rue Bougenot (ancien siège) à SAULCY SUR MEURTHE (88580) 29 Rue des Gravières (nouveau siège), à compter du 12 décembre 2023. L'article 04 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour Avis Le Notaire

AL23011375

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BAGHERA WINES AUCTION FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
13 Rue Paul Cabet
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
977 567 429 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 14 décembre 2023, M. Michaël GANNE demeurant 22 Chemin du Velours – 1231 CONCHES (SUISSE) a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Julie CARPENTIER, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence et le nom de Mme Julie CARPENTIER a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau Président.
POUR AVIS.
Le Président.

AL23011377

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

BEAUNOISE DE FINANCEMENT
ET DE PARTICIPATION
SAS au capital de 20 405 520 €
Siège social
Bastion des Dames
Rue Vivant Gardin
21200 BEAUNE
353 995 087 RCS DIJON

L'Assemblée extraordinaire du 14/12/2023 a pris acte de la fin de mandat de Mme Monique BOISSEAUX, Directeur Général de la Société, à effet au 2/11/2023.
Pour Avis.

AL23011384

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI GARDIN
SCI au capital de 517.500 €
Siège social
Rempart des Dames
21200 BEAUNE
381 019 280 RCS DIJON

L'assemblée générale du 14 décembre 2023 a nommé M. Jacques BOISSEAUX demeurant Route à la Dame – 21250 MONTMAIN, en qualité de gérant en remplacement de Mme Monique BOISSEAUX.
Pour Avis.

AL23011386

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI DE LA FORGE

Aux termes d'un acte en date du 1er décembre 2023, la collectivité des associés de la société SCI DE LA FORGE, SCI au capital de 99.091,86 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 27, rue de l'Arquebuse, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 390 935 641, a décidé de réduire ce jour le capital de 15,24 € pour être ramené de 99.091,86 € à 99.076,61 € par voie d'annulation de 1 part sociale de 15,24 € nominal. L'annulation de cette part sociale a pris effet ce même jour. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis

AL23011395

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AMBULANCE TAXI ROSE
SAS au capital de 29 995,68 €uros
Ancien siège social :
9 rue du Marché 21210 SAULIEU
Nouveau siège social : Lieudit Faubourg de l'Auxois 21210 SAULIEU

RCS DIJON 420 417 966

Par DUA en date du 01/12/2023 à effet au 01/01/2024, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social à SAULIEU (21210), Lieudit Faubourg de l'Auxois.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23011414

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CREANCEY TAXI SERVICE
SAS au capital de 3 000 €
Ancien siège social : 2, Les portes de Bourgogne 21320 CREANCEY
Nouveau siège social : Lieudit Faubourg de l'Auxois 21210 SAULIEU
RCS DIJON 479 890 360

Par DUA en date du 01/12/2023 à effet au 01/01/2024, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social à SAULIEU (21210), Lieudit Faubourg de l'Auxois.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23011415

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS LE BON JOUR
au capital de 5 000 €
Siège social : 75 Rue Devosge
21000 DIJON
852 390 350 RCS DIJON

Selon une décision du 06/07/2023, le Président de la SAS LE BON JOUR, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social au 23 Rue des Champforey – 21160 MARSANNAY LA COTE à compter du 06/07/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23011421

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

V TO V
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 1 Place de l'Eglise,
21270 MARANDEUIL
953 694 932 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 11/12/23, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 1 Place de l'Eglise - 21270 MARANDEUIL au 2 Rue Condorcet - 21000 DIJON à compter de la même date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS Le Président

AL23011422

MODIFICATIONS DES STATUTS

BAGHERA WINES FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000euros
Siège social : 13 Rue Paul Cabet –
21700 NUITSSAINT-GEORGES
950 840 603 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 14décembre 2023 :
- M. Michaël GANNE demeurant 22 Chemin du Velours – 1231 CONCHES (SUISSE) a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Julie CARPENTIER, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence et le nom de Mme Julie CARPENTIER a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau Président.
- l'associé unique a décidé de remplacer à compter du 14 décembre 2023 la dénomination sociale BAGHERA WINES FRANCE par BAGHERA WINES CELLAR FRANCE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
POUR AVIS. Le Président.

AL23011430

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

MAVIMAX - SARL - au capital de 7 000 € - Siège social : 6, impasse de Reggio - 21000 DIJON - 793 891 995 RCS DIJON - Aux termes d'une décision en date du 24.11.2023 l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 6, impasse de Reggio, 21000 DIJON au 8, rue Docteur Quignard 21000 DIJON à compter 01.01.2024 et de modifier l'article 4 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL23011446

AVIS DE PUBLICITÉ

DASCAR
SCI au capital de 500 €
Siège social : 65 rue Lamartine
21600 LONGVIC
RCS DIJON 912 437 472

Par AGE du 17.11.2023 les associés ont pris acte à compter du 17.11.2023 de la démission de M. Julien CARRIERI de ses fonctions de gérant sans procéder à son remplacement et ont décidé de transféré le siège social de 2A rue du Château 21121 DAROIS à 65 rue Lamartine 21600 LONGVIC
Mention sera faite au RCS : DIJON
Pour avis

AL23011456

// GÉRANCE

AVIS DE MISE EN LOCATION - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP :
- la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 € dont le siège est à DIJON (21000) – 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a donné en location-gérance à M. JOSEPH Lionel, immatriculé 888 679 503 RCS DIJON, dmt à DIJON (21000) – 16 D rue du Petit Bernard, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2024.
- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.Pour unique insertion,Le locataire-gérant.

AL23011443

// ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURES DE SAONE-ET-LOIRE ET DE COTE D'OR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Installations classées pour la protection de l'environnement

- demande d'autorisation environnementale
- demande de défrichement
pour l'exploitation d'un parc éolien, déposées par la société PE SAISY SAS sur les communes de Saisy (71) et Aubigny-la-Ronce (21)

PETITIONNAIRE : société PE SAISY SAS, 5 rue Anatole France, 34000 MONTPELLIER
OBJET DE LA DEMANDE :
- demande d'autorisation environnementale
- demande de défrichement
pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Saisy (71) et Aubigny-(la-Ronce (21)
Rubriques ICPE : n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées
Le parc éolien sera constitué de :
• 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 3 Mégawatts (MW) ;
• 1 réseau électrique souterrain inter-éolienne ;
• une piste de desserte ;

ANNONCES LÉGALES

• des plateformes dédiées au montage de chaque éolienne.
Les aérogénérateurs sont constitués de :
• un rotor à 3 pales avec arbre horizontal.
• une nacelle soutenant le rotor et contenant divers organes tels que la génératrice électrique ;
• un mât soutenant la nacelle et qui assure une bonne résistance structurelle, ainsi que l'amortissement des vibrations ;
• un transformateur individuel chargé de relever le niveau de tension de l'électricité produite. Le transformateur est intégré dans le mât de la machine ;
• un socle enterré garantissant la stabilité au sol de l'ensemble.
L'ensemble des caractéristiques de l'établissement projeté figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé en mairies de Saisy et Aubigny-la-Ronce.
Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de monsieur Martin RIFFARD, chef de projet, courriel : martin.riffard@elements.green)
DUREE DE L'ENQUETE :
du lundi 18 décembre 2023 à 9h00 au samedi 20 janvier 2024 à midi, soit 34 jours.
LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS :
Dans les communes de Saisy, Épinac, Epertully, Change, Collonge-la-Madeleine, Morlet, Saint-Gervais-sur-Couches et Sully (dans le département de Saône-et-Loire), de Aubigny-la-Ronce, Champignolles, Cormot-Vauchignon, Molinot, Nolay, Santosse, Thury, Val-Mont (dans le département de Côte d'Or) ainsi qu'à la communauté de communes du Grand Autunois Morvan, la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et la communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais. (Le rayon d'affichage est de 6 kms) et sur le lieu d'implantation du projet.
L'avis d'enquête est publié sur le site internet de la préfecture de Saône-et-Loire et de Côte d'Or et le cas échéant sur le site internet des mairies et des communautés concernées .
DEPOT DU DOSSIER (papier et version numérique)
- Version papier
Saisy et Aubigny-la-Ronce, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, **dans le respect des consignes sanitaires :**
Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur les registres d'enquête déposés à cet effet ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Saisy, ou par voie électronique (pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr) avant la fin de l'enquête, soit le samedi 20 janvier 2024 à midi. Elles seront annexées au registre d'enquête. Toutes les remarques reçues après le samedi 20 janvier 2024 à midi ne pourront être enregistrées.
L'ensemble du dossier est également consultable en format numérique sur le site internet des services de l'État de Saône-et-Loire et de Côte d'Or. Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique, disponible pendant toute la durée de l'enquête, à la préfecture de Saône-et-Loire – bureau de la réglementation et des élections - Bat B - 217 rue de Strasbourg à MACON, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15.
Le dossier sous format clé USB a également été transmis aux communes et communautés de communes concernées par le rayon d'affichage de 6 kms.
COMMISSAIRE ENQUETEUR chargé du déroulement de l'enquête : M. Alain BIDAULT. M. Guy-Marie LAMBERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Durant l'enquête publique, M. BIDAULT se tiendra à disposition du public en mairie, pour recevoir les éventuelles observations orales ou écrites :
• lundi 18 décembre 2023, de 9h à 12h à Saisy
• mercredi 27 décembre 2023, de 15h à 18h à Saisy
• vendredi 5 janvier 2024 de 9h à 12h à Aubigny-la-Ronce
• jeudi 11 janvier 2024, de 15h à 18h à Aubigny-sur-Ronce
• samedi 20 janvier 2024, de 9h à 12h à Saisy
Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Saisy, Épinac, Epertully, Change, Collonge-la-Madeleine, Morlet, Saint-Gervais-sur-Couches et Sully (dans le département de Saône-et-Loire), de Aubigny-la-Ronce, Champignolles, Cormot-Vauchignon, Molinot, Nolay, Santosse, Thury, Val-Mont (dans le département de Côte d'Or) ainsi qu'à la communauté de communes du Grand Autunois Morvan, la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et la communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais et en préfecture de Saône-et-Loire et de Côte d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture de Saône-et-Loire et de Côte d'Or.
La décision interpréfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus de la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien avec autorisation de défrichement.

AL23010687

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAVOLLES

PLAN LOCAL D'URBANISME
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté n°2023-07 du 18 décembre 2023, la Maire de SAVOLLES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et sur le projet d'élaboration du zonage d'assainissement, sur le territoire de la commune.
L'enquête se déroulera **du 08 janvier 2024 au 12 février 2024 inclus,** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Savolles.
M. Alain DUROUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Les pièces des dossiers seront déposées au secrétariat de la mairie où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux heures d'ouvertures de la mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.
Le dossier sera également consultable sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5043
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique figurent dans les dossiers soumis à enquête.
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Savolles :
- le 08 janvier 2024 de 14h00 à 16h00,
- le 20 janvier 2024 de 10h00 à t2h00,
- le 01 février 2024 de 16h00 à 18h00,
- le 12 février 2024 de 14h00 à 16h00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur DUROUX, à la mairie de Savolles, Rue de Mirebeau 21310 Savolles ou par mail à l 'adresse suivante : enquete-publique-5043@registre-dematerialise.fr en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement » et à l'attention du commissaire-enquêteur.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Savolles où ils seront tenus à la disposition du public. Ils pourront également être consultés à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5043.
Au terme de l'enquête publique le projet de P.L.U. et le projet de zonage d'assainissement seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.
Les informations relatives aux dossiers pourront être obtenues en mairie de Savolles auprès de Madame le maire – adresse : Mairie de Savolles, Rue de Mirebeau 21310 Savolles tel : 03 80 36 72 73 Mel : mairie.savolles@gmail.com

AL23011460

// DIVERS

SUCCESSION

Par testament olographe du 16 mai 2009, Daniel Roger CAILLET,décédé à FONTAINE-LES-DIJON, le 25 octobre 2023 a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Christine GARNIER notaire à DIJON, le 12 décembre 2023 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de DIJON, le 13décembre 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Nicolas JOUFFROY, titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 43 rue Devosges.
Pour avis.
Maître Christine GARNIER.

AL23011452

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE DOMAINE D'ARVAUT

SNC au capital de 1000 €
Siège social : PARC TECHNOLOGIQUE
4 AV JEAN BERTIN
21000 Dijon
879 413 060 RCS de Dijon

L'AGE du 30/11/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, ROGER MARTIN PROMOTION, SAS au capital de 75.000 euros, ayant son siège social 7 RUE LOUIS NEEL 21000 Dijon, 849 719 117 RCS DIJON pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2023.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon.

AL23011196

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MICHELIN

Société Civile en liquidation
au capital de 84 000 €
1 rue Vergnette de Lamotte
21200 BEAUNE
443 007 778 R.C.S. de DIJON.

L'AGO 31/10/2023, après avoir entendu le rapport de M. Daniel MICHELIN, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.
Pour avis, le liquidateur.

AL23011238

DISSOLUTION ANTICIPÉE

VPS - FINANCE

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social
10 rue Maria Helena Vieira Da Silva
21000 DIJON
Siège de liquidation
10 rue Maria Helena Vieira Da Silva
21000 DIJON
751 015 843 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 14/11/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur : Philippe FERBUS, demeurant 10 rue Maria Helena Vieira Da Silva – 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé : 10 rue Maria Helena Vieira Da Silva – 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis-Le Liquidateur

AL23011255

DISSOLUTION

SPIRIT DIVE SAS en liquidation - 20 000 € - Siège social : 6 Rue du Ravois, 21540 CHEVANNAY - Siège de liquidation : 6 Rue du Lavoir - 21540 CHEVANNAY - 813 293 958 RCS DIJON - le 31/08/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Bruno BARRE, (CHEVANNAY 21540 6 Rue de Ravois), associé unique,nommé liquidateur siège de la liquidation : 6 Rue du Lavoir 21540 CHEVANNAY.

AL23011303

DISSOLUTION

EARL SAINT JEAN - 9 Rue Des Ducs De Bourgogne 21110 ROUVRES EN PLAINE - 883 430 373 RCS DIJON - le 31/12/2023 : dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/23 et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Pascal FOREY associé unique est nommé liquidateur (9 rue des Ducs de Bourgogne, 21110 ROUVRES EN PLAINE) - siège de liquidation au siège social

AL23011304

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL LEVEQUE
en liquidation

au capital de 7 622,45 €
siège social
Route de Lux
21610 BOURBERAIN
399667815 RCS DIJON

AG du 20/11/203 approuve le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Brigitte LEVEQUE de son mandat de liquidateur, donne à ce dernier quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. Le Liquidateur

AL23011357

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : B.B.T.K.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 3000 euros.
Siège social : 22 Allée DE LA CUDE, 21370 VELARS-SUR-OUCHE.
811209170 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 décembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 8 décembre 2023. Monsieur Bruno BERLAND, demeurant 22 Allée de la Cude 21370 Velars sur Ouche a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23011369

DISSOLUTION

COURTEPEE

SARL en liquidation - 10 000 € -
Siège social : 4 rue Courtépée
21000 DIJON
Siège de liquidation : 1 imp. des Boussenots
21800 QUETIGNY
501 332 761 RCS DIJON.

Le 31/10/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Jacques MARET, (1 imp. des Boussenots 21800 QUETIGNY), associé unique est nommé liquidateur. Siège de liquidation fixé au 1 imp. Des Boussenots 21800 QUETIGNY.

AL23011439

// CONSTITUTION

DCH
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social
5 D rue des Argillières
21121 AHUY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AHUY du 28/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée (SAS)
Dénomination : DCH
Siège : 5 D rue des Argillières - 21121 AHUY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 3 000 euros
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés et entreprises exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, financière, immobilière, civile ou autres, créées ou à créer, ainsi que la gestion et la mise en valeur desdites participations ; Plus généralement, l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières ou immobilières ; La réalisation de prestations de services (notamment techniques, administratives, comptables, informatiques, managériales et stratégiques) au profit de toutes sociétés ou structures ; La gestion et la centralisation de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; La création, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce ; La prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; L'activité de conseil en investissements immobiliers et financiers, notamment : toutes prestations de services et toute activité d'intermédiaire et de conseil en matière de gestion de patrimoine, d'investissements immobiliers et/ou financiers, fourniture de services d'investissements ou services connexes ; l'activité d'intermédiaire en achat et vente de tous biens mobiliers, immobiliers et financiers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Etienne DECHAMBRE, demeurant 5 D rue des Argillières – 21121 AHUY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS - Le Président

AL23011256

STAUNTON & CO
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social
5 D rue des Argillières
21121 AHUY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AHUY du 28/11/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée (SAS)
Dénomination : STAUNTON & CO
Siège : 5 D rue des Argillières - 21121 AHUY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 3 000 euros
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés et entreprises exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, financière, immobilière, civile ou autres, créées ou à créer, ainsi que la gestion et la mise en valeur desdites participations ; Plus généralement, l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières ou immobilières ; La réalisation de prestations de services (notamment techniques, administratives, comptables, informatiques, managériales et stratégiques) au profit de toutes sociétés ou structures ; La gestion et la centralisation de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; La création, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce ; La prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Ainsi que toute activité de marchand de biens, c'est-à-dire l'achat d'immeubles ou de terrains en vue de leur revente ; ainsi que toute activité de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du Code civil ; L'activité de conseil en investissements immobiliers et financiers, notamment : toutes prestations de services et toute activité d'intermédiaire et de conseil en matière de gestion de patrimoine, d'investissements immobiliers et/ou financiers, fourniture de services d'investissements ou services connexes ; l'activité d'intermédiaire en achat et vente de tous biens mobiliers, immobiliers et financiers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Thomas BOULMIER, demeurant 11 HOI FAIROAD, TOWER G FLAT 19 F OLYMPIC, HONG-KONG.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS - Le Président

AL23011276

AVIS DE CONSTITUTION

JEREMY MANIERE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 18 Rue d'Antilly
21700 ARGILLY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARGILLY du 6 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : JEREMY MANIERE
Siège social : 18 Rue d'Antilly, 21700 ARGILLY
Objet social :
- tous travaux et toutes prestations de services agricoles, viticoles et vinicoles,
- achat, vente de matériels et engins agricoles et viticoles, de produits de traitement,
- location de matériels et engins agricoles et viticoles,
- toutes activités de conseil en rapport avec les activités agricoles, viticoles et vinicoles,
- l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Jérémy MANIERE, demeurant 18 Rue d'Antilly 21700 ARGILLY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23011312

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE (21200) du 12 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LA VANDENE
Siège social : 2 Rue de la Poste – 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE
Objet social : la propriété, la location, la gestion, l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de tout fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, l'achat et la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires, vente de produits régionaux, petite épicerie de dépannage.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10.000 euros constitué uniquement par apport en numéraire
Gérance : Monsieur Robin DUPRÉ demeurant 8 Route de Verdun – 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL23011338

MP.MAT
Société par actions
simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social
10 Rue au Pré du Bain
21490 ST JULIEN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST JULIEN du 13 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : MP. MAT ; Siège : 10 Rue au Pré du Bain, 21490 ST JULIEN ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros ; Objet : - Le négoce de matériel de manutention et de BTP (nacelles, compacteurs, pelles, chariot élévateur,), de véhicules utilitaires, d'équipements, et généralement de toutes machines pour l'extraction, la construction et le génie civil, neuf ou d'occasions ; - La location (courte et longue durée) de matériel de manutention et de BTP (nacelles, compacteurs, pelles, chariot élévateur,), de véhicules utilitaires, d'équipements, et généralement de toutes machines pour l'extraction, la construction et le génie civil, neuf ou d'occasions ; - Le service après-vente, la livraison, l'installation, la réparation, la maintenance et l'entretien du matériel et des machines ainsi que tous travaux et services liés directement ou indirectement à l'objet ; - Les conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; - La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. ; Président : M. Dominique MORIN, demeurant 10 Rue au Pré du Bain, 21490 ST JULIEN ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, Le Président

AL23011347

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 14/12/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AVENIR AND CO
Siège : 47 Bis Rue Berlier - 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 5 000 euros
Objet : Achat, vente, location de tous biens manufacturés neufs et d'occasion. Nettoyage de chaussures. L'exploitation de tout fonds de pressing, nettoyage à sec, blanchisserie, tous travaux de couture, toute activité se rapportant à l'activité de nettoyage de vêtements sans que cette énonciation soit limitative, en tout lieu, en France ou à l'étranger. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit en franchise, soit avec des tiers par voir de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Julien CHENE, demeurant 47 Bis Rue Berlier- 21000 DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23011374

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : ROMA. FORME : Société civile immobilière. CAPITAL : 1 000 euros. SIEGE SOCIAL : 1 A Rue du Régiment de Bourgogne 21200 BEAUNE (France)OBJET : Acquisition, administration et gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 ans. APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros. GERANCE : Monsieur Denis RORATO demeurant 2 la Petite Combe 21630 POMMARD et Monsieur Arnaud MARECHAL demeurant 25 Rue Elise Delaroche 21200 BEAUNE. CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL23011450

B.V.F.D
Berthéas. Vitrolles. Druenne. Sastre et Associés
LEXTER DROIT DES AFFAIRES
Société d'Avocats
145 rue de la Montant
42100 St-Etienne

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/12/2023, il a été constitué une SPFPL SAS ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination : LCCA 21. Objet social : La société a pour objet la détention de parts ou d'actions de SEL ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmaciens d'officine.Siège social : 18 rue de paradis 21121 AHUY. Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Président : Mme CARPENTIER Lucie, demeurant 1A rue Pierre Curie 21300 Chenôve. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Immatriculation au RCS de Dijon.

AL23011451

NIÈVRE

// MODIFICATION

AUGMENTATION DU CAPITAL

LUDOVIC THAUSE TOURISME

Société à responsabilité limitée
au capital de 49 900 euros
Siège social : 12 Rue Gay Lussac
ZA Le Champ Mâle,
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS - 530 024 611

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2023, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 600 euros pour le porter de 49 900 euros à 51 500 euros par apport en numéraire.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Capital : 49 900 euros
Nouvelle mention :
Capital : 51 500 euros.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL23011218

12 rue de Bel Air
03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
Tel 04.70.67.02.73

NON DISSOLUTION

L'ESSENCIEL

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13, Place Guy Coquille, 58000 NEVERS
848 665 980 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30 Juin 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La PrésidenteL'ESSENCIEL

AL23011316

UP'NOTAIRES
2 Avenue silvin
69150 DECINES-CHARPIEU
32 Rue de la République -
69002 LYON

TRANSFORMATION

EURL LOPES

EURL au capital de 10000 €
Siège social :
POLE COMMERCIAL CAP EMERAUDE
LECLERC
1380 BD DES CRETES DU REVERMONT
01000 Bourg-en-Bresse
821 015 369 RCS de Bourg-en-Bresse

Suivant décision de l'Associé Unique du 27/10/2023, il a décidé de :
- Transformer la société en SAS à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 27/10/2023, et a nommé Président M. LOPES Vitor, demeurant Chez Mme Antunes Adelia 164 rue du champ du bois 58130 Urzy.
- Modifier la dénomination qui devient : ELOVIC, à compter du 27/10/2023.
- Modifier l'objet qui devient : - la location nue, la location meublée et équipée à titre professionnelle ou non; - l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la cession, la construction et la prise à bail de tous locaux destinés à l'hébergement des personnes, et en particulier au sein de maisons de retraite, de commerce, de résidences de tourisme classées ou non, de résidences hôtelières ou para-hôtelières, et plus généralement, au sein d'établissements d'hébergement locatif assorti ou non de la fourniture de services para-hôteliers, ainsi que l'acquisition des terrains d'assiette y afférents, à compter du 27/10/2023.
-Transférer le siège social à URZY (58130) - Chez Mme Antunes Adelia, 164 rue du champ du bois
Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Transmission des actions : Les cessions et transmissions d'actions appartenant à l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés : les actions sont librement cessibles en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété entre associés au sens des présents

ANNONCES LÉGALES

statuts ou entre titulaires de droits de même nature que ceux objets de la cession. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'après agrément préalable donné par décision du Président.
Radiation au RCS de Bourg-en-Bresse et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL23011322

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

L'associé unique de la société LBM INVEST, SARL au capital de 100 euros, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 803 014 851, sis 39 rue de la raie 58300 DECIZE, a décidé en date du 12/12/2023 de :
- Modifier la dénomination sociale qui devient « LBM-ProTrans », à compter du même jour,
- Adjoindre à son objet social les activités suivantes : Le conseil aux entreprises, le management de transition, l'intermédiation dans l'acquisition et la cession d'entreprises, l'organisation de tout évènement professionnel ou privé.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23011330

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

TRANSPORTS CHARRIER ET CIE SAS inscrite au RCS de NEVERS sous le numéro 701 880 155 au capital de 100 000€ ayant son siège 44 route des feuillats à DECIZE (58300). Par décision de l'associée unique du 06 décembre 2023, il a été pris acte de la nomination de la Société GROUPE ROUSSEAU, SAS au capital de 2 000 000 €, Inscrite au RCS de NEVERS sous le numéro 510 317 191, dont le siège social est Allée Clément Ader à CLAMECY (58500) en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée, en remplacement de la SARL LBM INVEST, inscrite au RCS de NEVERS sous le numéro 803 014 851, représentée par Monsieur Luc BEAUNEE, Président démissionnaire.
Modification au RCS de NEVERS

AL23011332

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

PLOEMEURBOX

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social
18 rue Molière - 58000 NEVERS
921 023 370 RCS NEVERS

Le 13 décembre 2023, l'associée unique a décidé de changer la dénomination sociale qui devient : SISTERONBOX.
Pour avis

AL23011359

TRANSFORMATION EN EARL

GAEC LA FERME DU CREUSET

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Agréé par décision préfectorale
du 21 septembre 2021
814 Le Creuset
58300 NEUVILLE LES DECIZE
RCS NEVERS – N° 904 099 074

Suivant délibération d'AGE du 14 décembre 2023, les associés ont agréé à effet du même jour de la transformation du « GAEC LA FERME DU CREUSET » en « EARL LA FERME DU CREUSET », motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination :EARL LA FERME DU CREUSET
Siège social : 814 Le Creuset - 58300 NEUVILLE LES DECIZE
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 15 octobre 2120, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Capital social : 104 200 € (biens mobiliers)
Gérance : Mme Laetitia PORA, demeurant 814 Le Creuset - 58300 NEUVILLE LES DECIZE
Cession de Parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL23011379

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA BREZAULT VOLAILLES DES MARLOTS

Société civile
Au capital social de 155 376,04 €
Les Marlots – 58310 BOUHY
RCS NEVERS - N°409 011 822

Par délibérations d'AGE du 1er décembre 2023, à effet du 30 novembre 2023,
- la dénomination sociale de la société est modifiée en « SCEA BREZAULT»
- la société est prorogée de 62 ans, ce qui porte sa durée totale à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
- le siège social est précisé au 20 Les Marlots – 58310 BOUHY suite à renumérotation des rues de la Commune
- Thomas BREZAULT, demeurant 18 Les Marlots – 58310 BOUHY, intègre et devient cogérant de la société, en remplacement de M. Fabrice BREZAULT, gérant démissionnaire
- Fabrice BREZAULT et Mme Michèle BREZAULT se retirent de la société.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL23011385

NOMINATION DE CO-GÉRANTS

EARL DES BEAUREGARDS

9 rue des Ecoles
58400 MESVES-SUR-LOIRE
Au capital social de 273 800 €
RCS NEVERS - N° 328 180 302

Par délibérations d'AGE du 8 décembre 2023 :
- M. Antoine GUYON et Mme Carole LESAGE-GUYON, demeurant 7 bis rue des Ecoles - 58400 MESVES SUR LOIRE, sont nommés cogérants de l'EARL à compter du 8 décembre 2023, en remplacement de M. Didier GUYON, gérant démissionnaire
- Le siège social est transféré au 7 bis rue des Ecoles 58400 MESVES SUR LOIRE.
Mention sera faite au RCS NEVERS.
Pour avis. La gérance

AL23011387

ALPHA EXPERTS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : DE TASSIGNY II.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 2 B Rue Blaise Pascal, 58000 NEVERS.
881726863 RCS de Nevers.
Aux termes d'une décision en date du 01/12/2023, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 63-65 rue François Mitterrand, 58000 Nevers. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23011391

ALPHA EXPERTS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI VALENTINE.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 21 Route des Saulaies, 58000 NEVERS.
919993428 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 01/12/2023, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 7 rue du Commandant Barat, 58000 Nevers.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23011394

CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

MEDICAVET

ZA le Clos Ry
1 Rue Louis Pasteur
58 000 Sermoise sur Loire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 02/12/2022
Les adhérents réunis ou représentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2022 ont procédé au vote pour renouveler les administrateurs dont le mandat venait à échéance.
Ont été élus administrateurs pour une période de 6 ans Monsieur Thierry VIRELY à la place de Mr Christophe BERTRAND qui ne se représentait pas et Monsieur Bertrand LEGER à la place de Mr Philippe LEVEQUE qui ne se représentait pas.
L'Assemblée Générale Ordinaire a par ailleurs approuvé les comptes, bilan et conventions.
Elle a décidé d'affecter aux réserves facultatives le résultat de l'exercice.
Alexandre ANIER Directeur général.

AL23011411

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
5, rue Saint Jacques

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

**La Société dénommée SCI BUTTERFLY,
Société civile immobilière
au capital de 100,00 €
ayant son siège social à LA CELLE SUR LOIRE (Nièvre)
6 Chemin des Crottes Terres
identifiée sous le numéro SIREN
842764581 RCS NEVERS.**
Le 03/11/2023, aux termes d'un acte authentique de cession parts sociales reçu par Maître Emilie GUERIN-PEREIRA,notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 3 Novembre 2023,enregistré à NEVERS1, le 10 Novembre 2023, dossier 202300022272 ref 5804P01 2023 N 00570, l'Assemblée Générale des Associés a nommé Madame Elodie Geneviève Marie-Rose LEBEAUT,née à COSNE COURS SUR LOIRE, le 03 Février 1979, demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 8 Rue Rol Tangy en remplacement de Monsieur Bernard LEBEAUT, décédé en tant que Gérant de la société «.
Pour avis.

AL23011425

// VENTE AUX ENCHÈRES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES

Le MARDI 06 FEVRIER 2024 à 10 heures 30
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de SURGY (Nièvre), lieudit La Forêt :
- Une maison d'habitation comprenant : entrée, salle de bains avec WC, séjour, chambre, débarras, remise, grenier, deux caves dessous,
Cour devant,
Jardinet avec garage non attenants,
Puits commun.
L'ensemble cadastré section C numéros :
* 613, lieudit « La Forêt », 10 rue Traversière, pour une contenance de 1 are 85 centiare,
* 618, lieudit « La Forêt », pour une contenance de 90 centiares.
- Une parcelle de terre en nature de « pré » cadastrée section C n°536, lieudit « La Forêt » pour une contenance 17 ares 00 centiare.
Biens occupés.
MISE À PRIX : CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €) EN UN LOT.
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 08 décembre 2023
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, Commissaire de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le mercredi 24 janvier 2024 à 15 h 00 sur place.

AL23011270

MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
LE MARDI 6 FEVRIER 2024 à 10h30
COMMUNE DE NEVERS (Nièvre)
Lot unique : Des biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble situé à Nevers (Nièvre) 15 rue de la Barre cadastré Section B1 numéro 237 lieudit « 15 rue de la Barre » pour une contenance de 2 ares 8 centiares.
Lesdits biens et droits constituants sont :
- Le lot numéro A 1 :
Dans le Bâtiment A, magasin au rez-de-chaussée d'une surface de 32m2, avec les 261/1000èmes des parties communes au Bâtiment A et avec les 129/1000èmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier
- Le lot numéro B 5 :
Dans le bâtiment B, ensemble au rez-de-chaussée comprenant : deux réserves du magasin, dégagement, WC d'une surface de 24m2 avec les 1000/1000èmes des parties communes au Bâtiment B et avec les 49/1000èmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier
- Le lot numéro C 6 :
Dans le bâtiment C, cave et chambre froide au rez-de-chaussée d'une surface de 25m2 avec les 115/1000èmes des parties communes au Bâtiment C et les 20/1000èmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier
**Sur la mise à prix de :
DIX MILLE EUROS (10 000 €)**
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 15/12/2023. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le mercredi 24 janvier 2024 à 10h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL23011417

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange location ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de COSNE-COURS-SUR-LOIRE: Urbanisme : Zones A et N du PLU de la commune
22 a 51 ca
- Champ de fouilleux: BP-394 - Les mouilles: XC-28
Cmne de POUILLY-SUR-LOIRE: Urbanisme : Zone AB du PLU de la commune
7 a 90 ca
- Les coteaux: A-100-107-125
Cmne de TOURY-SUR-JOUR: Urbanisme : La commune de TOURY SUR JOUR est couverte par la Règlement National d'Urbanisme.
10 ha 15 a 80 ca
- Bonbernard: B-76-86
Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: Urbanisme : Zones A et N du PLU de la commune
57 a 84 ca
- Les champs de jaux: B-1126 - Les chp du petit boisgibau: ZI-13 - Les vignes de narlou: D-1493-1583
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de CERCY-LA-TOUR : Urbanisme : Zone NI du PLU de la commune
19 ha 72 a 50 ca
- 'Pres bourdel': E- 93- 96- 97- 98(J)- 98(K)
Cmne de NOLAY : Urbanisme : La commune de NOLAY est couverte par la Règlement National d'Urbanisme.
18 ha 83 a 00 ca
- 'La bayaude': AK- 12- 13 - 'Les rouneaux': AK- 32 - 'Poifond': AK- 26- 27- 28
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/01/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23011416

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Autre Greffe
Par jugement en date du 16/11/2023, le tribunal de commerce de Bobigny a prononcé la conversion de la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire, concernant la société :
SARL SM BELLEVILLE (enseigne SERGENT MAJOR) Adresse du siège : 49/51 Rue Emile Zola 93100 Montreuil RCS NEVERS / BOBIGNY : 350 645 164
Adresse de l'établissement : Centre Commercial Carrefour Local N° 26 – 58180 MARZY
Activité : Prêt A porter enfant et A titre accessoire, les accessoires s'y rapportant
A désigné en qualité d'Administrateur SELARL Fhb en la personne de Maître Hélène Bourbouloux 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELARL AJAssociés prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES, 46 Promenade Jean Rostand, 93000 BOBIGNY, avec pour mission d'assistance, et en qualité de Mandataire judiciaire SELARLU Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny et la SELAFA ASTEREN prise en la personne de Me Axel CHUINE, 14/16 Rue de Lorraine 93000 BOBIGNY. A fixé la date de cessation des paiements au 30 septembre 2023 .
Le Greffier

AL23011389

Autre Greffe
Par jugement en date du 13/11/2023, le Tribunal de commerce de Saint-Brieuc a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif concernant la société :
SARL DIPROSANE
Adresse du siège : ZA de l'Espérance 22120 Quessoy
Adresse de l'Etablissement : Route de Corvol 58210 VARZY
RCS NEVERS / ST BRIEUC : 395 333 487
Activité : Fabrication et commercialisation de bûches de chauffage en bois densifié, de conditionnement de petit bois pour l'allumage, de tous produits issus du bois et destinés au chauffage et à l'isolation, conditionnement varié de bûchettes
Le Greffier

AL23011418

Autre Greffe
Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 06/12/2023 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire concernant la société :
SAS E-C-H
102 Avenue des Champs-Elysées 75008 Paris 8e Arrondissement
RCS NEVERS /PARIS : 832 372 106
Activité : Traitements des couvertures, traitements des façades, traitement de charpente, isolation assainissement des murs, ventilation, habitation, rénovation de l'habitat.
Adresse établissement : 68 Rue du 13eme de Ligne 58000 ENVERS
sous le numéro P202303443 date de cessation des paiements le 23/11/2023, et a désigné juge commissaire : Mme Pénélope de Wulf, administrateur : SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Marine Pace 22 rue de l'Arcade 75008 Paris, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, , et a ouvert une période d'observation expirant le 06/06/2024, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.
Le Greffier

AL23011432

Autre Greffe
Par jugement en date du 14/11/2023, le Tribunal de commerce de LILLE-MÉTROPOLE a prononcé la modification de la date de cessation des paiements au 15-04-2020, concernant la procédure de liquidation judiciaire de la société :
SAS CAMAIEU INTERNATIONAL
Adresse du siège : 211 Avenue Brame 59100 Roubaix
RCS NEVERS/LILLE-METROPOLE : 345 086 177
Activité : Prêt-à-Porter féminin et accessoires
Le Greffier

AL23011434

Autre Greffe
Jugement du Tribunal de Commerce de Romans en date du 28/11/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire concernant la société :
SARL AJM TELECOM
Parc les Crozes 26270 LORIOL-SUR-DROME
RCS NEVERS /ROMANS : 839 529 674
Adresse du siège : parc les Crozes 26270 Loriol-sur-Drôme Activité : Commerce de matériel de télécommunication, abonnements, contrats d'assurance liés à ces matériels
Adresses Etablissements : Centre Commercial des Bords de Loire Rue Bernard Palissy 58000 Nevers.
Route Nationale 7 Centre Commercial Le Fleuron 58640 Varennes-Vauzelles
Liquidateur judiciaire : Maître SERRANO Philippe 350 avenue Victor Hugo 26000 Valence
Le Greffier

AL23011435

Autre Greffe
Jugement du tribunal de commerce de Bourges prononçant en date du 08 Décembre 2023 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, concernant la société :
SARL A.T. DEMENAGEMENTS BOURGES
Adresse du siège : 3 enclos des Bénédictins 18000 Bourges
RCS BOURGES/NEVERS : 653 720 243
Activité : Partie du service commercial de l'activité de la société transport et manutention déménagement entrepôt etc.
Adresse de l'établissement : 9 Allée du Docteur Subert Résidence Pouillat 58000 Nevers
Désignant administrateur Selarl Aj UP prise en la personne de Me Grégory WAUTOT, 32, rue Blatin - 63000 Clermont-Ferrand avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion,
Mandataire judiciaire SCP Olivier Zanni 34, rue d'Auron – 18000 Bourges.
Le Greffier

AL23011448

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 27 février 1996, Mme Eliane Marguerite Louise CAPDEVIELLE, en son vivant retraitée, demeurant à LA MARCHE (58400) 8 chemin des Saules, née à PARIS (75006), le 23 mai 1926, veuve de M. Maurice Joseph MELLET, décédée à VARENNES-LES-NARCY (58400), le 6 novembre 2023, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) le 13 décembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, référence CRPCEN 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23011372

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE ETC LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES GENS DE LA TERRE

EURL au capital social de 7622,45 Euros
Siège social : La Ferme Des Grands Champs
-
BP 58 -
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
433 704 301 RCS NEVERS

LES GENS DE LA TERRE
EURL au capital social de 7622,45 Euros
Siège social : La Ferme Des Grands Champs
- BP 58 - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
433 704 301 RCS NEVERS
Le 31 juillet 2023, l'associé a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 juillet 2023.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23010975

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DE BELLEVUE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 10 000 euros
Siège social
Bellevue
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
844 645 754 RCS NEVERS

Suivant décision de l'AGO en date du 07/12/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL23011243

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DE LA CHARNAYE

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun en liquidation
Siège de liquidation
La Charnaye
58270 FRASNAY REUGNY
RCS NEVERS – N° 481 829 109

Suivant délibération d'AGE du 5 décembre 2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation à effet du 30 septembre 2023, donné quitus aux liquidateurs, les a déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Le groupement sera radié du RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, les liquidateurs

AL23011284

AVIS DE DISSOLUTION

ORPHEE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 100.00 €
Siège social : 24 B Route des Bréchats - VILLECHAUD
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
818 500 613 RCS NEVERS

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2023 la dissolution anticipée de la société à compter du 20 septembre 2023 suivie de sa mise en liquidation.A été nommé comme liquidateur, Madame Aurélie BOURGEOIS demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (NIEVRE) 24 B Route des Bréchats - VILLECHAUD, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.Le siège de la liquidation est fixé au siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (NIEVRE) 24 B Route des Bréchats - VILLECHAUD. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis,
Le liquidateur

AL23011315

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ORCHIDEE

SCI au capital de 160 €
Siège Social
45 rue Camille Baynac
58600 GARCHIZY
450994675 RCS de NEVERS

Par AGE du 20/11/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 20/11/2023. M. BERNARD NOEL 45 RUE CAMILLE BAYNAC 58600 GARCHIZY a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social. Mention au RCS de NEVERS.

AL23011392

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'ORCHIDEE

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 25 RUE DES MERCIERS
58000 NEVERS
920914231 RCS de NEVERS

Par AGE du 20/10/2023, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme LIN HAIYING 14 RUE DE THIONVILLE 75019 PARIS 19 pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 20/10/2023 Radiation au RCS de NEVERS

AL23011429

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

DISSOLUTION

GAEC DES TROIS HEAUMES

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital social de 64.943,28 €
La Charbonnière - 58150 TRACY SUR LOIRE
RCS de NEVERS n°351274691

Aux termes d'une délibération des associés en date du 13 décembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société sans poursuite d'activité et sa mise en liquidation amiable.Monsieur Denis LANTHIEZ, demeurant à THAUVENAY (18300), le Potager, et Monsieur Franck LANTHIEZ, demeurant à TRACY SUR LOIRE (58150), la Charbonnière, ont été nommés en qualité de liquidateurs. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif leur ont été confiés.Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société à TRACY SUR LOIRE (58150), la Charbonnière, au même titre que l'adresse de correspondance. Mention sera faite au RCS de NEVERS.Pour avis et mention, la gérance.

AL23011433

DISSOLUTION

AU FIL DE L'EAU

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 7 500 euros
Siège social : 100 Rue Mademoiselle Bourgeois -
58000 NEVERS
RCS NEVERS 531 051 472

Le 31.10.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Paul DA SILVA demeurant 47 chemin de la Tuilerie - 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 47 chemin de la Tuilerie - 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES. Pour avis.

AL23011449

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AU FIL DE L'EAU

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social : 100 Rue Mademoiselle Bourgeois -
58000 NEVERS
Siège de liquidation : 47 chemin de la Tuilerie
58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
RCS NEVERS 531 051 472

Le 31.10.2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL23011453

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement le 11 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile de moyens
Dénomination sociale : ST ELOI
Siège social : 6, Boulevard de Beauregard à COULANGES LES NEVERS (58660)

ANNONCES LÉGALES

Objet social : - la mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, sans que la Société puisse elle-même exercer celle-ci, tout en veillant au respect de la liberté de choix par le patient et de l'indépendance technique et morale de chaque associé,
- l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel,
- l'embauche de personnel auxiliaire nécessaire,
- et généralement, toutes opérations destinées à concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Fanny GAUTHERIN et M Martin PERRIN, demeurant ensemble 39 bis, Rue Réméron à ST ELOI (58000).
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales pour toutes cessions. Pour avis

AL23011309

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 05/12/2023, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée : EARL DE LA MARE
Objet social : toutes activités correspondant à la maitrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle
Siège social : 12 rue de la mare 58800 Anthien
Capital : M Stéphane CHARBONNEAU demeurant 2 Chaume Beugnon - Doussas 58800 CERVON
Agrément des cessions de parts sociales : parts sociales cédées qu'avec l'agrément unanime des associés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23011331

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET
FIDACT
13 Rue des Tonneliers
BP 48
71700 TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

IMMATRICULATION (EURL à capital Fixe)
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERMAGES du 13.12.23 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination sociale : MORVAN RANDO
Siège social : 276 Rue de la Vaudelle, 58290 SERMAGES
Objet social : L'organisation et l'encadrement de randonnée à motocycle, la vente de pièces, d'accessoires pour motocycle et d'équipements pour la pratique de la motocycle.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros en numéraire
Gérance : Monsieur Florian LARRIVEE, demeurant 276 Route de la Vaudelle 58290 SERMAGES, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL23011370

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 18/12/2023, il a été constitué une SARL dénommée : SHIRUKA
Objet social :
- Les activités de business développement, de marketing, de développement commercial et les activités de développement de l'innovation (IA - Intelligence Artificielle, développement de produits et services digitaux, et d'usages innovants)
- Le conseil et l'assistance opérationnelle aux entreprises en matière de gestion et de management, le coaching
- Le conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés
- L'accompagnement aux démarches de certification au niveau de processus technologique ou d'innovation
- L'activité de formation, y compris la formation professionnelle
Siège social : 26, route des Chaumes Grand Jean, Lieudit Les Cités - 58700 PREMERY
Capital : 2 000 euros
Gérance : M. Chrisophe CLOT demeurant 26, route des Chaumes Grand Jean, Lieudit Les Cités - 58700 PREMERY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23011445

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

FOOD SOLUTION

SASU au capital de 3000 €
Siège social :
3 PLACE LAMARTINE
89000 Auxerre
949 837 983 RCS d' Auxerre

L'AGE du 05/12/2023 a décidé de :
- changer l'objet qui devient : Restauration rapide sur place, à emporter et en livraison sans ventes de boissons alcoolisées
- Transférer le siège social 4 AVENUE JEAN JAURES 89000 Auxerre le 05/12/2023
Mention au RCS d' Auxerre

AL23011213

MODIFICATION DU CAPITAL

ESEO PRO

SARL au capital de 5 000 €
porté à 10 000 €
Siège social
14 Route Nationale
89190 MOLINONS
880 908 132 RCS SENS

L'AGE réunie en date du 04/12/2023 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 5 000 € par apport en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq mille euros (5 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à dix mille euros euros (10 000 euros).
Pour avis -La Gérance

AL23011240

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un PV en date du 01/12/2023, l'associé unique de la SARL ENTREPRISE HORTON SYLVAIN, au capital de 40 000 € ayant son siège social Route d'Auxerre 89240 ESCAMPS et immatriculée au RCS AUXERRE n°347 914 046, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée (SAS) à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 40 000 €.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Sous sa forme de SARL, la Société était gérée par M. Sylvain HORTON.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : M. Sylvain HORTON demeurant Route d'Auxerre 8240 ESCAMPS.
Pour avis, La Gérance

AL23011307

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MÊME RESSORT

MIMI

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 Rue des Seigles
89100 COURTOIS-SUR-YONNE
491 693 370 RCS SENS

Aux termes d'une AGE en date du 17/11/2023, il a été décidé de transférer le siège social du 31 Rue des Seigles, 89100 COURTOIS-SUR-YONNE au 5 Route de Pont sur Yonne, 89100 COURTOIS SUR YONNE, à compter du 17/11/2023, et de modifier en conséquence l'article relatif au siège social des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis, la Gérance.

AL23011310

AUDITEF
54 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03 Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef89@wanadoo.fr

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI A.F.A.C.

Société Civile Immobilière
au capital de 762.25 Euros
Siège Social : 1200 Rue de La Tour
89000 Saint Georges sur Baulche
RCS Auxerre 423 071 356

Aux termes d'une délibération en date du 11 Décembre 2023, la collectivité des associés a décidé de nommer Madame AUREYRE Florence en qualité de co-gérante demeurant 20 Route de Montboulon 89000 Saint Georges sur Baulches, pour une durée illimitée à compter de ce jour.
L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.
Pour avis,
La Gérance

AL23011327

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DE JOINGUILLOU

Dénomination : SCI DE JOINGUILLOU
Capital social : 76224,51 euros
Siège social : 89200 PONTAUBERT
322625476 RCS d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/10/2023, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société, à compter du même jour :
- Démission de M. Philippe GAUCHERY,
- Nomination de :Mme Monique GAUCHERY, demeurant 3 rue Julien Baudran, 69500 Bron,
Et Mme Sylvie CAYLA, demeurant 4 impasse des Dunes, 29360 Clohars Carnoet,
Avec faculté d'agir ensemble ou séparément.
Pour une durée indéterminée.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL23011328



FIDUCIAL SOFIRAL

CESSION DE PARTS SOCIALES

CARAYON

Société en nom collectif
au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 place du Marché
89380 APPOIGNY
888 906 732 RCS AUXERRE

Aux termes d'actes sous signature privée en date à APPOIGNY, du 20 novembre 2023 Monsieur Thomas CARAYON, associé en nom :
-a cédé à Madame Isabelle CARAYON, associée, deux parts sociales qu'il détenait dans la société ci-dessus désignée.
L'article 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Cette cession de parts entraîne les modifications suivantes par rapport à l'avis antérieurement publié :
Associés en nom :
Ancienne mention :
Madame Isabelle CODUR, épouse CARAYON, demeurant 11 rue du Buisson 89400 CHICHERY
Monsieur Thomas CARAYON, demeurant 50 rue du Puits d'Hiver 89400 CHICHERY
Nouvelle mention :
Madame Isabelle CODUR, épouse CARAYON, demeurant 11 rue du Buisson 89400 CHICHERY
Monsieur Thomas CARAYON, demeurant 50 rue du Puits d'Hiver 89400 CHICHERY
- a démissionné de ses fonctions de gérant.
Les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant statutaire Madame Isabelle CODUR, épouse CARAYON, demeurant 11 rue du Buisson 89400 CHICHERY, pour une durée illimitée à compter du 20 novembre 2023.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
Le nom de Madame Isabelle CODUR, épouse CARAYON a été substitué à celui de Monsieur Thomas CARAYON.
Pour avis
La Gérance

AL23011329

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

MAISON LAVANTUREUX

Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000,00 euros
Siège social : 4 rue Saint-Martin – 89800 LIGNORELLES
538 944 190 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 20 novembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier la dénomination de la société qui sera à compter du 1er janvier 2024 : ROLAND LAVANTUREUX.
Pour avis, la gérance.

AL23011336

CAPITAL SOCIAL

Par décision du 01/12/2023, l'associé unique de la Société SPFPL LAUNAY-FPG, Société de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine à responsabilité limitée au capital de 800 000 € ayant son siège social 14 Route de Joigny – 89380 APPOIGNY et immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 450 720 412, a décidé une augmentation du capital social de 200 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 800 000 € - Nouvelle mention : Capital social : 1 000 000 €, soit 100 parts sociales de 10 000 €. Pour avis, la Gérance

AL23011337

GROUPE ETC LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Dénomination : SAINT VALERIEN AUTO PRESTIGE.
Forme : SAS.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : ZI DES FRENELLERIES, 89150 SAINT-VALERIEN.
848 549 317 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 7 décembre 2023, l'actionnaire unique a décidé, à compter du 7 décembre 2023, de transférer le siège social à 9 RUE DES FLEURS, 89150 SAINT VALERIEN, et d'étendre l'objet social au commerce de pièces automobiles neuves et d'occasion.
Les articles 2 et 4 ont été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS.
Le Président

AL23011339

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Par délibération du 1er décembre 2023, l'associé unique de la société LILIACE INVEST, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 1 rue Haute Perriere – 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 840 677 165 a décidé :
de nommer le Commissaire aux comptes titulaire suivant :
La société CS - AUDIT au 10, Place du Temple Neuf – 67000 STRASBOURG, RCS STRASBOURG 887 751 188
Ce mandat viendra à échéance avec l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.
Pour Avis, l'Associé unique

AL23011342

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 23.11.2023, les associés de la SARL RCL PISCINES au capital de 7.500 euros siège social à MONETEAU (89470) 1, rue de Londres, 479 786 873 RCS AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : SIEGE SOCIAL : MONETEAU (89470) 1, rue de Londres - NOUVELLES MENTIONS : SIEGE SOCIAL : BASSOU (89400) 18 rue du Port. La personne habilitée à engager la société est M. Romain COTTENCIN, gérant, domiciliée auBASSOU (89400) 18 rue du Port. En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS.

AL23011343

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 31.10.2023, les associés de la SARL COTTENCIN, capital de 8.000 euros, siège social à BASSOU (89400) 18, rue du Port, 431 897 479 RCS SENS, ont nommé un nouveau gérant. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Gérant : : M. Romain COTTENCIN demeurant à BASSOU (89400) 18, rue du Port - NOUVELLES MENTIONS : Gérant : M. Romain COTTENCIN et Mme Laurence SAUVETRE épouse COTTENCIN demeurant à BASSOU (89400) 18, rue du Port.

AL23011344

NON DISSOLUTION

MONTARD

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
10 Route de Montard
89100 SOUCY
908 511 934 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 8 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL23011352

NON DISSOLUTION MALGRÉ LES PERTES

SARL PRETRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
9 Rue de la Petite Fontaine
89320 ARCES-DILO
844 091 843 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 20/10/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, la Gérance

AL23011364

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

2 G

Société civile
au capital de 1000 euros
Siège social
7 Rue Jean Cousin
89100 SOUCY
491 000 097 RCS SENS

Aux termes d'une décision du 17/11/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 7 Rue Jean Cousin, 89100 SOUCY au 5 Rue de la Mairie, 89500 LES BORDES, à compter du 17/11/2023, et de modifier en conséquence l'article relatif au siège social des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, la Gérance.

AL23011365

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DES VIGNES BLANCHES

S.C.I au capital de 762,25 Euros
8 PLACE DU COLONEL GEORGES BONNERUE
89113 - CHARBUY
RCS AUXERRE D 388 858 144
(1992 D 170)

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social à CHARBUY (89113) 5 rue de l'Eglise à compter de ce jour.
L'article n° 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
La gérante.

AL23011378

REDUCTION DU CAPITAL

CABINET PARAMEDICAL DE L'HOTEL DE VILLE

Société civile de moyens
au capital de 1 524,49 euros
Siège social
5, Rue de l'Hôtel de Ville
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
402 272 348 RCS SENS

L'AGE réunie le 14/12/2023 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 1524,49 euros à 1204,45 euros par rachat et annulation de 21 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 1524,49 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 15,24 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 1204,45 euros. Il est divisé en 79 parts sociales de 15,24 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 79 parts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, la Gérance

AL23011371

FIDUCIAL SOFIRAL

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

VERT-TIGE ELAGAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social
route de Genève
89390 NUITS
RCS AUXERRE 900 618 612

Aux termes d'une décision unanime en date du 12 décembre 2023, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de travaux forestiers et sylvicoles et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23011376

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

COOPERATIVE GERMINAL

Société Anonyme
Coopérative de Consommation
à capital variable
Siège social
22 Rue de Preuilly
89000 AUXERRE
307 019 091 RCS AUXERRE

Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 12 octobre 2023, Madame Audrey BARDOS, née BOUC, demeurant 68 Grande Rue – 89290 VINCELLES, a été nommée en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Christian BOUTET, Président du Conseil d'Administration, démissionnaire à compter du 12 octobre 2023.Monsieur Christian BOUTET et Madame Audrey BARDOS conservent leur mandat d'administrateur.Monsieur Olivier CORBIERE conserve son mandat de Directeur Général.

AL23011390

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DAUDET

Société civile immobilière
au capital de 152 449,02 euros
Siège social
Les Chevillons
89120 FONTENOUILLES
409 989 639 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 27 novembre 2023, Madame Sandrine NAUDON née DAUDET, demeurant 16 Rue de la Lancière –45230 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Gérard DAUDET, démissionnaire, à compter du 27 novembre 2023. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL23011393

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA DOMAINE FERRARI

Société civile
d'exploitation agricole
au capital de 42.200 Euros
7, chemin des Fossés
89290 IRANCY
RCS d'Auxerre sous le numéro 342 310 786

AUGMENTATION DE CAPITAL SUIVIE D'UNE RÉDUCTION DE CAPITAL ET NOMINATION D'UN GÉRANT
Le 29/11/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social de 15.296 Euros pour le porter de 30.000 Euros à 45.296 Euros, par l'émission de 15.296 parts sociales. Le08/12/2023, le Président a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.Le 08/12/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social de 3.096 Euros par annulation de 3.096 parts sociales, ramenant ainsi le capital à 42.200 Euros.Le 08/12/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé d'une refonte globale des statuts. Les statuts ont été mis à jour.Le 08/12/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a nommé Monsieur Christophe PATRICE, demeurant 21 Grande Rue – 89800 BEINE, en qualité de Gérant, à compter du 08/12/2023 et pour une durée indéterminée.Modification en cours au RCS d'AUXERRE.

AL23011410

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU GOLF I

Société civile au capital de 12.500 €
Siège : 46 Route de Brannay
89150 ST VALERIEN
507697753 RCS de SENS

Par décision de l'AGE du 30/06/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Rue DES URSULINES HAMEAU LES URSULES 89140 LIXY. Mention au RCS de SENS.

AL23011423

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU GOLF II

Société civile au capital de 12.500 €
Siège : 46 Route de Brannay
89150 ST VALERIEN
507702256 RCS de SENS

Par décision de l'AGE du 30/06/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Rue des ursulines HAMEAU LES URSULES 89140 LIXY. Mention au RCS de SENS.

AL23011424

AVIS DE TRANSFORMATION

EARL «DE LA PATURE DE RUBAN»

Capital social : 7 500 €
Siège social : 2 route de Verlin - Lieudit RUBAN -
89116 LA-CELLE-SAINT-CYR
RCS SENS 833 313 141

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 octobre 2023 a décidé de transformer l'EARL «DE LA PATURE DE RUBAN» en SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE (SCEA) dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SCEA.
Dénomination : «DE LA PATURE».
Durée : 99 années, terme fixé au 16/11/2116.
Siège social : 2 route de Verlin - Lieudit RUBAN - 89116 LA-CELLE-SAINT-CYR.
Objet : La société a pour objet l'exercice d'une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 14 900 € divisé en 149 parts de 100 €.
Gérance : Monsieur Corentin DENIS, demeurant 2 route de Verlin - Lieudit RUBAN - 89116 LA-CELLE-SAINT-CYR.
Cession de parts sociales : Libre aux coassociés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité absolue des voix exprimées.
Pour avis,
La Gérance.

AL23011437

MODIFICATION DU CAPITAL

L'associé unique du 29.11.2023 de la SAS JEANNIN ADVANCED CAR au capital de 65.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) 36, av. Ch. de Gaulle, 347 915 969 RCS AUXERRE, a décidé d'augmenter le capital social de 57.877euros pour le porter à 122.877euros par apports en numéraire puis à 700.000euros par capitalisation de la prime d'émission. Le 11.12.2023, le Président a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : Capital : 65.000euros - NOUVELLES MENTIONS : Capital : 700.000euros.

AL23011440

MODIFICATION DU CAPITAL

L'associé unique du 29.11.2023 de la SAS JEANNIN NEW CAR au capital de 122.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) 47, av. Ch. de Gaulle, 422 375 006 RCS AUXERRE, a décidé d'augmenter le capital social de 44.080euros pour le porter à 166.080euros par apports en numéraire puis à 460.000euros par capitalisation de la prime d'émission. Le 11.12.2023, le Président a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : Capital : 122.000euros - NOUVELLES MENTIONS : Capital : 460.000euros.

AL23011441

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CAIRN

SASU au capital de 800 €
11 faubourg de Paris
89340 Villeneuve la Guyard
949 510 614 RCS Sens

Par AGE du 02/12/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 70B rue des Plages 22560 Trébeurden à compter de ce jour. L'article 4 des statuts est modifié.
Mention faite au Greffe de Sens.

AL23011454

NOMINATION DE GÉRANT

EARL BOURDELLOT PERE ET FILS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500 Euros
Siège social : 5, route de VOUTENAY – 89440 PRECY LE SEC
RCS AUXERRE n°949 955 694

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2023, M. Hugo BOURDELLOT, demeurant 19, Grande rue – SACY - 89270 VERMENTON a nommé gérant avec effet immédiat.
Pour avis
Le Gérant

AL23011458

TRANSFORMATION

SCEA COVA

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 98 238,14 euros
Siège social : L'EPINOY – 89130 LEUGNY
RCS AUXERRE n°327 396 727

Suivant une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2023, il a été décidé la transformation de la SCEA COVA en une EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) COVA dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : EARL COVA
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 98 238,14 euros
Nature des apports : numéraire
Siège social : L'EPINOY – 89130 LEUGNY
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Aurélien DESNOYER demeurant L'Epinoy du bas - 89130 Leugny
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui –agrément donné par les associés
Pour avis

AL23011459

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

Aux termes du projet de fusion du 06/11/2023 entre MP LOGISTIQUE (société absorbée)

ANNONCES LÉGALES

SAS au capital de 400 000 € sise ZI 1 rue Marcel Brault Aillant sur Tholon à MONTHOLON (89110), RCS de SENS 480 092 436 et TRANSPORTS PARET (société absorbante), SAS au capital de 500 000 € sise 7B rue de la couturière à SAINT MAURICE THIZOUAILLE (89110) RCS SENS 326 750 718, où MP LOGISTIQUE faisait apport, à titre de fusion à TRANSPORTS PARET sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de MP LOGISTIQUE devant être dévolue à TRANSPORTS PARET dans l'état où il se trouve à la date de la réalisation de la fusion. Cette fusion a été approuvée par l'AGE de MP LOGISTIQUE et par l'associé unique de TRANSPORTS PARET le 15/12/2023. En rémunération de cet apport-fusion, l'associé unique de TRANSPORTS PARET a procédé à une augmentation de capital de 118 816 €, pour le porter de 500 000 € à 618 816 € au moyen de la création de 7426 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16€, entièrement libérées, attribuées aux actionnaires de MP LOGISTIQUE autres que la société absorbante, à raison de 2,38 actions de MP LOGISTIQUE pour 1 action de TRANSPORTS PARET, et versement d'une soulte de 41 399 €.
La prime de fusion s'élève à 501 160 € et le boni de fusion s'élève à 715 456 €. Toutefois fiscalement et comptablement la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2023, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par MP LOGISTIQUE depuis le 01/01/2023 et le 15/12/2023 seront réputées réalisées au profit ou à la charge de TRANSPORTS PARET et considérées comme accomplies par TRANSPORTS PARET depuis le 01/01/2023.Mention sera faite au RCS de SENS.

AL23011428

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à la parution du 10/11/2023 dans Terres de Bourgogne pour la société BF IMPORT-EXPORT. Il fallait lire : Dénomination : Ô SAFARI IMPORT EXPORT

AL23011169

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.
A VILLENEUVE SUR YONNE (89500)
BE 710 « BOIS DE MAUFRANC » 0ha06a90ca (taillis)
BE 479 « BOIS DE MAUFRANC » 0ha18a30ca (taillis)
BE 480 « BOIS DE MAUFRANC » 0ha18a60ca (taillis)
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de CINQ CENTS EUROS (500,00€) payable comptant lejour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de un mois à compter de l'affichage en mairie, pour faire connaître à Maître Véronique LE DANTEC notaire à SAINT JULIEN DU SAULT (89330) - 12 Faubourg de la Croix, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

AL23011366

Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS
Société d'Avocats Inter -Barreaux MEAUX/MELUN
à Meaux-77100 - 6 rue Aristide Briand
à Melun – 77000 – 7 place Galliéni

VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DES ACTIFS IMMOBILIERS DEPENDANT D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE
A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Melun, Palais de Justice , Avenue du Général LECLERC
Le jeudi 1ER FEVRIER 2024 à 14 heures
EN UN SEUL LOT
BÂTIMENTS, GRANGES, GARAGES ET TERRAIN
sis Commune de LALANDE (Yonne) 5 – 7 saint marcel
Cadastré section ZK 42 et 44 pour 12a 09ca
Considérant l'état des lieux, il n'y aura pas de visite des biens
A la requête de :
La SCP Philippe ANGEL Denis HAZANE Sylvie DUVAL, inscrite au RCS MEAUX sous le numéro 500 966 999, dont le siège social est Avenue du Président Salvador ALLENDE 77109 MEAUX CEDEX, domicilié en son Etude à MELUN (77000) Résidence les Glycines, 88 avenue THIERS désigné en qualité de mandataire par jugement du Tribunal de Commerce de MELUN du 16 juin 2021Poursuivant ayant pour avocat constitué Maître Lucie DESENLIS, avocat au Barreau de MELUN membre de la Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS société d'avocats inter-Barreaux Meaux/Melun
DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE
Une maison au numéro 5 comprenant au rez-de-chaussée : cuisine, séjour, deux chambres, dégagement, buanderie, wc, salle de bains.
Une maison au numéro 7, comprenant au rez-de-chaussée : cuisine, arrière-cuisine, dégagement, séjour, une chambre, salle de bains, remise et cave. Terrain entre les bâtiments
L'ensemble étant non entretenu et dans un état de vétusté. Le terrain est en friche et encombré de ronces. Inaccessibles et inhabitables en l'état.
OCCUPATION : les lieux sont abandonnés.
MISE A PRIX : 25 000 € avec Baisse de moitié en l'absence d'enchère.outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente
Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication
Fait et rédigé par Maître Lucie DESENLIS membre de la Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS, poursuivant RENSEIGNEMENTS
Selas NEGREVERGNE-FONTAINE- DESENLIS, Société d'avocats INTER-BARREAUX MEAUX/MELUN - Tél. 01.64.34.93.45 - au greffe du JEX du TJ de Melun où le cahier des conditions de vente peut être consulté.
Sur INTERNET : www.licitor.com – www.avoventes.fr où le cahier des conditions de vente peut être consulté.
NOTA : Pour enchérir le ministère d'un avocat près le Tribunal Judiciaire de Melun est obligatoire. Un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € à l'ordre du Séquestre est obligatoire.

AL23011457

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LIGNY-LE-CHATEL - massif forestier - 51 ha 36 a 46 ca - Bois comtes des pres du bo: C-166(AJ) -166(AK) -167(AJ) -167(AK) -168(AJ) -168(AK) -169(AJ) -169(AK) -170(AJ) -170(AK) -171(AJ) -171(AK) -174(J) -174(K) -174(L) -175 -177 - zonage : zone N du PLU
MARSANGY - Terres - 5 ha 22 a 50 ca - La closerie: ZA - 26 - La cote aux genets: ZL – 3 – 5 - 22 - Les grelots: ZL - 33 - Les usages: ZK -45 – 60 - Zonage : zones A, NL et N du PLU.
VIVIERS – intermédiation locative - location par le biais d'un bail rural à long terme d'une durée de 30 ans - vigne en AOC Chablis - première année de conversion biologique en 2023 - la priorité sera donnée à un candidat prenant l'engagement d'une production en agriculture biologique sur la parcelle - 1 ha 83 a 81 ca - 'Montee de viviers': AB - 8[7](J) - 8[7](K) - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/01/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23011419

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Art 1007 du Code Civil
Art 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 27 novembre 2016, déposé au rang des minutes de Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, Notaire à NOYERS (89310), 65 Rue Franche, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 29/11/2023, Madame Christiane Marie MARTIN, ayant demeuré à ANCY-LE-FRANC (89160) 19bis rue du Collège, célibataire, décédée à ANCY-LE-FRANC (89160), le 20/10/2023, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains du notaire chargée de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE, de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée du testament.
Pour avis, le notaire.

AL23011346

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant deux testaments olographes en date du 24/01/2020,Mme Mariette Clémence **MAURESCH**, née à POURRAIN (89240), le 01/05/1938,en son vivant Retraitée, dt à POURRAIN (89240) 7 Montgaret La Reposerie veuve non remariée de M. André **LEON**, décédée à POURRAIN, le 23/12/2022, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON,Notaire à POURRAIN (89240), le 04/12/2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Inès ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN (89240), 7 Rue du 24 Août 1944,référence CRPCEN : 89026, en charge du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23011341

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Par testament olographe du 25 octobre 2005, Madame Nicole Solange Thérèse GADAIS, née à VILLENEUVE LE ROI (94290), le 18 avril 1937, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 39 rue de la Gare, décédée à CHARNY (89120), le 19 septembre 2023, a institué une légataire universelle. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Maryse BELLIAU, suivant procès-verbal en date du 12 décembre 2023.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 5 Rue André Martin, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Maryse BELLIAU

AL23011353

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI FLOCKE

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
3 Route des Dauges
89100 PARON
513 922 591 RCS SENS

L'AGE réunie le 30/09/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Bertrand LACOUR, demeurant 3 Route des Dauges, 89100 PARON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 Route des Dauges, 89100 PARON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le liquidateur

AL23011145

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI FLOCKE

Société civile en liquidation
au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
3 Route des Dauges
89100 PARON
513 922 591 RCS SENS

L'AGO réunie le 04/12/2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Bertrand LACOUR, demeurant 3 Route des Dauges, 89100 PARON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30/09/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur

AL23011146

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : REITER.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 7622 euros.
Siège social : 47 Rue EDOUARD BOUTHIER, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
413766353 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Ingo REITER demeurant 47 Rue Édouard Bouthier, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, l'on déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL23011234

DISSOLUTION

JEAN MARIE PLOMB-ELEC

SARL au capital de 1000 €
Siège social :
10 RUE DE LA FOLIE JEANNOT
89100 Sens
820 365 732 RCS de Sens

L'AGE du 30/11/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/12/2023, nommé liquidateur M. MANENGA MANSI, demeurant 10 RUE DE LA FOLIE JEANNOT 89100 Sens, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Sens

AL23011305

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA DE BRETEIGNE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 4 000,00 euros
Siège social
9, LES MIGNOTS
89770 BOEURS-EN-OTHE
RCS DE SENS n° 538 994 435

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2023, les associés de la SCEA DE BRETEIGNE ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 novembre 2023.
Monsieur Bruno FAUCON, demeurant 9, LES MIGNOTS – 89770 BOEURS-EN-OTHE est nommé liquidateur.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège de la société.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, les liquidateurs.

AL23011355

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl LUCAS PRESTATIONS VIGNES** rue de la Bretauche 89800 Chablis (Travaux agricoles). RCS Auxerre 429416464. CIP 4705. Date de cessation des paiements : 11/06/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23011396

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl LA POILLYSETTE** 57 Rue d'En Bas 89310 Poilly-sur-Serein (épicerie). RCS Auxerre 897667168. CIP 4707. Date de cessation des paiements : 31/10/2023. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23011397

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl PAMAL** 5 rue René Schaeffer 89000 Auxerre (Hôtellerie). RCS Auxerre 522831858. CIP 4706. Date de cessation des paiements : 30/09/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23011398

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique M.D. RENOVATION** 14 Route du Bon Rupt (rueres) 89630 Saint-Léger-Vauban (maçonnerie). RCS Auxerre 894569136. CIP 4698. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL23011399

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS DIXVINS** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (plateforme de vente de vins). RCS Auxerre 835361346. CIP 4689. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL23011400

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Lise, Suzanne PAQUIS** 12 route de Lormes 89000 Avallon. RCS Auxerre 492671979. CIP 4458

AL23011401

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Georges Eugène MOREL** 17 rue de la Liberté 89200 Sauvigny-le-Bois. RCS Auxerre 330446790. CIP 4564.

AL23011402

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS AUX PLAISIRS DE PUISAYE** 4 Rue de Turenne 89220 Bléneau. RCS Auxerre 878157197. CIP 4565.

AL23011403

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS STEELYRAV** 13 rue Colonel Rozanoff 89000 Auxerre. RCS Auxerre 812614204. CIP 4510.

AL23011404

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TROISIEME OEIL** 3, Rue Paul Desjardins 89230 PONTIGNY. RCS Auxerre 347766057. CIP 4658.

AL23011405

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jean-Philippe Lucien WETTA** 35 rue du Général de Gaulle 89270 Vermenton. RCS Auxerre 402988513. CIP 4608.

AL23011406

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 11/12/2023, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de la **SA IMPRIMERIE MODERNE AUXERROIS**E 3 place Robillard 89000 Auxerre. RCS Auxerre 425620200. CIP 4219.

AL23011407

Jugement du Tribunal de commerce de Rouen du 12/12/2023 ordonnant la cession totale des actifs de la S**AS AVENEL** S.A.S. Hôtel d'Entreprises du Tonnerrois atelier n°3 zone industrielle terres de Soulangy 89700 Tonnerre (travaux d'installations électriques), RCS ROUEN 670500560, au profit de la SAS ERI.

AL23011408

KPMG Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DU 14 RUE DE LA GRILLETIERE

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 150 euros
Siège social et de liquidation
14 Rue de la Grilletière
89580 GY-L'ÉVEQUE
450 572 227 RCS AUXERRE

Par décisions unanimes du 12 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les décisions unanimes des associés.
Les associés ont nommé comme liquidateur Madame Laurence, Irène, Anne RIGAUD, demeurant 14 Rue de la Grilletière, 89580 GY-L'ÉVEQUE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 14 Rue de la Grilletière, 89580 GY-L'ÉVEQUE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23011356

FIDUCIAL Sofiral

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'ALLIANCE DU FOURNIL

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège : 38 rue Paul Desjardins
89230 PONTIGNY
Siège de liquidation
38 rue Paul Desjardins
89230 PONTIGNY
490 626 058 RCS AUXERRE

Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du 27 octobre 2023, la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
Ils ont nommé comme liquidateur Anthony LIBAULT, demeurant 22 rue de Migennes, Les Baudières – 89550 HERY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 38 rue Paul Desjardins 89230 PONTIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23011363

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : PLOMBERIE SONZOGNI JOEL.
Sigle : PSJ.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 13 Chemin des Pervenches, 89510 VERON.
793634197 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2023. Monsieur Joel SONZOGNI, demeurant 13 Chemin des Pervenches 89510 VERON a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.Le liquidateur

AL23011367

FIDUCIAL Sofiral

DISSOLUTION ANTICIPÉE

YVOIS PERE & FILS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 23 172,25 euros
Siège social
7 rue Haute - COMMISSEY
89430 TANLAY
Siège de liquidation
7 rue Haute - COMMISSEY
89430 TANLAYRCS AUXERRE 389 876 384

Aux termes d'une décision en date du 25 octobre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Michel YVOIS, demeurant 7 Rue Haute COMMISSEY 89430 TANLAY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 7 rue Haute – COMMISSEY 89430 TANLAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL23011382

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

AGENCE IMMOBILIERE DE COMMERCE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 623 euros
Siège
2 Bis Rue de la Poire
89290 CHAMPS SUR YONNE
480 305 655 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Michel MERAT, demeurant 2 Bis Rue de la Poire – 89290 CHAMPS SUR YONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 2 Bis Rue de la Poire – 89290 CHAMPS SUR YONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23011388

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GB CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social
11 rue Germain Bénard
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
11 rue Germain Bénard
89000 AUXERRE
500 173 760 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 04/12/2023 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe NARCY, demeurant 9 bis rue Germain Bénard 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, Le Liquidateur

AL23011409

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

Aux termes d'une AGE du 15/12/2023, les actionnaires ont approuvé le traité de fusion du 06/11/2023 prévoyant l'absorption de la société MP LOGISTIQUE (société absorbée) SAS au capital de 400 000 €, ZI 1 rue Marcel Brault Aillant sur Tholon à MONTHOLON (89110), RCS de SENS 480 092 436, par la société TRANSPORTS PARET (société absorbante), SAS au capital de 500 000 €, 7B rue de la Couturière à SAINT MAURICE THIZOUAILLE (89110) RCS SENS 326 750 718. En conséquence, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société MP LOGISTIQUE, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux actionnaires de la société absorbée. L'associé unique de TRANSPORTS PARET, Société absorbante, réunie le 15/12/2023 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de MP LOGISTIQUE sont devenues définitives à cette date. Mention sera faite au RCS de SENS.

AL23011426

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI DE SAINT LAURENT.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 3048 euros.
Siège social : 70 Avenue du Général de Gaulle, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.
352801666 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2023.
Monsieur Jean-Pôl COURTOIS, demeurant 19 Rue de Bleigny, Soleine le Bas 89290 VENOY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL23011442

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

// CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

VCB-HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
Cabinet Vétérinaire
Chemin de la Croix Blanche
89420 CUSSY LES FORGES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CUSSY LES FORGES du 23 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : VCB-HOLDING
Siège : Cabinet Vétérinaire - Chemin de la Croix Blanche, 89420 CUSSY LES FORGES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : La prise de participations dans toutes sociétés et ce, par tout moyen notamment par voie de souscription au capital de sociétés nouvelles ou existantes, d'apports, de fusions, ou tout autre moyen ;
La gestion, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, desdites participations ;
La gestion, dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur, de la trésorerie et des moyens matériels et des services de fonctionnement, notamment administratif, informatique, technique des sociétés filiales et/ou des sociétés dans lesquelles la société détient des participations directes ou indirectes ainsi que toutes prestations de services et de conseils dans les domaines dans l'intérêt des sociétés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Camille BROUARD, demeurant 10 rue de la Gravelle 89200 AVALLON
Directeurs généraux :
Madame Elodie MARCHAND-JENECOURT, demeurant 11 Lot L'Opinpin 21230 CREANCEY
Monsieur Marc ARBONA, demeurant 7 rue des Ecoles 89630 QUARRE-LES-TOMBES
Monsieur Florent AUGUSTE, demeurant 15 rue des Etangs 89200 MAGNY
Monsieur Jean-Christophe MASSAY, demeurant 15 rue Fleurie Bierry 89200 SAUVIGNY-LE-BOIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
POUR AVIS
Le Président

AL23011293

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI LAQUEL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à MALIGNY (89800) Avenue de Chablis ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ; la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés. Mme Vanessa GICQUEL demeurant à. SAINT-BREVIN-LES-PINS (44250) 3, avenue du Maréchal Foch et. M. Benjamin LAROCHE demeurant à MALIGNY (89800) 7, rue des Maisons Rouges ont été nommés gérants. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS. d'AUXERRE.

AL23011349

CEC Compétence d'Expertise Comptable

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/10/2023, il a été constitué une EURL. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EMMANUEL AIRES.
Objet social : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ;Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.
Siège social : 30 route de Chichery 89380 Appoigny.
Capital : 314000 euros.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. AIRES Emmanuel, demeurant 30 route de Chichery. 89380 Appoigny.
Immatriculation au RCS d' Auxerre.

AL23011351

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2023 à BIERRY LES BELLES FONTAINES, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.
Dénomination sociale : SARL DU CHATELET
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique
Objet : La réalisation de prestations de travaux agricoles et accessoirement la location de matériels agricoles.
Capital social : 10 000 euros
Siège social : 12 rue des Chaudronniers 89420 BIERRY LES BELLES FONTAINES
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Gérant : M. Fabien CADOUX demeurant 12 rue des Chaudronniers 89420 BIERRY LES BELLES FONTAINES
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le fondateur.

AL23011362

AVIS DE CONSTITUTION

SC «DE RUBAN»
Par acte sous seing privé en date du 02 octobre 2023, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SC
Dénomination : «DE RUBAN»
Siège social : 2 route de Verlin - Lieudit RUBAN - 89116 LA-CELLE-SAINT-CYR
Objet social : La société a pour objet la prise de participation dans d'autres sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole ou viticole, et la gestion de ces participations et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital social : 10 000 € divisé en 1 000 parts de 10 €.
Cession de parts sociales : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des ¾ des voix exprimées.
Gérance :
Monsieur Corentin DENIS, demeurant 2 route de Verlin - Lieudit RUBAN - 89116 LA-CELLE-SAINT-CYR, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.
Immatriculation : au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Pour avis,
La Gérance.

AL23011438



Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Depuis le 25 novembre et jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIII[e] siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs. À partir du 3 décembre, le château proposera aussi ses décors de Noël.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• En décembre

// Dijon fête Noël

De multiples événement sont organisés à Dijon pour les fêtes. Samedi 9 décembre de 9 heures à 19 heures, marché de Noël fermier « Bienvenue à la ferme », place François Rude. Du samedi 16 au samedi 23 décembre à 18 heures, 18 h 30, 19 heures, 19 h 30 : spectacle son et lumière projeté sur les trois façades de l'hôtel de ville. Dimanche 24 décembre à 18 h 15 : descente du Père Noël depuis la tour Philippe Le Bon. Place darcy et rue de la Liberté : march de Noël.

https://www.dijon.fr/Actualites/Dijon-sous-les-lumieres-de-Noel

• Les 23, 26 et 30 décembre

// Mythologies, légendes bourguignonnes et autres légendes extraordinaires au château de Bussy-Rabutin

Laissez vous entraîner par la magie de Noël et venez écouter de fabuleux récits dans le cadre magique du château. Des histoires merveilleuses vont surgir à chaque coin de salle. Les tableaux prendont vie sous vos yeux. Le 23 décembre, à 15 heures, on vous racontera comment chaque grand propriétaire du château fêtait Noël. D'autres spectacles auront lieu le 26 décembre à 10 h 30 et 15 heures, et le 30 décembre à 14 h 15. Munissez-vous de vêtements chauds, plaids bienvenus !

Tarif : 10 euros et gratuit pour les moins de 26 ans. Informations et réservations au 03 80 96 00 03 ou par mail : chateau-de-bussy-rabutin@monuments-nationaux.fr

• Jusqu'au 7 janvier 2024

// Exposition sur les insectes pollinisateurs à Dijon

Le Jardin de l'Arquebuse propose une immersion dans l'univers fascinant des insectes pollinisateurs. Cette exposition invite le visiteur à pénétrer dans le monde méconnu des insectes pollinisateurs, en s'en approchant au plus près. Parfois peu appréciés, ils sont pourtant indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes et à notre alimentation.

Au Jardin de l'Arquebuse, entrée libre.

Nièvre

• jusqu'au 31 décembre

// Boutique éphémère

À l'initiative de l'association L'arc en Ciel sur la ville, la boutique éphémère Le Paradis à Decize ouvrira ses portes du 31 octobre au 31 décembre au 11 rue Louise Blanc à Decize (du lundi au samedi de 10 à 19 h et le dimanche de 14 h à 18 h). Cette boutique associative de créateurs propose des créations 100 % fait main, 100 % françaises et des animations : concerts, défilé de mode et apéro guinguette ! Ainsi, les visiteurs pourrons fêter l'inauguration le 31 octobre 2023 à partir de 18 h 30 avec vin chaud offert et concert d'Hugues Futo. Le 25 novembre sera proposé un apéro guinguette et défilé de mode, à partir de 17 h. Le 9 décembre, à partir de 18 h 30 aura lieu un apéro concert de La Réponse D.

Plus d'infos sur : https://www.facebook.com/people/L-Art-en-ciel-sur-la-ville/61551795999629/

• jusqu'au 31 décembre

// Boutique éphémère à Nevers

Les ILLUS', le collectif de graphistes et illustrateurs neversois, sont ravis de vous présenter la 2[e] édition du marché de Noël d'art graphique. C'est à Nevers et il durera toute la période magique. Au programme : la maintenant fameuse exposition-vente de leurs univers variés et aussi de leurs quelques guests surprise. Encre, Collage, peinture, broderies, dessins, pléthore d'objets et œuvres graphiques, à la fois pièces uniques et tirages numérotés, et le plaisir de proposer des ateliers créatifs pour petits et grands (sur inscription) durant cette période de fête. Venez célébrer le lancement de cet évènement gratuit et ouvert à tous lors du vernissage le vendredi 24 novembre à partir de 19 h, 18 rue des Francs Bourgeois à Nevers.

• Durant décembre

// Marchés de Noël

Comme tous les ans, la fin d'année est synonyme de marchés de Noël pour certaines communes de la Nièvre. Des événements où sont proposés des exposants de produits artisanaux ou locaux souvent accompagnés par des animations divers : spectacles, vin chaud, etc.

Retrouvez les prochains marchés de Noël près de chez vous sur : https://www.koikispass.com/agenda/categorie/marche-de-noel/?period=toutes_les_dates&page=1/



OXYGÈNE

// INITIATIVE

89

L'esprit de Noël

À quelques jours de Noël, certains producteurs composent des paniers garnis, à partir de leurs produits, à la demande de communes, dans le but de les offrir aux personnes âgées. Une belle initiative à laquelle participe Christian Boname et Christine Busson, deux producteurs icaunais.



Des terrines, des confitures, du vin... de quoi titiller les papilles et réchauffer les coeurs des anciens.



Du miel, du pain d'épices, mais aussi une jolie bougie !



Christine Busson joue parfois la Mère Noël en apportant elle-même ses colis aux personnes âgées.

Qui a dit que faire des cadeaux était exclusivement réservé au Père Noël ? Dans l'Yonne, comme un peu partout en France, de nombreuses communes pensent à leurs aînés à l'approche des fêtes de fin d'année. Des aînés, qui n'ont pas tous la chance d'avoir encore des proches pour leur rendre visite, leur offrir des cadeaux et leur apporter un peu de chaleur humaine dans ces moments de communion.

Si l'initiative n'est pas nouvelle, elle a au moins le mérite de perdurer dans le temps : celle, pour les communes, d'offrir des paniers garnis aux personnes âgées. Des paniers garnis, composés, pour beaucoup, de produits locaux. Une belle cause à laquelle Christian Boname, agriculteur à Villiers-sur-Tholon (Montholon) et Christine Busson, apicultrice à Fouchères, sont heureux de participer. « *Les communes nous passent leurs commandes et on leur fait des propositions en fonction du budget qu'ils définissent. C'est une belle cause. C'est l'esprit de Noël, du partage qui est mis en avant à travers cela* », se réjouit le premier. « *À travers ce geste de la part des communes, il y a une reconnaissance de nos aînés. Il y a des personnes qui sont isolées chez eux, qui ne peuvent plus sortir pour différentes raisons, qui ne voient plus grand monde. Cela offre la possibilité de recréer du lien avec eux et de leur dire que l'on pense à eux. Cela réconforte les gens, leur apporte quelque chose qui fait chaud au cœur* », poursuit-il.

Dans les paniers de Christian Boname, on retrouve essentiellement des terrines et des confitures, produites par ses soins.

Dans ceux de Christine Busson, des miels et des pains d'épices, bien entendu. Mais l'un comme l'autre aiment souvent ajouter des produits d'autres producteurs locaux, du réseau Bienvenue à la ferme, dont ils font tous deux partie. « *Parfois je mets un pot de confiture, une bouteille de vin, un bocal de terrine. Cela permet de promouvoir les produits que l'on trouve au sein du réseau Bienvenue à la ferme et de faire plaisir aux personnes âgées avec une variété de produits* », confie Christine Busson.

« Passer un bon moment » avec les aînés

Si les paniers garnis sont, la plupart du temps, récupérés par les communes, qui en font ensuite la distribution auprès de leurs habitants les plus âgés, Christine Busson apprécie d'aller, de temps en temps, faire elle-même la Mère Noël. « *C'est l'occasion de passer un bon moment avec les personnes âgées, de leur rendre visite, de partager des choses avec eux* », sourit-elle. Cette dernière, qui participe à cette initiative depuis une quinzaine d'années, a composé une cinquantaine de paniers garnis cette année, à destination des anciens.

Christian Boname est lui aussi un habitué de cette action. « *Cela fait 31 ou 32 ans que je participe à cela. Ça permet de créer une animation dans les villages et d'entretenir un lien social avec nos aînés, ce à quoi je tiens énormément. Puis, c'est l'opportunité de montrer aux gens que, localement, on fait de bonnes choses, avec de vrais produits* ».

D'ailleurs, Christine Busson assure que « *les communes qui font appel à nous, producteurs, pour cette initiative sont en général des communes sensibilisées à la démarche « produits du terroir »* ».

Une belle action, de bons produits et des cœurs réchauffés, il y a décidément tous les ingrédients réunis pour illustrer au mieux ce qu'est le vrai esprit de Noël. Et en ces temps difficiles, où beaucoup tendent à l'oublier, il est bien de le rappeler.

Puis, même si les communes se chargent encore cette année de rendre visite et d'offrir des cadeaux à nos aînés, n'oublions pas, nous non plus, pour ceux qui ont encore la chance de pouvoir le faire, de passer du temps avec eux. Mais pour cela, il n'y a pas besoin d'attendre Noël…

Christopher Levé



Christian Boname participe à cette initiative depuis plus de 30 ans.





Toute l'équipe de Terres de Bourgogne se réunit pour vous souhaiter un joyeux Noël et une très belle fin d'année. Nous avons hâte de vous retrouver en 2024 ! Et n'oubliez pas, pour ne rien manquer de l'actualité agricole de vos départements, rejoignez-nous sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram et X), ainsi que sur notre site internet agribourgogne.fr.
À très bientôt !